



1
60
Mercredi 29 janvier 1947

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SEANCE DE
LA COMMISSION DES
FINANCES

En l'absence de MM. Adolphe LANDRY et Philippe GERBER, Monsieur Jeanny BERLIOZ assume la présidence d'âge.

Etaient présents : MM. AVININ, BERLIOZ, BOYER, CARDONNE, COURRIERE, DOREY, GRENIER, JANTON, LAFFARGUE, LANDABURE, MAHDAD, MERLE (Teussaint) MONNET, PESCHAUD, POHER, REVERBORI, Mme ROCHE, MM. ROUBERT, THOMAS, VIELJEUX, VOYANT.

Le vote pour la désignation du bureau a lieu à main levée.

Sont élus à l'unanimité des présents :

MM.	Alex ROUBERT	Président
	Antoine AVININ	Vice-Président
	Gaston CARDONNE	" "
	Henri DOREY	Secrétaire
Mme	Marie ROCHE	" "
M.	Alain POHER	Rapporteur Général

En prenant possession du fauteuil présidentiel, Monsieur ROUBERT, au nom du bureau remercie la commission de la confiance qu'elle lui témoigne. Il envisage les premiers travaux de la commission et le rythme qui devra leur être éventuellement imposé par l'emploi de la procédure d'urgence.

Monsieur AVININ demande qu'une heure précise pour la réunion de la Commission des Finances soit fixée en raison de l'importance considérable des travaux de cette commission et afin de permettre au maximum des commissaires de s'y trouver présents.

Monsieur le Président pense qu'il importe de fixer d'une façon absolument précise la réunion hebdomadaire obligatoire et de demander à la conférence des Présidents de réservé cette heure à la commission des finances d'une manière stricte. Pour les autres réunions, il conviendrait de laisser au bureau la latitude de convoquer la commission aux jours et heures qui se trouveront imposés par les circonstances.

Monsieur VIELJEUX fait remarquer qu'il est nécessaire d'exclure

... / ...

toute possibilité d'une réunion de la commission le mercredi matin pour laisser aux commissaires des finances membres d'autres commissions la possibilité d'assister aux séances de celles-ci .

Monsieur BOYER désire être assuré que les travaux de la commission des Finances se trouveront concentrés entre le mardi matin et le vendredi soir.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il en a été ainsi dans les précédentes assemblées parlementaires sauf cas de travail exceptionnel au moment du vote du budget ou de lois exceptionnelles.

Il est finalement décidé d'exclure toute réunion de la commission le mercredi matin, de retenir d'une manière stricte le mercredi après-midi pour la réunion hebdomadaire normale de la commission des Finances et enfin de laisser au bureau de cette commission le soin de fixer l'horaire en ce qui concerne les autres jours .

La commission décide de renvoyer à une séance ultérieure la nomination de ses rapporteurs spéciaux pour les différents budgets

Monsieur le Président donne lecture des noms des rapporteurs spéciaux de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Monsieur AVININ propose que le rapporteur désigné par la commission des Finances du Conseil de la République appartienne à un parti différent de celui auquel appartiennent les rapporteurs de l'Assemblée Nationale.

Monsieur BERLIOZ pose la question de savoir si les fascicules du budget de 1947 correspondent aux différents rapports qui résultent de la liste dont Monsieur le Président vient de donner lecture, en raison des changements intervenus récemment dans la répartition des ministères.

Monsieur le Président demande à la commission de faire confiance à son bureau pour étudier ces différentes questions.

La commission décide de désigner séance tenante les candidats qu'elle proposera au Conseil de la République pour la représentation de celui-ci au sein de différents organismes extra-parlementaires .

A l'unanimité sont désignés :

MM. GRENIER pour la commission de Contrôle de la circulation monnaitaire
THOMAS (Jean-Marie) Pour la commission centrale de classement des débits de tabac
CARDONNE pour la commission supérieure de classement des recettes buralistes.

Monsieur AVININ expose à la commission qu'il se trouve depuis l'époque de l'Assemblée Consultative représentant du parlement au sein du Conseil de surveillance de la Caisse des Dépôts et

29 JUIN 1947 3

et Consignations. Si, comme il est d'usage, cette représentation doit se composer de trois membres, il conviendrait que la commission soit fixée sur le point de savoir si l'un de ces membres doit être désigné par le Conseil de la République d'une manière définitive.

Il est décidé d'engager une information auprès de Monsieur le Ministre des Finances.

La commission se sépare à 16 heures en laissant à son bureau le soin de la convoquer.

Le Président

André

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, Président

Séance du Mercredi 5 Février 1947

La séance est ouverte à 15 heures 15

PRÉSENTS : MM. Avinin, Berlioz, Boyer (Jules), Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Gerber (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Janton, Laffargue, Martel (Henri), Merle (Toussaint), Minvielle, Monnet, Pauly, Poher, Reverbori, Mme Roche (Marie) MM. Roubert Alex, Sauer, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux, Voyant.

EXCUSÉS : MM. Duchet, Landaboure, Mahdad.

ABSENTS : MM. Landry, Peschaud.

ORDRE du JOUR

- Questions de procédure interne
- Nomination des rapporteurs spéciaux
- Première étude du projet de loi n° 305 A.N. portant ouverture et annulation de crédits pour modification dans la répartition des ministères. (Gouvernement BLUM - Décembre-Janvier)-

- 5 FÉV 1957

COMPTE-RENDU.-

ci pour ses propres débats et non pour une étude préalable en commission. Il ne s'agira donc souvent que de quelques minutes.

M. le PRÉSIDENT, dès l'ouverture de la séance, demande à MM. les Commissaires de bien vouloir porter leur attention sur la question des absences, des délégations ou des suppléances dans leurs votes.

Une absence fortuite et momentanée laisse aux commissaires la possibilité de participer aux votes de la commission par l'intermédiaire d'un autre commissaire auquel ils auront délégué leur voix.

La lettre d'excuse au Président pourrait très facilement porter mention de cette délégation. On verra tout à l'heure l'importance du fait que cette délégation doit être écrite.

Si un commissaire doit s'absenter pour une durée assez longue, (maladie...), le règlement de l'Assemblée lui impose de demander un congé. Dans ce cas, il appartient à son groupe politique de lui désigner un suppléant par lettre au Président.

M. AVININ et M. MONNET se préoccupent de savoir où est la limite entre absence fortuite et absence prolongée.

M. le PRÉSIDENT donne lecture de l'article du règlement disposant que tout commissaire absent et non excusé à trois séances consécutives doit être considéré comme ~~un~~ absence prolongée et, de ce fait, suppléé par les soins de son groupe.

M. le PRÉSIDENT demande ensuite à la commission d'exposer ses vues sur la marche de son travail et, en particulier, sur l'étude des projets de lois. Il s'inspire de ce qui s'est passé le Vendredi 31 Janvier lors de la procédure d'urgence sur le projet d'acompte provisionnel aux fonctionnaires pour demander que toutes dispositions soient prises afin d'éviter que de tels procédés de travail puissent encore s'imposer.

Il faut prévoir que la période de l'étude et du vote du budget ~~vers~~ fin mars présentera de grands dangers à ce point de vue. La lettre de la Constitution semble disposer que, sans la procédure d'urgence, le Conseil de la République ne disposera pour l'étude et la discussion d'un projet transmis par l'Assemblée Nationale que d'un délai égal au temps consacré par celle-

PARIS, LE

- 5 FEV 1947

ci pour ses propres débats et non pour son étude préalable en commission. Il ne s'agirait donc souvent que de quelques heures .

Pour éviter que la commission ne se voit obligée d'étudier un projet jusqu'alors inconnu d'elle, dans l'espace d'une ou deux heures, il convient de lui ménager la possibilité d'en prendre une connaissance préalable. Le secrétariat de la Commission devra donc se tenir en rapports constants avec la commission des Finances de l'Assemblée afin de consacrer une étude préalable aux projets et propositions dont celle-ci est à l'époque saisie et qui, de ce fait, ne pourraient tarder à venir devant l'Assemblée.

M. VIELJEUX et M. LAFFARGUE font remarquer que ce système risque d'entraîner des pertes de temps et du travail inutile, en ce sens que le rôle du Conseil de la République n'est pas tellement de reprendre tous les détails d'un projet mais surtout ceux qui soulèvent des difficultés spéciales, et d'envisager les conséquences générales de ce projet. Il semble donc qu'il faille, dans l'étude préalable, s'attacher surtout aux points qui sont et qui seront litigieux, d'une part, et, d'autre part, s'efforcer de distinguer à l'avance les projets et propositions susceptibles d'entraîner la procédure d'urgence.

M. le PRESIDENT et tous les commissaires se déclarent d'accord sur cette méthode.

La commission passe ensuite à la désignation de ses rapporteurs spéciaux.

M. le Président donne lecture des rapports tels qu'ils sont distribués à l'Assemblée Nationale et fait remarquer que cette liste est appelée à subir des modifications du fait des changements intervenus dans les attributions des ministères.

Il conviendra d'effectuer les modifications voulues au fur et à mesure de la parution des "bleus".

Il conviendra d'effectuer les modifications voulues au fur et à mesure de la parution des "bleus".

- 4 -

PARIS, LE

7
- 5 FEV 1967

M. le PRESIDENT donne également lecture d'une lettre de M. le Ministre des Travaux Publics indiquant que le budget de ce Ministère ne fera pas la distinction des budgets respectifs des Travaux Publics proprement dits, de la Marine Marchande et de l'Aviation Civile. Il en résulte que pour ces trois sections un seul rapporteur sera désigné.

M. AVININ rappelle la suggestion faite par lui à une précédente séance d'assemblée pour savoir que le rapporteur du Conseil de la République appartient à un groupe politique différent de celui auquel appartient le rapporteur homologue de l'Assemblée Nationale.

La commission donne son accord sauf cas particulier où une compétence particulière d'un rapporteur éventuel le désignerait tout naturellement.

M. le PRESIDENT donne alors lecture des différents rapports à attribuer, ceux pour lesquels ne se présente qu'un seul candidat sont immédiatement affectés à ce candidat. C'est ainsi que sont désignés :

MM. LANDABOURE pour	l'Agriculture
MERLE (Toussaint) pour...	les Anciens Combattants
LAFFARGUE pour.....	l'Economie Nationale
PAULY pour.....	les Finances
VIELJEUX pour.....	la France d'Outre-mer et Dépenses civiles
GRENIER pour.....	la Reconstruction
DOREY pour.....	la Santé Publique
THOMAS pour.....	les Travaux Publics
Mme ROCHE pour.....	les P.T.T.-Caisse d'Epargne
MM. VOYANT pour.....	la Légion d'honneur - Ordre de la Libération
BERLIOZ pour.....	la Guerre.

Certaines difficultés surgissant à propos des autres désignations il est décidé que les attributions devront dans leur ensemble respecter la règle proportionnelle. M. le Rapporteur Général fait remarquer que 26 budgets sont à répartir entre 26 commissaires (Le Président et le Rapporteur Général étant exclus). Chacun des commissaires devra donc, être, au terme des opérations, pourvu d'un budget et d'un seul.

- 5 -

PARIS, LE

- 5 FEV 1957

Les derniers rapports sont alors distribués comme suit :

sont alors désignés :

MM. CARDONNE pour.....	l'Air
REVERBORT.....	l'Education Nationale
JANTON.....	Jeunesse et arts
LANDRY.....	Affaires Etrangères
AVININ.....	l'Intérieur
MARTEL.....	la Production Industrielle

M. BERLIOZ demande une suspension de séance. Celle-ci est décidée pendant cinq minutes afin de permettre aux commissaires de même groupe de se concerter.

A la reprise, la commission constate que la difficulté principale réside dans l'attribution du budget de l'Algérie. Le groupe communiste soutient la candidature de M. MAHDAD; le groupe R.G.R. celle de M. MONNET. M. SEROT Conseiller de la République, demande à être entendu par M. le Président et lui expose qu'il a recu mandat ~~pour~~ d'excuser M. DUCHET, commissaire des Finances; il pose la question de savoir si le vote de M. DUCHET peut être délégué. Se fondant sur le règlement qui prévoit expressément une délégation écrite, la commission à l'unanimité répond par la négative.

Le Président :

Le groupe M.R.P. ayant demandé le vote nominal puis retiré sa demande, le groupe communiste reprend celle-ci.

Il est alors procédé au vote par appel nominal.

Les résultats sont les suivants : M. MAHDAD 12 voix
M. MONNET 11 voix.

Après contacts entre les commissaires socialistes et M.R.P., M. POHER au nom de ces derniers, demande aux candidats socialistes aux budgets de la Justice et du Travail de se retirer devant les candidats du Groupe M.R.P. qui n'a encore reçu que des rapports peu importants. Il en est ainsi fait.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 6 -

PARIS, LE

- 5 FEV 1947

Les derniers rapports sont alors distribués comme suit :

MM. BOYER.....	Travail
GERBER.....	Justice
COURRIERE.....	Marine
MINVIELLE.....	Radiodiffusion
DUCHET.....	France-d'outre-mer (Militaires)
SAUER.....	Essences et poudres
PESCHAUD.....	Imprimerie Nationale, Monnaies et Médailles
MONNET.....	Présidence du Conseil et Ministères d'Etat

M. le Président fait décider de repousser l'étude du projet relatif à l'ouverture et à l'annulation de crédits par modifications dans le Gouvernement à la prochaine séance- et annonce- que M. André PHILIP fera sous peu un exposé de la politique générale du Gouvernement en matière économique aux commissions des Finances et des Affaires Economiques.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Président :

Amiel

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMpte-RENDU

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. Alex ROUBERT, Président

Séance du MERCREDI 12 Février 1947

La séance est ouverte à 15 heures 10

PRÉSENTS : MM. Avinin, Berlioz, Boyer(Jules), Courrière, Dorey, Duchet, Gérôme (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Janton, Laffargue, Lambadoure, Martel, (Henri), Merle (Toussaint), Monnet, Pauilly, Peschaud, Poher, Reverbori, Mme Roche (Marie), MM. Roubert, Sauer, Thomas (Jean-marie) Vieljeux, Voyant.

M. Landry était suppléé par M. Sarrien.

EXCUSÉS : MM. Cardonne (Gaston), Minvielle, MAHDAD.

Absent : M. MAHDAD.

En dehors du fait que les mouvements perpétuels du sein des Gouvernements et les intérêts constants de certains sont certainement préjudiciables à la bonne marche des administrations mais ceci est un problème d'ordre politique.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ

- 2 -

PARIS, LE

12 FEV 1947

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT ayant déclaré la séance ouverte, à 15 heures 10 fait tout d'abord une remarque à propos des absences et des suppléances. Un commissaire absent fortuitement délègue personnellement ses pouvoirs à un autre commissaire, mais c'est le groupe auquel appartient un commissaire absent pour une longue durée qui peut seul désigner à celui-ci un suppléant.

L'ordre du jour appelle l'étude du projet portant ouverture et annulation de crédits par suite des modifications apportées dans la composition du Gouvernement Léon BLUM qui a précédé le Gouvernement actuel.

M. POHER Rapporteur Général expose que l'Assemblée Nationale en réduisant les crédits prévus par le projet gouvernemental pour trois mois à la proportion correspondant aux 22 jours de durée effective du Gouvernement a pris une décision logique mais qui présentera des inconvénients lorsqu'il s'agira de voter les crédits pour l'actuel Gouvernement. On ne pourra plus en effet effectuer les comparaisons entre les divers postes ministériels des deux Gouvernements, comparaisons nécessaires à l'exercice du contrôle. Certains points du projet appellent des remarques. Il est prévue une organisation pour les Ministères d'Etat qui fixera le nombre et la nature des postes à pourvoir sans faire appel à des fonctionnaires détachés de diverses administrations.

M. POHER indique qu'au sujet des crédits prévus pour le commissariat général au Plan il s'est produit une divergence de vues entre la commission des Finances de l'Assemblée Nationale et le Gouvernement. Celui-ci a, cependant, obtenu en séance publique le montant intégral des crédits qu'il demandait.

Il convient de faire deux observations. Tout d'abord, il est regrettable que le Gouvernement mette si longtemps à fournir les chiffres de ces ouvertures et annulations de crédits. C'est ainsi que les crédits relatifs à la présidence de la République ne sont pas encore proposés.

En deuxième lieu, les mouvements perpétuels au sein des Gouvernements et les ^{vers} intensions constantes de services sont certainement préjudiciables à la bonne marche des administrations mais ceci est un problème d'ordre politique.

- 3 -

PARIS, LE

12 FEV 1947

La discussion est alors ouverte.

M. JANTON fait remarquer qu'il est illusoire de voter des crédits qui seraient les 22/365 ème de ceux qu'on votera pour une année, puisque durant les 22 jours d'existence le Gouvernement a pu engager certaines dépenses qu'il n'aurait pas eues à étendre sur toute une année.

La discussion est ouverte sur les articles.

Sur l'article 1er. - M. VIELJEUX demande s'il ne serait pas plus simple d'ouvrir à chaque Gouvernement un compte qui serait à légitimer ensuite.

M. REVERBORI fait remarquer que cette méthode peut être dangereuse et qu'il est en tout cas nécessaire d'avoir des crédits votés pour y imputer des dépenses.

M. GRENIER trouve que les Gouvernements successifs ont trop de latitude quant aux modifications incessantes qu'ils font subir à leurs différents postes ministériels.

M. MONNET se demande si le Conseil agit comme ordonnateur ou comme enregistreur.

M. LE RAPPORTEUR Général explique que le Conseil est évidemment enregistreur en ce qui concerne les traitements des Ministres qu'il ne peut leur refuser dès lors que l'Assemblée a mis un vote de confiance au Gouvernement, mais qu'il est ordonnateur pour tout le reste des services et que, particulièrement, il pourrait refuser les six postes de contractuels proposés pour les ministres d'Etat.

L'adoption de l'article 1er qui est, en réalité, une récapitulation sera mise aux voix après l'adoption ou le rejet des autres articles.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

- 4 -

PARIS, LE

12 FEV 1947

L'article II instituant des annulations logiques correspondant à des postes supprimés est adopté.

L'article III habilitant le Président du Conseil des Ministres à signer les ordonnances des Ministères d'Etat supprimés est adopté.

Les états annexes A sont alors mis aux voix. Ils sont, adoptés avec les modifications énoncées qui ont pour effet de rétablir les chiffres proposés par le Gouvernement sauf en ce qui concerne les crédits appelés au Commissariat général au Plan qui n'avaient pas été modifiés par l'Assemblée Nationale.

M. REVERBORI fait remarquer une erreur matérielle qui semble avoir échappée à l'autre Assemblée.

M. VIELJEUX demande que les résultats de l'enquête faite par des députés à l'Assemblée Nationale sur les véhicules automobile en service dans les administrations soient communiqués à la commission.

Il en est ainsi décidé.

M. LAFFARGUE demande que le Gouvernement abandonne la méthode qui consiste à demander des crédits pour certains postes visés en n'apportant pour contre partie que des promesses compréssives.

L'état B portant annulation de crédits est adopté conforme.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 5 -

PARIS, LE

12 FEV 1947

M. REYNAUD fait remarquer que le compte porte des questions de nature non translatable et inscrit par conséquent dans la partie réservée à l'ensemble du projet. L'article 1er et l'ensemble du projet sont adoptés à l'unanimité.

La commission passe ensuite à l'étude du compte-spécial marks-schillings pour le 1er trimestre 1947.

M. POHER indique que le compte porte les recettes et les dépenses à effectuer en monnaie locale et qu'il ne peut à aucun moment de solder par une charge pour le budget national.

Il y a lieu cependant de l'examiner attentivement afin: d'une part, de parer à des dépenses qui dans l'avenir pourraient être supportées par le budget (exemples: les dépenses pour œuvres culturelles en Autriche) et, d'autre part, d'envisager la possibilité d'utiliser les crédits de ce compte à des achats en zone d'occupation dont le montant pourrait, par ailleurs, venir en diminution de certains chapitres/dépenses du budget.

M. POHER indique également que ce compte doit permettre le contrôle des opérations auxquelles se livrent certains français en zone d'occupation et qui ont pour effet de transférer dans ces zones une masse de monnaie française considérable ce qui peut, par la suite, devenir dangereux.

M. REYNAUD fait remarquer que le tableau A donne certains chiffres sans aucune évaluation chiffrée et demande que la commission donne son avis étant donné le manque d'informations.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 6 -

PARIS, LE

12 FEV 1947

pondantes, la Commission a été chargée d'élaborer un budget pour l'occupation, dans deux mois.

M. REVERBORI fait remarquer que le compte porte uniquement sur des sommes non transpirables et insiste sur l'intérêt qu'il y a à en transformer une partie sur place en biens ou marchandises transpirables.

Sur une question de M. VIELJEUX, M. le Président indique que le compte est nettement différent du budget du commissariat Général aux Affaires Allemandes et Autrichiennes avec lequel il n'a aucune communication.

M. LAFFARGUE demande à quel compte figurent les dépenses d'alimentation et fait remarquer que la présentation de ce compte est défectueuse, en particulier à cause d'une ventilation beaucoup trop sommaire des chapitres.

M. le RAPPORTEUR Général insiste encore sur le fait que le compte n'est pas un budget et qu'il ne peut être présenté avec le budget général mais il se déclare d'accord sur la nécessité de serrer du plus près possible le principe de l'universalité budgétaire. Il donne ensuite des renseignements sur les différentes monnaies ayant cours en zones françaises d'occupation et qui sont: le Reichsmarck normal, le mark d'occupation émis par les Américains lors de leur entrée en Allemagne et dont nous possédons un stock, et, enfin, le mark français d'occupation.

M. LE PRÉSIDENT se préoccupe de connaître la parité qu'on établira en Sarre entre mark et franc et qui peut avoir de graves conséquences.

M. LE RAPPORTEUR-Général indique que les services du Ministère mettent à l'étude un projet de franc d'occupation. La commission passe ensuite à l'examen détaillé des comptes.

M. LAFFARGUE fait remarquer que le tableau A, compte recettes, ne présente aucune évaluation chiffrée et demande que la commission diffère son avis, étant donné ce manque d'information.

M. COURRIERE estime que du moment que les dépenses doivent être automatiquement couvertes par des recettes corres-

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 7 -

PARIS, LE

12 FEV 1947

pondantes, la Commission a intérêt à ne pas différer l'avis, étant donné les travaux urgents qui s'annoncent.

M. LAFFARGUE maintenant sa demande, il est voté à main levée sur le point de savoir si l'avis doit être différé.

Cette demande est repoussée par 12 voix contre 6. Le tableau "dépenses de personnel" est alors adopté, sous réserve que les précisions détaillées de chaque chapitre seront demandées pour le trimestre suivant.

Pour les "dépenses de matériel" M. le Président demande si une réduction symbolique d'un mark ou de 100 marks ne pourrait être envisagée pour indiquer le désir de la Commission d'avoir des bases plus détaillées d'appréciation. Il est décidé de ne pas apporter de réduction mais d'attirer énergiquement l'attention du Ministre sur la nécessité de procurer ces renseignements.

L'avis favorable étant mis aux voix recueille 10 voix contre 1 (M. VIELJEUX) et 6 abstentions.

La commission décide de tenir séance le Vendredi 14 Février au matin et d'examiner le projet de loi relatif à l'~~exploitation~~ en régie de transports postaux dans PARIS dont elle a demandé à se saisir pour avis. Mme ROCHE en sera rapporteur. La Commission commencera également l'étude du projet relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

Le Président de la Commission
des Finances

André

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. AVININ, vice-Président
et de M. ROUBERT, Président.

Séance du Vendredi 14 Février 1947

La séance est ouverte à 9 heures 30

PRÉSENTS : MM. Avinin, Boyer (Jules), Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey,
Duchet, Grenier (Jean-Marie), Laffargue, Lanbadoure, Monnet,
Peschaud, Poher, Reverbori, Mme Roche (Marie), MM. Roubert,
Sauer, Thomas (Jean-Marie) Vieljeux, Voyant.

EXCUSES : MM. Gerber, Janton, Landry, Mefle, Minvielle, Mahdad,

SUPPLÉANT: MM. Sarrien ~~der~~ M. LANDRY.

PARIS, LE

10 FEV 1947

COMPTE-RENDU

La Séance est ouverte à 9 H. 30. sous la Présidence de

M. AVININ

Vice-Président.

M. POHER Rapporteur Général, donne lecture de l'avis qu'il propose d'envoyer à M. le Ministre des Finances, au sujet du compte marks-schillings qui a été soumis à la Commission, dans sa séance du 12 Février.

Cet avis exprime :

- Le désir de la Commission de voir établir une harmonie entre les chapitres du compte et ceux du budget du Commissariat Général aux affaires Allemandes et Autrichiennes;
- L'étonnement de la Commission de ne pas trouver les chiffres des recettes;
- Son désir de voir présenter pour le prochain compte des précisions et des moyens de contrôle en ce qui concerne le calcul des crédits et le détail des dépenses, et de subordonner son approbation à l'existence de ces précisions.

Cet avis est adopté par 7 voix contre 0 et 8 abstentions.

La Commission entend ensuite lecture du rapport de Mme ROCHE sur le projet d'exploitation en régie des transports postaux dans PARIS.

Mme ROCHE s'attache à discuter les amendements proposés par M. DAGAIN, Rapporteur spécial de la Commission de

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

16 FEV 1947

- 2 -

... l'Assemblée Nationale, qui proposait des compressions pour les effectifs prévus au projet, n'accordant que 135 emplois nouveaux au lieu de 150 demandés.

Mme ROCHE estime que cette économie est une mauvaise économie, elle aurait pour effet de rendre la marche du service défectueux et par suite plus onéreux. Par ailleurs, l'Administration des P.T.T. bénéficie de la part des constructeurs de voitures ou de pièces détachées, de remises importantes variant de 13% à 20% dont jamais une société privée ne bénéficiera.

Les frais d'exploitation par les Sociétés ont été en 1946 de 100 millions. Ils seront largement dépassés en 1947 et il faudrait y ajouter 140 millions de renouvellement de matériel. La prise en régie par l'administration amènerait une réduction de ces chiffres.

Mme ROCHE estime qu'il faut donner un avis favorable et regrette que le vote à l'Assemblée Nationale ait été retardé par l'amendement DAGAIN car la prolongation de l'exploitation par les Sociétés en Février est fort onéreuse.

La discussion générale est alors ouverte.

M. DOREY: La commission n'a pas seulement à examiner les amendements à l'Assemblée Nationale mais surtout l'ensemble du projet et ses répercussions financières. Mme ROCHE a attaché trop d'importance à l'amendement DAGAIN.

M. REVERBORI pense que cet amendement n'a pas entraîné de retard dans le vote du projet. Mais des économies sur les postes prévus, en particulier sur les postes supérieurs de direction, iraient à l'encontre de leur but. Les P.T.T. étant un service nationalisé qui semble jusqu'ici avoir donné satisfaction, il est logique de lui attribuer une mission qui est normalement de son ressort.

M. BOYER membre de la commission des Transports indique

.....

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

14 FEV 1947

- 3 -

... que celle-ci n'a accepté le projet de loi que sous condition que les 150 emplois nouveaux soient fournis par récupération dans des administrations de l'Etat de statut équivalent.

M. LAFFARGUE pense qu'il est illogique de faire des investissements partiels du genre de ceux prévus par le projet alors que le plan MONNET est une politique générale à larges vues des investissements nécessaires.

M. LANDABOURE: Il est impossible de temporiser en cette matière. Le plan MONNET ne pourra pas apporter l'organisation de détail de ce service ou l'apportera trop tard, alors que l'exploitation actuelle en est très onéreuse.

M. POHER s'élève contre la tendance des administrations à créer des emplois nouveaux, lorsqu'on crée des services nouveaux, et fait remarquer que, environ 6.000 créations d'emploi ont été consenties aux P.T.T., en 1946.

Le passage à la discussion des articles est prononcé.

Sur l'article Ier.

M. POHER demande que le personnel chauffeur-mécanicien nouveau soit pris sur le personnel similaire du Ministère des Anciens Combattants licencié, et qui devrait, sinon, être reclasé ou indemnisé.

M. VOYANT désire que ces mutations de personnel entre services, soient généralisées car elles entraînent des économies en évitant des licenciements d'un côté et des embauchages de l'autre.

Moyennant cette remarque, l'article Ier est adopté.

Sur l'article II

M. BOYER propose d'effectuer une réduction de 17500.000 francs correspondant aux 150 emplois nouveaux qui seraient ainsi pourvus, de la manière ci-dessus indiquée.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

14 FEV 1947

- 4 -

M. REVERBORI fait remarquer qu'il est impossible d'effectuer des transferts de crédits d'un Ministère à un autre en cours d'exercice. Il pense qu'il vaut mieux demander au Ministère des Finances l'engagement de faire reprendre les 150 titulaires des postes dans les autres services.

M. LANDABOURE pense qu'il faut, en la matière, faire confiance au Gouvernement.

M. VOYANT est d'avis, cependant, que la Commission doit reprendre les anciennes traditions et déceler les économies partout où elles peuvent être faites; C'est pourquoi, il demande que la Commission fasse subir aux crédits demandés une réduction indicative.

La réduction symbolique de 1.000 francs mise aux voix est adoptée par 12 voix contre 8 et 1 abstention.

Les articles II et III sont adoptés compte tenu de la réduction.

Avant de passer à l'étude du projet N° 25 la Commission s'accorde à admettre que les autres Commissions ont droit à lui déléguer un représentant lors de l'étude du budget de leur ressort. Mais pour les autres projets de loi financiers cette délégation n'est pas de droit, elle doit être demandée.

Sur le projet de loi 284 A.N. - 25 C.R.

M. le Rapporteur Général indique que ce projet est une mosaique d'articles sans liens entre eux. Il convient d'examiner chacun pour le son propre compte.

Sur l'article Ier

M. le Rapporteur Général indique les origines du régime actuel de l'exploitation des forêts domaniales en France et en zone d'occupation. Il s'agit de préciser le délai pendant lequel ce mode d'exploitation sera poursuivi.

M. MONNET: l'industrie de l'exploitation forestière a un

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 5 -

PARIS, LE

14 FEV 1947

... caractère artisanal, et les artisans sont lésés par l'exploitation en régie. Il faut donc réduire la durée de celle-ci.

M. REVERBORI pense qu'en tout cas le mode d'exploitation à assurer du bois aux centres urbains pendant l'hiver.

M. LAFFARGUE est d'accord sur ce cas particulier. Mais il craint que cette exploitation ne conduise vite à des conséquences désastreuses pour les forêts.

M. MONNET reprend l'amendement René MAYER de l'Assemblée Nationale tendant à réduire le délai d'exploitation en régie.

Cet amendement est repoussé par 11 voix contre 7.

M. DOREY propose un amendement tendant à ce qu'un bilan de l'exploitation soit fourni au Parlement avant le 30 Septembre 1947

M. le Président donne alors lecture du décret du 9 Janvier 1947 sur le contrôle des entreprises nationalisées et montre qu'elles doivent déjà fournir un tel bilan aux Ministères intéressés.

L'amendement est alors rédigé de la manière suivante :

"Les situations comptables, visées par l'article Ier du décret du 9 Janvier 1947 et concernant le compte spécial "Couverture des besoins complémentaires en bois et en produits forestiers", seront communiquées au Parlement."

L'article Ier ainsi amendé est adopté par 7 voix contre 1 et 6 abstentions. Il est, par ailleurs, décidé de demander aux Ministres de l'Economie Nationale et des Finances le bilan au 31 Décembre 1946.

L'article 2 (ancien 3) est adopté avec remarque à présenter par le Rapporteur Général sur la nécessité de terminer les opérations d'acquittement des dépenses résultant de la liquidation des marchés de la Défense Nationale au terme fixé.

L'article 3 (ancien 5) est adopté sans modifications.

L'article 4 (ancien 5 bis) est, relatif à la lutte contre la fraude fiscale, est approuvé dans son esprit.

.....

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

14 FEV 1947

- 6 -

Mais MM. AVININ et REVERGORI craignent qu'ils ne gênent les petites entreprises qui n'ont pas recours à des cabinets ou à des experts comptables.

M. le Président fait remarquer que l'obligation de la déclaration du nom du comptable est déjà dans l'article I7 de la loi du 23 Décembre 1946

L'article 5 qui complète le précédent est adopté.

L'article 6 (ancien 5 quater) est adopté.

L'article 7 (ancien 6) est adopté.

Les articles 7 et 8 du projet primitif qui ne figurent pas au projet transmis sont l'occasion d'un bref échange de vues sur le droit de préemption de l'Administration.

La Commission fixe au Mardi 18 Février sa prochaine séance au cours de laquelle elle entendra M. le Ministre des Finances sur la politique du Gouvernement en matière financière.

Le Président de la Commission :

Amelot

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. ROUBERT, Président

Séance du MARDI, 18 Février 1947

La séance est ouverte à 15 heures 15.

PRÉSENTS : MM. Avinin, Berlioz, Boyer (Jules), Dorey, Duchet, Gerber, Janton, Laffargue, Lanbadoure, Landry, Minvielle, Monnet, Pauly, Peschaud, Poher, Reverbori, Mme Roche (Marie), MM. Roubert, Vieljeux, Voyant.

EXCUSES : MM. Courrière, Thomas.

ABSENTS : MM. Cardonne, Grenier, (Jean-Marie), Mahdad, Martel (Henri), Merle (Toussaint), Sauer.

COMPTÉ-RENDU

La séance est ouverte sous la présidence de M. ROUBERT, Président, à 15 heures 15.

PARIS, LE

18 FEV 1977

La commission aborde immédiatement la suite de l'étude du projet de loi N° 25 relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

Articles 8 (ancien 9) et 9 (ancien 10)

Lecture est donnée de ces articles par M. le Président.

M. POHER, Rapporteur général, expose que ces articles ont pour but d'apporter des précisions quant aux conditions dans lesquelles les prisonniers de guerre ou déportés pourront obtenir des dégrèvements en matière de droit de succession. - L'article 9 prévoit le cas de dégrèvement rétroactif et donc de remboursement par l'administration.

M. DOREY demande si, dans ce cas, le remboursement aura lieu sur demande ou d'office.

M. POHER indique qu'il convient de se reporter à l'article 8 qui prévoit la production de certificats justificatifs.

M. DOREY pense qu'il est alors nécessaire d'apporter cette précision au texte même de l'article 9 et propose l'amendement suivant :

A la fin de l'article 9 (ancien 10) ajouter les mots : "Sur demande présentée par l'intéressé dans les conditions prévues à l'article 8 alinéa 4 (ancien 9)"

L'article 8 est adopté.

L'article 9, complété par l'amendement, est adopté.

M. LE PRESIDENT donne alors lecture des articles 10, 11, 12, 13.

Sur l'article 10. M. POHER expose que cet article a pour but d'incorporer aux droits d'enregistrement perçus sur les ventes de divers biens la taxe spéciale de 2 % jusqu'ici

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 3 -

PARIS, LE

18 FEV 1947

perçue au profit de l'Entraide française, ce qui porte le montant de ces droits au taux de 7,50 %. Sont exceptées les récoltes et généralement les objets mobiliers dépendant d'une exploitation agricole.

M. VIELJEUX demande quelle est la distinction entre coupes de bois taillis qui supportent 7,50 % et les récoltes dépendant d'une exploitation agricole qui paient 3 %.

M. LE PRESIDENT explique que la coupe de bois taillis n'est pas un objet mobilier agricole et que la législation depuis longtemps n'a pas voulu la dégrevier.

L'article 10 est adopté après cette explication.

L'article 11 et l'article 12 sont abrogés. adoptés

Sur l'article 13 M. POHER explique qu'à l'Assemblée Nationale M. Bourgès-Maunoury a apporté un amendement qui, pour éviter de faire fuir la matière imposable, supprime les droits d'enregistrement sur les ventes d'objets d'art et ne laisse subsister que la taxe spéciale dite de luxe. Le Ministre, opposé à ce point de vue, n'a cependant pas insisté.

M. DOREY, en principe partisan de la conservation du droit d'enregistrement et de la suppression de la taxe, se rallie au point de vue précédent.

M. BOYER montre l'intérêt qu'il y a, au point de vue du prestige et de l'art français, à ne pas surcharger les ventes d'objets d'art qui vont ensuite sur les marchés étrangers, de droits trop considérables.

M. LAFFARGUE déclare qu'il votera l'article parce qu'il rompt avec les méthodes d'écrasement fiscal et aère la législation sur ce point particulier.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 4 -

PARIS, LE

18 FEV 1947

L'article 13 est adopté.

Sur l'article 14, M. POHER expose que cet article a pour but de simplifier et d'unifier les impositions en matière de valeurs étrangères. Toutes ces valeurs seront maintenant frappées d'une taxe de 25 %.

M. AVININ demande à ce propos, si la taxe de 10 % établie par un décret loi Laval de 1935 sur certaines valeurs coloniales et qui frappe durement les petits épargnants, a été supprimée sans restriction.

M. POHER ^{donne} demande la référence indiquant qu'il en est bien ainsi.

L'article 14 est adopté

L'articles 15 et 16 qui réalisent des simplifications dans les droits de timbre et des suppressions de centimes et de décimes sont adoptés.

L'article 17, qui tend à unifier le régime applicable aux effets domiciliés dans un établissement de crédit ou un bureau de chèques postaux, quelque soit le lieu de la domiciliation, est adopté. M. POHER indique que c'est là une petite faveur accordée aux exportateurs.

Article 18 M. POHER explique que cet article a pour but d'apporter de nouvelles ressources au profit des budgets départementaux par la ~~collaboration~~ de certaines taxes. Le Gouvernement était d'avis d'attendre le projet de réforme des finances locales mais l'Assemblée ne l'a pas suivi.

M. REVERBORI estime cependant que les départements pourront établir leur budget plus rationnellement que par le moyen de subventions d'équilibre.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 5 -

PARIS, LE

18 FEV 1947

L'article 18 est adopté.

M. le Ministre des Finances est introduit dans la salle de commission à 16 heures 10. Il est accueilli par M. le Président qui lui souhaite la bienvenue.

après envoi

On trouvera ci-dessous le compte rendu sténographique de l'audition du Ministre.

Après le départ, vers 18 heures 15, de M. le Ministre des Finances la commission constitue sa sous-commission de la Défense Nationale qui est ainsi composée :

M. CARDONNE	rapporteur du budget de l'Air
M. COURRIERE.....	de la Marine
M. BERLIOZ.....	de la Guerre
M. DUCHET.....	de la France d'Outre-mer
M. MONNET.....	des (Dépenses militaires)

La séance du mercredi 19 Février à 15 heures comportera l'étude du projet relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

LE PRESIDENT de la Commission
des FINANCES :

Amelot

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. ROUBERT, Président

Séance du MERCREDI 19 Février 1947

La séance est ouverte à 15 heures 30

PRÉSENTS : MM. Boyer, Cardonne (Gaston), Dorey, Duchet, Gerber (Philippe), Janton, Laffargue, Lanbadoure, Merle (Toussaint), Minvielle, Monnet, Pauly, Peschaud, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux, Voyant.

EXCUSES : MM. Avinin, Berlioz, Courrière, Mme Roche (Marie).

SENTS : MM. Grenier, Landry, Mahdad, Martel.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 2 -

PARIS, LE

19 FEV 1947

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT ouvre la séance à 15 heures 30. Il expose à la commission les contacts, qu'avec M. le Rapporteur Général, il vient de prendre avec les membres de la Cour des Comptes, et assure la Commission qu'elle pourra avoir recours à ce haut corps de l'Etat pour tous renseignements de sa compétence.

Puis M. le Président donne lecture des articles 19 à 25 du projet N° 25.

M. POHER, Rapporteur Général, expose que ces articles ont pour but de régler ~~la vente~~ la liquidation des biens frappés par une décision judiciaire de confiscation et qui sont à l'heure actuelle encore, sous séquestre, gérés par les Domaines.

L'article 19, qui édicte les mesures de publicité de la décision frappant ces biens, est adopté à l'unanimité.

Les articles 20 à 26 sont d'abord examinés dans leur ensemble.

M. POHER expose que ces articles ont pour but d'effectuer la reprise des biens visés par l'article 19, même si ces biens ont subi plusieurs changements de propriétaires, et qu'il incombera au détenteur actuel de faire la preuve qu'il ignorait l'origine de ces biens.

Dans la discussion générale M. LAFFARGUE se déclare entièrement d'accord sur le principe du retour à l'Etat de ces sortes de biens, mais il désire que soient sauvagardés les intérêts des acquéreurs de bonne foi. Or, il sera très difficile pour ces derniers d'administrer la preuve positive de cette bonne foi et, d'autre part, les articles visés ont le très grave inconvénient de porter atteinte à des principes juridiques traditionnels sur lesquels repose en partie notre civilisation. Le fardeau de la preuve doit

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 3 -

PARIS, LE

19 FEV 1947

incomber à l'Administration et non à l'acquéreur qui doit jusqu'à preuve du contraire être présumé de bonne foi.

M. GERBER rappelle la distinction entre présomption irréfragable et présomption simple où l'intéressé peut faire la preuve et montre que le renversement du fardeau de la preuve est déjà imposé par le législateur en matière de douanes par exemple.

M. LE PRESIDENT expose qu'il est inadmissible de voir d'anciens collaborateurs ou des trafiquants, transférer leurs biens en toute tranquillité en n'encourant que le risque extrêmement faible de voir une preuve de mauvaise foi se dresser contre ~~l'un d'eux~~.

Dans beaucoup de cas d'ailleurs, la preuve de la bonne foi sera très facile à apporter, par exemple dans le cas où l'acquéreur est une collectivité locale. Les mesures de publicité et la notoriété publique à l'égard de ces biens sont, d'ailleurs, telles que l'acheteur éventuel de bonne foi en connaîtra l'origine et se gardera de les acquérir.

M. LAFFARGUE demande qu'on mette aux voix une proposition tendant à renvoyer pour avis le projet de loi à la commission de justice et de législation, car il touche de trop près à des principes juridiques.

M. REVERGORI indique que tout le temps nécessaire a été donné aux commissions de législation de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République pour se saisir du projet. Il y a dans ces commissions des membres de tous les partis. Si elles ne se sont pas saisies pour avis, c'est qu'elles l'ont réellement jugé inutile.

M. LANBADOURE insiste pour que la proposition soit repoussée, d'autant que le travail budgétaire de la Commission s'avère urgent.

M. LE PRESIDENT est également de cet avis, car il

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 4 -

PARIS, LE

19 FEV 1947

s'agit d'appliquer rapidement le texte afin de dépister le plus grand nombre possible de fraudes.

M. GERBER reconnaît qu'on enfreint les règles classiques mais, à situations exceptionnelles, remèdes exceptionnels.

Les articles sont alors examinés un à un.

Sur l'article 19, M. SAUER demande que la publicité de la décision judiciaire soit également faite par affichage à une mairie. Devant les difficultés pratiques que soulève cette mesure M. SAUER retire sa proposition.

L'article 19 est adopté à l'unanimité.

Sur l'article 20 la proposition de M. LAFFARGUE pour le renvoi à la commission de législation est mise aux voix.

Elle est repoussée par 12 voix contre 6.

L'article 20 est adopté conforme.

Sur l'article 21 M. GERBER propose de supprimer comme inutile, la déclaration faite par lettre recommandée au Procureur de la République. Il est décidé, cependant, de s'informer au préalable auprès du Ministre.

L'article 21 est adopté.

Sur l'article 22 M. VIELJEUX demande ce que devra faire un acheteur de valeurs en Bourse provenant de biens saisis.

M. LE PRESIDENT fait remarquer qu'on ne peut connaître l'origine de ces valeurs que dans la mesure où les titres sont personnalisés.

PARIS, LE

10 FRY 1957

M. GERBER indique que la déclaration de ces valeurs vise la société ou l'établissement qui les a émises.

L'article 22 est adopté.

L'article 23 relatif aux sanctions est adopté.

L'article 24 qui dispose que la présomption défavorable aura lieu pour tous transferts de biens postérieurs au 1er Juin 1944 est mis aux voix.

M. LAFFARGUE remarque qu'un collaborateur ayant pris la précaution de transférer ses biens avant cette date ne sera nullement inquiété.

Cependant l'article 24 est adopté par 12 voix contre 6.

L'article 25 qui prévoit qu'en cas d'annulation d'une acquisition par décision judiciaire, le remboursement par l'administration ne pourra être d'un montant supérieur à ce qui a été effectivement versé, est l'occasion d'une protestation formelle de M. LAFFARGUE et des membres du Rassemblement des Gauches républicaines sur le principe de la présomption défavorable.

L'article lui-même est adopté à l'unanimité.

L'article 26 relatif à la déclaration de leurs droits par les créanciers est adopté à l'unanimité.

L'article 27 (ancien 26) fait l'objet d'une large discussion sur la sauvegarde de certains créanciers (mineurs, incapables, absents pour une cause légitime) et sur le délai qu'il convient de leur accorder pour faire valoir leurs droits.

- 6 -

PARIS, LE

19 FEV 1947

M. LAFFARGUE montre le danger qu'il peut y avoir pour certains mineurs dont les tuteurs peu consciencieux auront laissé forclure les ~~ses~~ droits. Il demande que le délai de forclusion soit élargi.

M. LE PRESIDENT pense que, si l'on élargit le délai de 3 ans, l'on compromet gravement la liquidation des biens saisis.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL pense qu'il conviendrait de limiter au cas d'absence ou d'éloignement les exceptions aux dispositions de l'article et qu'il y a intérêt à ne pas multiplier le nombre des affaires qui peuvent être occasion de nouvelles instances.

Sur le montant du remboursement, M. MINVIELLE regrette que certains créanciers puissent être lésés si le reliquat, jusqu'à concurrence desquels ils peuvent être payés, est trop faible.

M. LE PRESIDENT pense cependant que l'on ne peut imposer à l'Etat l'obligation de rembourser au-delà du solde des biens.

M. JANTON propose alors la rédaction suivante de l'article 27 :

1er alinéa conforme. Puis texte modifié comme suit :

" Les créanciers qui se seraient trouvés dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits dans ce délai, par suite d'une cause légitime telle qu'absence, ou éloignement du territoire métropolitain, pourront, dans le délai maximum de trois ans, demander à être relevés de la forclusion. Les demandes seront inscrites et jugées comme en matière de référés.

" Le délai supplémentaire accordé aux créanciers visés par le deuxième alinéa du présent article ne fera pas échec à la liquidation des biens et au paiement du passif connu. Ces

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 7 -

PARIS, LE

19 FEV 1947

" créanciers ne pourront obtenir le règlement de leurs droits que dans la limite du solde disponible."

L'article 27 ainsi modifié est adopté par 14 voix contre 6.

L'article 28 est adopté sans discussion.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL donne alors lecture des articles 29 à 38 relatifs à la liquidation des biens allemands ou, d'une manière générale, ennemis, en France. Il indique que ces articles sont conformes aux conclusions de la Conférence de Paris.

Les articles 29 à 38 sont adoptés.

Sur l'article 39 M. DOREY propose la rédaction suivante :

" 1er alinéa conforme.

" 2ème alinéa, rédigé comme suit :

" Dans le cas de contrat à titre onéreux, le prix sans préjudice des sanctions prévues par d'autres dispositions législatives, n'est restitué que dans la mesure où il a été effectivement versé et se retrouve dans les éléments à liquider."

" (Le reste sans changement)"

L'article 39 ainsi modifié est adopté.

Les articles 40 à 42 sont adoptés.

Sur l'article 43 relatif à l'affectation d'une taxe au profit du fond national d'amélioration de l'habitat, M. VIEL-JEUX demande le coût du fonctionnement de cet organisme.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 8 -

PARIS, LE

19 FEV 1947

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL indique que cet organisme n'est pas encore entré en fonctionnement.

L'article 43 est adopté.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL donne lecture des articles 44 et 45 relatifs aux classifications des spectacles en 5 catégories et aux tarifs des taxes que doivent supporter ces catégories.

M. POHER indique que le projet prévoit le droit pour les Conseils municipaux d'éxonérer certaines manifestations suivant un pourcentage de 0 à 50 %.

Ceci présente l'inconvénient de diversifier à l'extrême le régime des taxes et de compliquer le service de l'assiette.

M. LE PRÉSIDENT montre cependant qu'il y a intérêt à prendre cette mesure. La diversification est dans l'ordre des choses, ce qui se justifie dans une région touristique par exemple, ne se justifiant pas dans une autre région.

L'article 44 est adopté avec la modification suivante proposée par plusieurs membres :

" modifier comme suit la fin de l'article 473 du code des C.I. :

".....ou mise. Toutefois, la présente disposition n'est pas applicable aux tirs, jeux d'adresse et divertissements similaires comportant l'utilisation de balles, flèches, anneaux, palets, disques, jetons, etc... lorsque le paiement effectué correspond à un prix unitaire au moins égal à 2 Frs par balle, flèche, anneau, disque, jeton, etc... utilisé.

L'article 45 ^{et la} tableau ~~est~~ adopté.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 9 -

PARIS, LE

19 FEV. 1947

L'article 46 portant exonération de taxe pour les spectacles taurins dans les régions où ils sont de tradition est très discuté.

M. POHER pense qu'il y a là une atteinte au principe de l'égalité des sacrifices.

M. CARDONNE expose que ces spectacles sont grevés de charges beaucoup plus lourdes que la plupart des autres et qu'il y a intérêt à les soutenir dans un intérêt folklorique et parce qu'ils font vivre un certain nombre de travailleurs.

La suppression de l'article 46 mise aux voix est repoussée par 10 voix contre 6.

Sur l'article 47 M. REVERBORI propose un amendement tendant à faire bénéficier de l'exonération les spectacles organisés dans les campagnes sous le contrôle de l'Education Populaire ~~et~~, d'une part, et, d'autre part, pour les enfants de moins de 16 ans.

Un complément d'informations sera demandé au Ministère de M. BOURDAN.

La commission fixe sa prochaine séance au vendredi 21 Février à 15 heures. Au cours de cette séance elle entendra M. André PHILIP, Ministre de l'Economie Nationale.

Le PRESIDENT de la Commission des Finances :

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. ROUBERT, Président

Séance du Vendredi 21 Février 1947.

La Séance est ouverte à 15 heures 15

PRÉSENTS : MM. Boyer (Jules), Cardonne (Gaston), Dorey, Duchet, Gerber (Philippe), Janton, Lanbadoure, Merle (Toussaint), Minvielle, Monnet, Peschaud, Poher, Reverbori, Mme Roche (Marie), MM. Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux, Voyant.

EXCUSES : MM. Berlioz, Courrière.

ABSENTS : MM. Avinin, Laffargue, Landry, Mahdad, Pauly.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

2: FEV 1947

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT ouvre la séance à 15 heures 15.-

Il annonce à la Commission que M. Félix GOUIN, Président du Conseil du Plan, viendra faire un exposé le Mercredi 26 Février, sur la politique du Plan ~~et les incidences sur le~~ Budget extraordinaire.

M. THOMAS pose la question de savoir si un fonctionnaire se trouve dans chaque administration à la disposition du Rapporteur Spécial chargé du Budget de cette administration pour lui fournir tous renseignements utiles.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL affirme qu'il en est ainsi.

M. LE PRESIDENT indique que le Conseiller à la Cour des Comptes qui aura collaboré avec un rapporteur spécial de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale se tiendra en liaison avec le rapporteur correspondant du Conseil de la République.

La Commission est saisie d'une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale sous la procédure d'urgence, tendant à ouvrir les crédits nécessaires à l'Assemblée pour le paiement de l'acompte provisionnel à ses propres fonctionnaires.

M. THOMAS Président de la Commission de Comptabilité expose que le Conseil ne peut qu'adopter conforme cette proposition. Et d'autre part, il montre que la procédure relative au projet de loi correspondant pour le Conseil de la République soulèvera de nombreux inconvénients.

Il serait beaucoup plus logique qu'une lettre soit adressée au Ministre des Finances afin que les crédits demandés et adoptés par chaque Assemblée soient inclus directement dans le budget.

Il est décidé que M. THOMAS déposera Mardi en séance du Conseil un avis verbal conforme à la proposition de loi transmise par l'Assemblée Nationale.

PARIS, LE

21 FEV 1947

La Commission passe ensuite à l'étude des articles 46 et 47 du Projet N° 25, Sur la proposition de M. POHER, Elle décide de fusionner ces deux articles en apportant les trois modifications suivantes

Article 474 Bis - Par dérogation aux dispositions de l'article 474 sont réduits de moitié les tarifs applicables.

1°) aux représentations

2°) aux représentations

puis après le paragraphe a) addition du texte suivant :

“Toutefois, les conseils municipaux des communes où il existe des arènes dans lesquelles il est de tradition d'organiser des spectacles taurins de toute nature ont le droit de faire bénéficier ces spectacles de la réduction d'impôt prévue au présent article, à la condition que les prix des places soient soumis à l'approbation de l'assemblée communale.”

Enfin, après le dernier alinéa de l'article 47, addition du texte suivant :

“Pour les manifestations énumérées au premier article et remplies les conditions prévues pour bénéficier de la réduction de tarif, les municipalités peuvent décider de substituer au demi-tarif, soit l'exonération totale de l'impôt local sur les spectacles, soit la taxation à un taux réduit des 3/4. Un seul régime d'imposition (demi-tarif, quart de tarif, ou exonération) peut être adopté par chaque municipalité et il s'applique obligatoirement à l'ensemble des manifestations visées au présent article.”

M. REVERBORT qui avait l'intention de proposer une modification à l'article 47 en ce qui concerne les Spectacles cinématographiques organisés sous le contrôle de l'Education Populaire y renonce, une circulaire Ministérielle ayant déjà précisé ce cas. Il suffira de demander au Ministre d'élargir le champ d'application.

M. André PHILIP, Ministre de l'Economie Nationale, est accueilli à 16 H. par M. le Président dans la salle de la Commission.

.....

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

2¹ FEV 1947

... Les membres de la Commission des Affaires Economiques sous la Présidence de M. ARMENGAUD assistent à l'exposé fait par M. PHILIP et dont on trouvera ci-dessous le compte-rendu sténographique. →
Après l'exposé de M. André PHILIP, la Commission fixe à Mardi 25 Février à 9 H. 30. sa prochaine séance pour la suite de l'examen du projet relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

(Voir numérotation spéciale de l'audition de M. André PHILIP,
Ministre de l'Economie Nationale - numéros 1 à 25).

Surveez

J.C.

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES
ECONOMIQUES, DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES
REUNIES

Séance du vendredi 21 février 1947 - 16 heures

Audition de M. André PHILIP

Ministre de l'Economie Nationale

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES .- En votre nom, Mesdames, Messieurs, je remercie M. le Ministre de l'Economie Nationale d'avoir bien voulu accepter de répondre à notre invitation.

Monsieur le Ministre, avant de commencer les travaux d'examen des budgets ordinaire et extraordinaire, qui vont nous être soumis, et d'un certain nombre de textes d'une extrême importance au point de vue de la vie économique du pays, la Commission des Finances et la Commission des Affaires Economiques ont tenu à vous entendre parce qu'elles ont estimé, l'une et l'autre, que les budgets français considérés par rapport aux revenus généraux de la nation étaient d'une telle importance qu'il ne peut plus être question de regarder les finances d'un simple point de vue comptable et de contrôle, mais surtout du point de vue de l'orientation générale et des incidences que les lois financières peuvent avoir sur l'économie générale du pays.

Les budgets tendent, à l'heure actuelle, à redistribuer plus du tiers des revenus généraux. Ce n'est donc plus la situation d'avant la guerre. Lorsqu'il s'agit d'une période tout à fait exceptionnelle dans laquelle les investissements doivent avoir une importance énorme, toute décision prise par voie budgétaire va influencer grandement la vie économique du pays. Et c'est parce que nous savons bien, depuis très longtemps, que vous vous intéressez aux rapports extrêmement étroits qui existent entre l'économie nationale et les données purement financières, comptables et de contrôle budgétaire, que nous vous avons demandé de venir.

Je sais que vous êtes très attaché à ces principes ; vous l'avez démontré, puisque quand vous étiez ministre des finances vous avez tenu à être, en même temps, ministre de l'Economie nationale, n'ayant pas voulu faire un travail fragmentaire et ne regarder qu'un seul côté de la question.

... / ...

C'est pourquoi je vous remercie d'être venu avant le commencement des travaux que nous aurons à accomplir dans quelques jours nous apporter un certain nombre d'éclaircissements, qui nous permettront de voir mieux l'ensemble des questions qui, à l'heure actuelle, intéressent le pays.

M. ANDRE PHILIP, ministre de l'Economie Nationale. Je suis heureux de me retrouver dans cette salle, où j'ai siégé assez souvent comme rapporteur général du budget à l'Assemblée Consultative, et de vous indiquer, dans les très grandes lignes, comment s'oriente la politique à la fois économique et financière du Gouvernement.

En réalité, quel est le problème que nous avions en face devant nous lorsque le Gouvernement précédent a lancé la campagne de baisse des 5%.

Je veux vous rappeler ce qui s'était passé pendant les six derniers mois de l'année 1946. Alors qu'on avait cru, vers mai ou juin, parvenir à une stabilité des prix, ceux-ci en juillet, avaient augmenté de nouveau dans une très notable proportion. Cette hausse des prix présentait les trois caractéristiques suivantes : elle était nettement supérieure à la hausse des salaires, qui avait été accordée ; la hausse des prix de détail était nettement supérieure à celle des prix de gros ; enfin, la hausse des prix des produits alimentaires était nettement supérieure à la hausse des prix des produits industriels.

On était parvenu à toute une série de déséquilibres. Par exemple, alors qu'en juin les indices des prix de gros et des prix de détail étaient à peu près les mêmes - respectivement 582 et 577 - ils étaient respectivement passés, en novembre, à 724 et 856. Ainsi apparaissait très nettement une des caractéristiques - je dirai presqu'un des symptômes de la maladie de l'inflation. Lorsqu'on est entré dans une période d'inflation, où joue le fameux "cycle infernal" des salaires et des prix, plus on avance dans cette voie et plus diminue le revenu réel de la population, en particulier le revenu réel des travailleurs, et plus augmente, en même temps, le stockage des produits.

La rétention des stocks a été le phénomène caractéristique des six derniers mois de l'année 1946 ; et ce qu'il y avait de grave - ainsi qu'on l'avait observé en Allemagne au lendemain de l'autre guerre et, cette fois en Grèce, en Autriche, en Hongrie jusqu'à la récente stabilisation - c'est que le stockage n'est plus réservé à une minorité de spéculateurs ; c'est à peu près toute la nation qui est devenue spéculatrice ; c'est tout le monde qui stocke indistinctement à tous les degrés de la production, de la distribution et même de la consommation. Stockage du paysan qui, ayant perdu confiance dans la monnaie, fait ses inves-

tissements en bétail, qu'il ne laisse pas venir sur le marché ; stockage de l'industriel, qui retarde le plus possible le moment où il vend. Stockage à tous les degrés de la répartition, favorisé, d'autre part, par ce que je crois être l'erreur que l'Assemblée constituante avait commise l'année dernière, en décembre 1945, lorsqu'elle avait établi, sans aucune limite ni réserve, la liberté du commerce.

Le résultat de cette mesure fut, pendant l'année 1946, l'inscription de 400.000 commerçants nouveaux, dont près des 3/4 sont des commerçants ambulants. Et, en particulier pour le textile, les points de démarrage donnés en avance pour la création de nouveaux commerces ont correspondu à un mois et demi de production de notre industrie.

Nous étions donc en présence d'une sorte de stockage diffus dans l'ensemble du pays et, dans une période générale de hausse des prix, quelles que soient les mesures autoritaires qu'on puisse essayer de prendre, les sanctions qu'on envisage, rien ne peut empêcher cette fuite devant la monnaie, cette course vers les valeurs réelles, ce qui fait qu'une portion sans cesse décroissante de la production arrive effectivement entre les mains du consommateur.

Tel était le premier phénomène grave que nous avions en face de nous au mois de décembre dernier.

Le deuxième trait à l'industrie. L'industrie française, vous le savez, est gênée depuis la libération dans son développement et dans son progrès par l'insuffisance des matières premières, notamment du charbon. Ce problème vraiment fondamental pour nous, se présente sous son aspect international ; charbon de la Ruhr, charbon américain, possibilités de quelques échanges avec la Grande-Bretagne, qui apparaîtront seulement à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, étant donné les difficultés présentes de nos amis anglais, que vous connaissez. C'est le problème du charbon et de l'acier qui commande toute notre économie.

Mais je veux attirer votre attention sur le fait que notre industrie, pendant l'année 1946, n'a pas seulement souffert de l'insuffisance de quantité, qui est cependant considérable. En effet, dans la plupart de nos industries, même avec l'équipement et la main-d'œuvre actuels - par conséquent, en dehors d'un début d'application du plan MONNET - on pourrait produire 25 à 30% de plus si l'on avait les matières premières nécessaires. Il y a donc, par conséquent, une déficience de quantité.

Mais c'est l'irrégularité qui est la maladie essentielle de nos industries, notamment l'irrégularité dans les fournitures de matières premières. C'est pourquoi, de tout temps, le ministère de l'Economie nationale, malgré les critiques qui lui ont été adressées par les intéressés, a toujours poursuivi une politique de stockage, de façon à essayer d'assurer le maximum de régularité.

Je me souviens avoir eu, au printemps dernier, quand j'avais à la fois la charge des finances et celle de l'économie nationale, des discussions avec des collègues et des industriels parce qu'on n'attribuait pas, en février et mars, les quantités de charbon qui étaient demandées. Il se trouvait que je connaissais l'Amérique et que je savais que M. John LEWIS déclancherait une grève le 1er avril ; c'est en général son habitude. Nous avons donc commencé par mettre en réserve les quantités de charbon qui nous ont heureusement permis de passer les mois d'avril et de mai dans des conditions relativement favorables.

Par conséquent, plus encore que la quantité, ce qu'il nous faut surtout rechercher c'est la régularité de fourniture des approvisionnements, avec un stockage minimum permettant d'assurer au mieux une répartition régulière. Nous avons fait quelques progrès dans ce sens ; mais ils sont encore tout à fait insuffisants étant donné la pénurie dans laquelle nous vivons.

Mais, pendant toute l'année 1946, nous avons constaté un autre phénomène d'irrégularité dans les prix et les salaires, avec des augmentations souvent rétroactives, dans de telles conditions que l'industrie française, en fait, n'a pu établir de prix de revient sérieux.

Cela est apparu, en particulier, dans les industries nationalisées. Des critiques ont été adressées à un grand nombre de ces entreprises du fait qu'elles n'avaient pu produire, pour 1946, un bilan clair et précis de leur situation. Mais j'attire l'attention de la Commission sur le fait qu'il en a été absolument de même pour l'ensemble des entreprises privées qui, étant donné les variations de prix et les variations de salaires, en sont arrivées à perdre la notion de ce que pouvait être un calcul précis de prix de revient. En effet, pour calculer un prix de revient, il faut un minimum de stabilité dans les prix et lessalaires et tout mouvement de hausse, déclanché entre les mois de juillet et de décembre, était en soi, par lui-même et par l'incertitude et l'irrégularité qui le caractérisaient, un facteur d'affaiblissement de la capacité de production du pays et de désordre dans l'ensemble de notre organisation industrielle.

Enfin - ce qui, peut-être, est le plus grave - il convient de tenir compte de la situation de nos exportations.

Je sais bien que l'opinion publique supporte assez mal le gros effort d'exportation que nous sommes en train de faire et qu'on entend très souvent dire : "Si nous manquons de tout, c'est que tout va à l'étranger".

Il ne faut pas oublier que la France a toujours été un pays exportateur et importateur, qu'elle n'est pas capable de vivre sur elle-même, qu'elle n'a sa place qu'au milieu d'échanges internationaux et qu'elle est essentiellement un pays qui importe des matières premières pour réexporter des produits fabriqués.

Depuis la libération, notre situation est infiniment moins grave que celle de nos amis anglais, qui devient absolument tragique. Enfin, notre balance des comptes est régulièrement déficitaire. Les emprunts qui, jusqu'ici, ont permis de couvrir le déficit ont tout de même une limite. Actuellement, nous avons presque entièrement consommé les emprunts Blum. Il nous reste, pour cette année, l'emprunt que nous allons faire à la Banque des règlements internationaux. Cet organisme, qui nous avait promis environ 500 millions de dollars, a eu beaucoup de peine à se mettre sur pied ; il a cherché un président pendant trois mois ! Par ailleurs, il ne peut émettre des emprunts sur le territoire de tous les Etats américains et il semble qu'il ne pourra pas faire, avant cinq ou six mois, les opérations de crédit lui permettant de satisfaire les demandes des principaux pays européens.

Il a fait un effort pour nous puisque dès maintenant il a consacré plus de la moitié de ses disponibilités à fournir la moitié du crédit demandé par la France. Nous aurons presque 200 millions de dollars et les 300 autres millions aux environs du mois de juillet, si tout va bien.

Supposons que nos exportations, cette année-ci, soient le double de ce qu'elles étaient l'année dernière. C'est une hypothèse optimiste qui, pour se réaliser, nécessitera un gros effort, mais qui paraît cependant possible si l'on songe que les exportations ont septuplé en valeur et triplé en quantité de janvier à décembre derniers. Par conséquent, nous pouvons atteindre pour 1947 le double de la moyenne de 1946. Un très gros effort sera évidemment nécessaire et, même dans ces conditions heureuses, le déficit de notre balance des comptes s'élèvera à un peu plus de 600 millions de dollars.

Si bien qu'en plus de l'emprunt international il faudra trouver une centaine de millions de dollars. Je ne sais comment, peut-être par appel aux crédits privés ou par

un autre prélevement sur le stock d'or de la Banque de France.

Par conséquent, le problème de nos exportations est le problème même du salut de notre monnaie. Pour cela, il nous faut consentir des sacrifices énormes ; il nous faut accepter d'exporter le nécessaire pour nous procurer l'indispensable, le charbon notamment - au prix que vous savez quand il est transporté d'Amérique -, le coton, la laine, l'essence, l'ensemble des produits primaires avec lesquels vit notre industrie et dont notre production dépend. Pour cela, il faut que les prix demeurent à peu près au niveau des prix mondiaux.

Or, si la situation était bonne l'année dernière, l'élévation des prix entre juillet et décembre a eu ce résultat que nous avons maintenant rattrapé les prix mondiaux ; que pour certains produits industriels nous sommes déjà au-dessus des prix mondiaux. Ce fait ne gêne pas encore nos exportations parce que nous sommes en présence d'une grande demande de marchandises de toutes sortes, notamment de la part de notre principal acheteur, l'Amérique. Jusqu'ici, nous avons presque livré plus vite que l'industrie américaine, dont les carnets de commandes sont pleins et qui exige un délai de dix-huit mois avant de livrer. Dans ces conditions, un grand nombre d'acheteurs américains préfèrent acheter plus cher à l'industrie française pour être servis plus vite.

Mais l'industrie américaine se rééquipe et augmente sa production très vite ; la reconversion s'accélère et je ne serais pas tellement étonné qu'à l'automne prochain les Etats-Unis connaissent une petite crise de réadaptation analogue à celle de 1919. Dans ces conditions, il faut nous attendre à des difficultés très sérieuses pour les exportations françaises dans le cours de l'année 1947.

Pour les produits industriels, nos prix commencent à être plus élevés que les prix mondiaux ; pour les produits agricoles, ils sont infiniment plus élevés et il y a là un élément de déséquilibre qu'il était absolument nécessaire d'arrêter. Si l'on avait continué, c'était la catastrophe de la monnaie française.

Vous savez que lorsque les prix sont supérieurs aux prix mondiaux, la solution normale est la dévaluation. Certains y ont pensé. L'expérience de celles que nous avons faites suffit à nous montrer que ce ne peut plus être, aujourd'hui, une solution pour la France. La dévaluation de POINCARE a eu l'avantage d'alléger la charge de la dette publique ;

La dévaluation Paul REYNAUD a permis de faire rentrer des capitaux français placés à l'étranger. La plupart de ces capitaux ont déjà été réquisitionnés et liquidés soit par la voie publique, soit même par la voie privée, afin de faire quelques importations supplémentaires.

A l'heure actuelle, la France n'a plus à l'étranger un actif liquidable comparable à celui qu'elle avait avant la guerre. Dans ces conditions, une dévaluation n'apporterait aucun avantage en contre-partie. Je n'insiste pas sur les dangers non seulement économiques mais aussi politiques qui ne manqueraient pas de se produire entre la métropole et les territoires d'outre-mer à ce sujet.

Il fallait donc complètement écarter cette idée et c'est pourquoi le Gouvernement, le 31 décembre dernier, a engagé une campagne pour une baisse des prix, avec le sentiment que c'était absolument le seul moyen de redresser la situation et de redonner aux Français confiance en eux-mêmes.

Je crois que cette politique, tout au moins dans sa première offensive, a réussi. Elle a réussi, du point de vue psychologique, en ce sens qu'un pays qui était assez désespéré a repris confiance en lui-même, qu'une administration qui avait le sentiment d'aller un peu à vau-l'eau a découvert enfin son but, vers lequel préfets, inspecteurs de l'économie, contrôleurs économiques sont partis avec enthousiasme.

Dans l'ensemble, la baisse de 5% a été effective dans le commerce et l'industrie et pour un certain nombre de produits, dont j'ai la liste ici, elle est même parvenue à 6 et 8%. En ce qui concerne les prix agricoles, les paysans sont d'abord restés sur la réserve. Mais il semble, maintenant, que la baisse commence à se déclencher et, en particulier, les nouvelles de ces dernières semaines sont, à cet égard, assez satisfaisantes.

Je veux vous citer quelques chiffres pour les légumes au sujet desquels il y eut, vous le savez, quelques discussions :

Les betteraves crues qui, le 31 décembre, étaient cotées à 600 francs les 100 Kg. étaient à 550 francs le 5 février. Les carottes, de 1.100 à 900 francs, sont tombées au prix moyen de 800 à 700 francs. Les choux verts sont au prix moyen de 600 francs. Les endives françaises sont passées de 11.000 à 9.500 francs et 8.000 francs. Les pommes de terre nouvelles d'Afrique du Nord sont tombées de 6.500 francs et 5.000 francs à 6.200 francs et 4.700 frs; les haricots secs de 9.500 frs et 8.800 frs à 9.000 frs et à 8.500 frs. Pour ces articles, vous constatez donc une

baisse supérieure à 5%.

Le lapin, qui était à 232 frs le kg depuis deux mois est passé à 170 frs le 17 février ; pendant la même période le poulet est passé de 300 frs à 260 frs ; les œufs ont baissé de 3 frs à l'unité. Pour la semaine du 10 au 16, les noix valaient 120 frs au lieu de 140 frs et les pommes de table, couteau, 30 frs au lieu de 45 frs.

Il semble que sur les prix qui, jusque là étaient libres et qui avaient été particulièrement enflés pendant la dernière période, une baisse se déclanche qui dépasse même celle qui avait été prévue par le Gouvernement.

Pour la viande, il y eut un peu de flottement en raison des difficultés spéciales que nous avons dû surmonter pour assurer le ravitaillement des grands centres. Mais là encore, après les tolérances que nous avons dû accepter pour faire venir de la viande sur Paris, les prix baissent également depuis dix jours et se rapprochent des prix normaux que nous avions fixés.

Nous en sommes maintenant à la préparation de la deuxième baisse, qui sera déclenchée au plus tard le 1er mars, peut-être un peu plus tôt, dans le courant de la semaine prochaine, au moment où tout techniquement sera au point.

Deux éléments entrent en ligne de compte pour cette baisse. D'une part, il est nécessaire qu'à l'inverse de la première elle soit un peu plus différenciée ; nous ne pouvons pas la faire porter indistinctement sur tous les produits. En effet, pour quelques uns d'entre eux la situation actuelle est assez difficile ; ils ont atteint le niveau du prix de revient. Il faut, par conséquent, se livrer à une analyse extrêmement précise avant de déclencher une nouvelle baisse. Nous ferons donc des distinctions pour certains produits.

Pour d'autres, au contraire, il sera possible d'aller beaucoup plus loin. J'ai fait faire des analyses précises dans toutes les industries et nous pourrons pratiquer, par rapport aux prix du 31 décembre dernier, une diminution de 10, 12, 13, 14 et même 15%.

Enfin, nous envisageons de ne pas nous borner à une simple action sur les prix légaux, mais nous voulons aussi essayer d'agir sur les prix réels, qui sont maintenant assez différents des prix légaux. Il est, en effet, fort instructif de comparer les prix légaux de produits de

de consommation courante et les prix réels pratiqués pour ces mêmes objets : le prix licite du tissu de coton est de 100 frs le mètre ; il est vendu 300 frs., le prix licite d'une lessiveuse est de 500 frs ; elle est vendue 1.200 frs.

Et ce fait provient du nombre et de la variété des produits considérés, qui conduisent à adopter, en matière de textiles, d'outillage à main, des modes de taxation tels que le cadre de prix ou le régime de hausse en pourcentage sur les prix pratiqués au 1er septembre 1939. Il en résulte des prix licites très variables suivant l'origine et les caractéristiques de chaque produit. Et dans ces conditions, il est impossible aux consommateurs, aux commissions d'assainissement et au contrôle économique de déceler avec précision les exagérations de prix. J'envisage, toutes les fois que ce sera techniquement possible, d'établir des prix qui seront désormais fixés aux différents stades en valeur absolue, et non plus suivant la méthode des cadres de prix ou du pourcentage. Et afin d'inciter les industriels et les commerçants à pratiquer les rationalisations nécessaires à cette transformation, il est prévu que les nouveaux prix en valeur absolue seront fixés en tenant compte d'un amortissement financier normal et d'une marque de risques.

Nous avons donc établi tout un programme, avec l'octroi de quelques contingents supplémentaires, car nous nous sommes rendu compte que nous pouvions obtenir une augmentation assez considérable de la production de certaines catégories de produits mis à la disposition des consommateurs moyennant une augmentation relativement minime des contingents de base attribués aux industries.

Et je pense, dès le mois prochain, pouvoir mettre sur le marché un nombre appréciable d'objets d'usage courant, textiles, objets ménagers, articles de quincaillerie à l'usage de l'agriculture, à des prix qui seront de 30 à 50% au-dessous des prix actuellement pratiqués.

Voilà, dans les grandes lignes, ce que nous sommes actuellement en train de préparer. La deuxième baisse ne sera donc pas brutale et uniforme, comme la première ; elle sera un peu plus différenciée et s'établira entre 5 et 10% pour certains produits, et entre 10 et 15% pour d'autres. Elle s'accompagnera de réformes de structure dans l'analyse des prix et l'organisation de la production et d'un effort entrepris d'accord avec les organisations patronales, pour fournir directement aux consommateurs un certain nombre de produits.

Nous reprenons, en la développant, l'idée des programmes d'utilité sociale, que nous avions déjà envisagée au printemps dernier, mais qui ne peut être réalisée qu'à la condition d'une véritable mise au point technique et d'une surveillance exercée sur les produits depuis la fabrication jusqu'à l'arrivée au consommateur, pour éviter certaines fuites qui se sont produites lors des premières expériences.

Je précise encore que les mesures prévues ne signifient pas que la baisse s'arrêtera là. Après cette deuxième vague de baisse, nous avons l'intention de poursuivre cette même politique, en procédant à une étude dans chaque industrie en faisant une analyse exacte de ses conditions de fabrication, et ne retenant que les entreprises sur lesquelles il est possible de faire porter un effort supplémentaire de baisse.

Il faut que le pays sente que nous sommes engagés non seulement vers le blocage des prix mais aussi vers une politique systématique de baisse qui, après les premières manifestations, se continuera par une pression continue portant, à chaque instant, sur les secteurs les plus variés. Le moyen essentiel pour atteindre ce but consistera dans les commissions d'assainissement, en cours d'établissement. Nous prévoyons l'accélération de la mise en place de ces commissions d'assainissement et nous avons donné aux préfets la possibilité de les nommer directement dans le cas où elles ne seraient pas mise sur pied, le 1er mars, dans les villes de plus de 10.000 habitants.

Les magasins témoins posent un autre problème difficile : il y en a trop. Chacun désire que son entreprise soit un magasin-témoin ; dans ces conditions, il n'y aurait plus de témoin. Le témoin, pour qu'il ait toute sa valeur, doit être assez exceptionnel. Nous établissons donc un plan des magasins-témoins et je crois qu'il conviendrait d'en fixer le nombre à raison d'un pour 3 à 5.000 habitants et de les répartir suivant les principales catégories, en choisissant une coopérative, un grand magasin, des petits magasins de quincaillerie, d'épicerie, etc. de façon que, par quartier, il y ait par catégorie un magasin-témoin soumis à toutes les obligations, notamment celle du contrôle économique qui ne sera possible que si le nombre des entreprises est restreint. Sinon, nous n'aurions pas le personnel nécessaire pour assurer le contrôle réel d'un grand nombre de magasins.

Satisfaire les innombrables bonnes volontés qui se manifestent dans ce domaine n'est pas, à mon avis, une question de textes mais une affaire de négociations, qui sont actuellement menées avec les organisations patronales. Je voudrais, à l'image du N.R.A. de Roosevelt au moment de la tentative du New Deal, encourager ces organismes qui, à l'appel du syndicat, prendraient l'engagement d'honneur de participer à la baisse des prix.

Ces groupements qui se constituerait, nous les appellerions à participer, avec nous, au contrôle. Nous faisons la même demande aux comités d'entreprises pour nous aider à déceler les stocks et à nous fournir les renseignements qu'ils peuvent avoir sur l'établissement des prix de revient réels dans les entreprises. Nous comptons surtout sur les comités d'entreprises, en les faisant participer partout à toutes les études relatives à la fixation des prix et également à l'analyse des stocks.

Au point de vue des stocks, nous avons déjà, mon collègue M. Lacoste et moi, passé des accords avec la fédération industrielle. Lorsque nous décelerons un stock supérieur à la normale, nous pourrons savoir exactement si nous sommes en face d'un organisme frauduleux et nous pourrons envisager la confiscation.

Voilà dans les très grandes lignes la politique économique telle que le Gouvernement la poursuit actuellement. Pour réussir, il faut évidemment que certaines conditions se trouvent réunies. La première, c'est que l'on ne fasse pas en même temps une hausse générale des salaires qui ne rapporterait rien à la classe ouvrière.

Dans les commissions, qui sont maintenant réunies et qui aboutiront dans un bref délai, on envisage seulement de faire un aménagement des salaires exceptionnellement bas. Je pense, en effet, que nous pouvons faire une légère réadaptation des salaires anormalement bas ; cela ne pesera pas beaucoup sur l'économie et permettra tout de même de remédier tout de suite aux misères les plus criantes. Nous ne pouvons rien accorder de plus car une hausse générale des salaires, maintenant, détruirait toute la politique de baisse poursuivie par le Gouvernement.

La deuxième condition, c'est que en même temps le pays puisse avoir une confiance plus grande dans sa monnaie par la certitude que des efforts très énergiques sont faits pour tendre vers l'équilibre du budget.

Vous savez que le Gouvernement a pris deux décisions : je rappelle que nous avions voté l'élimination de 50.000 fonctionnaires avant le 1er avril. Actuellement la plupart des textes sont prêts et de nombreux ministères ont engagé des discussions avec le ministère des finances. Je pense que d'ici quinze jours de nombreux arrêtés en cette matière pourront voir le jour.

Pour le budget ordinaire, le Gouvernement a la ferme volonté de présenter un budget ordinaire en équilibre. Cela prendra peut-être un peu plus de temps et nous amènera peut-être à demander un douzième provisoire afin de laisser aux deux assemblées le temps d'étudier le budget. Le Gouvernement aura la possibilité

de faire toutes les compressions nécessaires pour parvenir à réaliser l'équilibre du budget ordinaire.

Quant au budget extraordinaire, qu'il s'agisse du budget civil ou du budget militaire, c'est un problème dans lequel le matériel joue un très grand rôle et où, par conséquent, l'économie nationale est intéressée au même titre que les finances. Il y a non seulement le budget-comptable, mais aussi le budget-matière.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, après les compressions maxima qui ont été réalisées, nous sommes arrivés, mon collègue M. Schumann et moi, à la conclusion que dans l'état actuel de la production, le budget extraordinaire, tel qu'il avait été arrêté, dépassait et les possibilités de matières que l'économie nationale peut mettre à la disposition des différents services et les possibilités réelles d'épargne que l'on peut trouver dans le pays.

C'est pourquoi le budget extraordinaire sera présenté aux assemblées avec cette disposition spéciale que 40 % dans chaque service ne seront débloqués qu'ultérieurement après le vote du budget ordinaire en équilibre et après examen (qui sera possible d'ici deux ou trois mois) des possibilités ultérieures de production pour l'ensemble du pays.

Je pense qu'en avril ou en mai, nous serons plus en état que maintenant de faire des prévisions précises sur le niveau de production pendant le deuxième semestre 1947, car un certain nombre de négociations actuellement en cours auront abouti.

Quant au budget militaire, nous sommes en train de l'examiner. D'après les propositions faites par les différents départements militaires, nous serons obligés de procéder à des compressions extrêmement importantes. En effet, au point de vue des matériaux, si j'accordais au département de l'Air tout ce qu'il me demande, il ne resterait absolument rien pour la reconstruction.

Nous sommes en train d'examiner l'ensemble des demandes sur la base des possibilités réelles que nous avons en charbon, en ciment, en produits métallurgiques, en produits ferreux et non ferreux. Le Gouvernement va être obligé de demander au pays - et il faut que les assemblées le sachent et l'aident dans cet effort - de très lourds sacrifices car ce n'est qu'à cette condition que nous pouvons assurer le succès de la politique de baisse, l'équilibre du budget ordinaire et la réduction du budget extraordinaire à ce qui sera possible matériellement et compte tenu des possibilités de l'épargne.

Nous savons très bien que si nous ne le faisons pas, l'inflation de crédit se développerait, quelles que soient les précautions que l'on prend, lorsque celle-ci atteint certains chiffres,

- 13 -

elle est aussi dangereuse que l'inflation monétaire. Ce serait le retour à la situation des six derniers mois. Nous avons pu arrêter la course à l'abfme en décembre, mais on ne peut le faire qu'une fois.

Voilà les idées essentielles que je voulais vous indiquer pour clarifier la position gouvernementale sur ces différents points.

Je serai heureux de répondre aux questions précises.

M. LANBADOURE. M. le Ministre nous a indiqué, au début de son exposé, que la baisse de 5 % édictée par le Gouvernement avait eu pour but de faire diminuer les prix de gros et aussi d'en finir avec la politique de rétention des stocks que certains ont appliquée. Or, il nous a donné des chiffres qui nous indiquent que la politique de baisse de 5 % a eu des résultats en ce qui concerne les prix, mais je ne crois pas qu'il nous ait donné des explications sur les stocks qui étaient connus pour certains industriels. Est-ce que ces stocks ont été diminués et est-ce que la quantité des marchandises mises à la disposition de la population a augmenté ? La baisse de 5 % a-t-elle pour résultat de dégeler certains stocks et est-ce que la valeur du volume des marchandises remises en circulation est appréciable ?

Deuxième question : est-ce que M. le Ministre peut nous donner l'assurance qu'actuellement les prix industriels ne seront pas augmentés, ou bien envisage-t-il actuellement une hausse sur certains produits industriels, particulièrement sur les textiles.

M. LE MINISTRE. Une hausse sur les textiles, certainement pas. Je vous le dis tout de suite.

M. VIELJEUX. M. le Ministre nous a dit que nos exportations étaient gênées par les augmentations des prix français, je voudrais lui demander s'il ne pense pas qu'elles sont plutôt gênées par le change fictif anormal auquel nous voulons nous tenir.

Je m'explique : il est certain que les prix français sont très hauts en France. Si on convertit un grand nombre de francs en dollars à 119, on a un nombre de dollars très élevés pour l'acheteur. Les exportations ne sont-elles pas gênées par un change fictif ?

Pour les importations, vous nous avez dit qu'une dévaluation ne serait pas utile. J'ai l'impression - et je peux me tromper - qu'une dévaluation ne changerait rien à la question parce que, quand un étranger nous vend, il nous vend au prix qu'il pratique chez lui en dollars, il n'a aucun égard à ce que peut être notre

franc par rapport à son dollar. Il compte en dollars.

J'ai donc l'impression - peut être à tort - que ce qui gêne nos importations c'est le change artificiel que nous voulons maintenir.

La troisième question que je voulais poser à M. le Ministre de l'Economie Nationale est relative à la politique de baisse. Je crois aussi que c'est la seule politique énergique qu'il faille faire mais j'ai le sentiment qu'il n'y a plus de marge d'amortissement et que, alors, on liquide l'outillage national. Ceci n'aura qu'un temps et je me demande quelle serait la durée de l'effort que l'on pourrait envisager dans ce domaine pour que nous puissions prévoir cette reconstitution de l'outillage national qui est vétuste mais qui a eu à traverser des années pénibles.

M.

M. le Ministre, je voudrais vous poser une question. Vous avez fait allusion tout à l'heure à la politique d'importation d'un certain nombre de produits essentiels, notamment en matières premières. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point, mais j'ai une inquiétude. Vous savez mieux que quiconque la situation difficile dans laquelle va se trouver le pays. En raison des gels récents, il est à craindre qu'une partie de nos devises soit consacrée à l'achat de céréales de tous ordres.

Comme par ailleurs, vous avez dit vous-même que la Banque de Reconstruction n'avait pas toutes les disponibilités que nous aurions souhaitées, en raison même de la difficulté de placement que vous allez faire aux Etats-Unis, on peut se demander dans quelle mesure on va pouvoir assurer les besoins d'équipement essentiels. Il est très bien d'avoir les matières premières en quantité croissantes et de mieux utiliser les moyens de production, mais s'ils restent ce qu'ils étaient avant guerre, c'est-à-dire des moyens techniques de transformation insuffisants tant au point de vue rendement qu'au point de vue de la qualité du matériel employé, nous allons continuer à fabriquer des produits qui, calculés d'après le travail, seront plus chers que des produits étrangers. Par conséquent, la politique à laquelle vous faites allusion va se trouver handicapée si nous ne pouvons pas importer certaines machines-outils pour l'installation des usines qui nous manquent. Sur ce point, je voudrais avoir quelques apaisements qui sont probablement les mêmes que ceux que vous cherchez vous-même.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Monsieur le Ministre, vous avez dit tout à l'heure que cette année, il nous fallait exporter beaucoup de marchandises, et que, malgré tout, nous avions des difficultés réelles à le faire maintenant car la concurrence internationale joue.

En matière de textiles, les exportateurs auraient beaucoup

de difficultés en raison des prix et du climat international. Nous avons une concurrence certaine dans de nombreux pays et on peut se demander si, finalement, la balance des comptes sera plus gravement déficitaire encore que celle que l'on avait imaginée et si beaucoup de produits et beaucoup de marchandises que l'on avait fabriqués pour l'exportation ne seraient pas, en définitive, lancés sur le marché national plutôt que sur le marché international.

D'autre part, en ce qui concerne le minimum vital, est-ce que l'on va bientôt aboutir ? Il y aurait peut-être intérêt à aller plus vite, de manière à en finir avec une certaine agitation.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser deux petites questions. La première : après l'autre guerre, je crois que l'on s'est hypnotisé sur le slogan "l'Allemagne payera". On a évité au sortir de cette guerre de dire exactement la même chose mais a-t-on raison de faire en Allemagne une politique de dépenses qui ne trouve pas une contre-partie économique suffisante ? En d'autres termes, est-ce que l'on utilise à plein les possibilités que nous offre l'occupation en Allemagne qui devrait d'une part, être la moins onéreuse possible et d'autre part, participer dans la plus large mesure à la réparation des inconvénients que vous avez signalés tout à l'heure, en particulier pour le charbon que la Sarre et la Ruhr pourraient nous fournir abondamment.

Une deuxième question qui est peut-être indiscrète : l'année dernière on a parlé de cette société des surplus américains. Je crois que nous avons payé les surplus ; est-ce que, à l'heure actuelle, on peut espérer que ce ne sera pas purement et simplement une charge pour notre économie ou, au contraire, est-ce qu'il y a des indications nous permettant de croire que nous arrivons à tirer quelque chose avec la certitude que nous n'allons pas au-devant du même scandale que celui des stocks américains de l'autre guerre ? Est-ce que tout au moins nous pouvons avoir quelque apaisement ?

M. REVERBORT. Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser quelques petites questions. La première est relative à quelque chose qui a fait assez mauvais effet et qui a porté tort à la politique de baisse. Un certain nombre de prix industriels ont été augmentés au mois de décembre et cette augmentation n'a été connue que dans le courant de janvier.

M. LE MINISTRE. Auxquels faites-vous allusion ?

M. REVERBORT. Plusieurs prix m'ont été signalés ; je parlerai notamment du prix de la bière. En ce qui le concerne, il y a eu un arrêté du préfet prévoyant une augmentation, si bien qu'il y a eu une hausse suivie d'une diminution.

Dans d'autres cas, on a constaté une augmentation des prix

industriels et je crois qu'il aurait été désirable que ceci ne se passe pas de cette façon car le choc psychologique sur lequel nous avions beaucoup compté a perdu un peu de sa portée.

La deuxième observation concerne quelque chose qui m'a été rapporté par mon frère qui dirige une entreprise où il y a 3.000 ouvriers et où l'on fabrique de l'outillage pour les bicyclettes. Il me disait qu'il serait très désirable que les nouvelles homologations de prix ne soient pas appliquées de la même façon car, quand il s'agit d'ancienne fabrication les coefficients qui ont été donnés pour les augmentations autorisées étaient généralement les coefficients moyens et même quelquefois au-dessous de ce qui était normalement désirable pour le fabricant.

Remarquez que ce dernier s'est retourné d'une autre façon pour avoir son bénéfice, il a fait des fabrications légèrement différentes, a demandé l'homologation de ses nouveaux prix et on lui a accordé des prix nettement supérieurs à ses prix de revient.

Je pense qu'il y aurait intérêt à ne pas autoriser que par une simple modification de détail dans un accessoire on puisse accorder quelque chose qu'il n'est pas normal d'accorder.

Troisième observation. Nous comprenons tous qu'il est nécessaire qu'une partie de la production française soit exportée pour pouvoir obtenir les devises nécessaires mais, pouvez-vous nous dire s'il n'y a pas de ce côté-là une légère exagération et si l'on ne pourrait pas laisser un contingent un peu plus important pour le service intérieur, c'est-à-dire pour ce qui est nécessaire au bon fonctionnement des industries de base en France. Par exemple, en ce qui concerne les automobiles et les pneus, ne serait-il pas possible de laisser un contingent un peu plus important à la disposition de notre pays ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. Monsieur le Ministre, vous n'avez pas fait allusion dans votre exposé à des ressources provenant de quelque chose qui me touche d'une façon directe, je veux parler du tourisme. Je représente, en effet, une région touristique et nous n'avons pas tous le sentiment que tout a été tenté pour faire venir ces devises. Est-ce que le Gouvernement ne pourrait pas faire une politique qui cherche à les attirer, aussi bien en agissant du côté de l'étranger pour obtenir des importations de devises un peu plus larges qu'en accélérant dans toute la mesure du possible la reprise du tourisme qui est extrêmement importante puisque, je crois, il vient en deuxième ou troisième ligne dans l'importation des devises étrangères.

M. LE MINISTRE. Je réponds tout d'abord à la première question relative aux stocks : on me demande ce qui est arrivé sur le marché. Je suis obligé de dire que je n'ai pas de statistique de stocks et que je ne peux pas, par conséquent, vous exposer avec des chiffres, dans les circonstances présentes, les quantités de stocks qui ont pu arriver sur le marché ou qui arriveront.

Nous avons pris des mesures monétaires pour liquider les stocks. Le Conseil national de crédit a pris des dispositions pour relever le taux de l'escompte et surtout il a pris soin de le différencier selon les utilisations.

Au cours de mes discussions antérieures avec la Banque de France, j'avais rencontré des réticences ; cette fois-ci elle n'a pas fait d'opposition et le taux de l'escompte est différencié suivant l'usage qui est fait de l'emprunt à court terme. Les emprunts de plus de 30 millions devront être examinés en liaison avec la Banque de crédit par l'Economie Nationale.

On peut chiffrer à 20 milliards les réductions de crédit qui ont été opérées lorsqu'il est apparu qu'il ne s'agissait pas de crédits destinés à l'outillage mais à la constitution de stocks.

Dans un texte que vous verrez bientôt, la tenue d'une comptabilité-matière est prévue mais, tant que ce texte ne sera pas voté, je n'aurai pas de moyen d'estimation.

Tout ce que je puis dire, d'après les rapports d'inspecteurs de l'économie nationale, c'est qu'il semble que depuis quinze jours les stocks commencent à sortir.

Je pense que la deuxième baisse, ainsi que les mesures que nous avons prises, en accord avec certains industriels, auront un effet certain. On évitera, en particulier, le troc : par exemple, si nous avons la possibilité de sortir des chaînes de bicyclettes au tiers du prix, le paysan sera amené à baisser le prix de son beurre.

D'autre part, il y aura une semaine de textiles fin mars ou début avril, avec un gros arrivage et des prix en baisse.

Nous ferons la même chose pour la quincaillerie.

M. Vieljeux a parlé d'un change fictif, mais qu'est-ce que c'est qu'un taux de change réel ? C'est un taux auquel les prix moyens se trouvent comparés dans les différents pays et, puisque c'est le dollar qui est l'unité internationale, le taux de change réel est un taux qui réalise à peu près l'équilibre entre le taux français et le taux américain.

Cet équilibre existait l'année dernière où nos prix étaient dans l'ensemble de 15 % inférieurs aux prix américains. Nous sommes, maintenant, au même niveau pour certains prix, mais pour les prix agricoles, très nettement au-dessus.

J'attire l'attention de M. Vieljeux sur la solution d'une nouvelle dévaluation qui ne nous apporterait rien.

Supposez que le franc vaille moitié moins : tous les prix français regrimperaient en flèche, ce qui entraînerait un nouveau déséquilibre.

Nous devons maintenant nous tenir à ce niveau, parce qu'un nouveau décrochage et une seconde dévaluation constituerait la fin de la confiance dans la monnaie et la destruction totale de l'économie française.

M. VIELJEUX.- J'ai simplement voulu dire qu'il est impossible actuellement de trouver des dollars à 119. Si vous divisez les prix français par 119, vous n'avez pas un quotient réel.

M. LE MINISTRE.- Le dollar vaut actuellement 119, et vous pouvez en trouver à ce prix. Mais, à côté de ce marché normal, il existe un marché noir de l'or dû à l'action des gens qui ont misé et joué en France et à l'étranger sur la baisse de la monnaie française. J'attire votre attention sur le fait que précisément, ce marché a été durement touché ces derniers temps. Le prix de l'or est tombé de 6.000 à moins de 3.000 Frs, et les prix du dollar et du franc au marché noir ont baissé dans les mêmes proportions. Le franc "noir" tend à se rapprocher du franc officiel.

On m'a demandé d'autre part quelle serait la durée de l'effort, en raison des difficultés auxquelles se heurtent un certain nombre de nos industries. Il est certain que, dans beaucoup de nos industries, après la deuxième baisse, le prix de vente correspondra exactement au prix de revient et il n'y aura plus de marge d'amortissement, tout au moins dans l'état actuel de la production. Bien que je ne puisse pas vous donner tous les détails, j'espère que dans deux ou trois mois nous pourrons développer la production.

Nous espérons avoir davantage de charbon et notre production sidérurgique pourra ainsi s'accroître. Je ne peux encore être tout à fait affirmatif - je formule simplement des hypothèses, mais des hypothèses plausibles.

Cependant, en juillet prochain, lorsque nous connaîtrons l'ensemble de la situation agricole et industrielle, il sera possible d'envisager une stabilisation définitive, si tant est qu'on puisse faire quelque chose de définitif en matière économique. Nous pourrons à ce moment, ajuster les prix agricoles et les prix industriels les uns par rapport aux autres.

On m'a demandé également où en était la question du minimum vital.

Vous savez qu'actuellement les diverses commissions examinent la question. Demain matin, sous la présidence de M. Félix GOUIN, se réunit la commission plénière. Je pense que, dans le sens qui vous a déjà été indiqué, le Gouvernement sera à même de prendre très rapidement des décisions

à ce sujet. Nous espérons pouvoir régler en même temps la question des salaires anormalement bas et celle de la baisse des prix, et c'est pourquoi nous n'avons pas encore fixé la date de la prochaine vague de baisse.

M. ROUBERT m'a demandé si, en ce qui concerne l'Allemagne, nous utilisions à plein les éléments à notre disposition.

Je crois que nous pouvons répondre par l'affirmative, en ce qui concerne notre zone qui, en dehors de la Sarre, n'est pas très industrielle.

On ne peut songer à faire davantage sans soulever les problèmes, plus politiques qu'économiques, de la fusion et de la coopération des diverses zones.

En ce qui concerne plus particulièrement la Sarre, vous savez que nous avons commencé à appliquer les mesures destinées à en assurer le rattachement économique à la France. Nous cherchons à ce que la France ait la main sur le charbon, non seulement pour notre production, mais aussi comme moyen d'échange et de négociation avec les autres pays.

Au sujet des surplus, M. le Président m'a demandé si nous espérions en tirer de grands avantages.

La question est complexe; chaque fois, deux positions s'affrontent : celle du Ministre des Finances et celle des autres Ministères. Il y a en effet deux solutions : ou bien essayer d'en tirer le maximum; c'est la vente aux enchères à des prix qui risqueraient d'être très supérieurs aux prix normaux - ou bien essayer de rendre service à un certain nombre d'éléments économiques, par exemple la C.G.A., qui réclame des tracteurs pour l'agriculture, au prix de la taxe, ou l'armée, qui a besoin de moyens de transports; à ce moment, on applique là aussi la baisse des prix.

Dans chaque cas, il faut faire la part entre les exigences complémentaires, bien que divergentes, des finances publiques, au sens étroit du terme, et de l'économie nationale, au sens plus large du mot.

Au point de vue des prix industriels, je suis d'accord avec vous.

Il est certain que nous n'avons pas engagé la baisse dans les meilleures conditions.

Les meilleures conditions techniques étaient assurées dès le mois de juin dernier, car déjà les indices des prix de gros avaient baissé de 660 à 550. Techniquement, le

succès de l'offensive de baisse était possible à cette époque; mais psychologiquement, ce n'était pas encore le moment. Il était impossible de dire à la classe ouvrière qu'il fallait renoncer à l'augmentation des salaires; personne ne croyait à une élévation du niveau de la vie autrement que par une nouvelle augmentation des salaires. Patrons et ouvriers ont maintenant compris ces choses, et l'opinion se trouvant mûre pour accueillir cette nouvelle mesure, le climat psychologique se trouve créé.

Techniquement, l'opération aurait dû être faite en deux temps : assainir la situation financière par la réduction des subventions; relever un certain nombre de prix industriels actuellement en déséquilibre. Car il y a des prix insuffisants à la base et des prix excessifs à l'arrivée.

Cependant, devant la situation qui existait, nous avons été amenés à précipiter le mouvement et à passer directement de la politique d'assainissement à la politique générale de baisse, presque sans intervalle. Psychologiquement, le succès a été assuré.

D'autre part, vous avez eu raison d'attirer mon attention sur le problème des multiples homologations de prix.

Je n'accepterai plus la fixation des prix qu'en valeur absolue. Avec ce système, on a des moyens de contrôle à tous les stades et la possibilité de s'opposer aux abus que vous avez notés avec beaucoup de justesse.

Dernier problème, celui du tourisme.

Ici, nous nous heurtons à deux ordres de difficultés : d'un côté le monde entier sauf l'Amérique; de l'autre côté, l'Amérique.

Tous les pays, sauf l'Amérique, sont dans la même situation que nous, leur balance des comptes en déséquilibre ne leur permet pas d'envoyer leurs nationaux dépenser leurs devises à l'extérieur.

C'est le cas, particulièrement, de l'Angleterre, qui se trouve dans une situation plus dramatique que la nôtre. Nous essayons cependant de les amener à plus de largesses en livres sterling.

Le vrai problème du tourisme, c'est celui du tourisme américain, le seul tourisme sur lequel on puisse raisonnablement compter. Il faut cependant reconnaître que les touristes américains sont plus attirés par les pays orientaux que par l'Europe. Il y a une méfiance certaine à l'égard de l'Europe, qu'il s'agisse de lui consentir des avances financières ou de s'y rendre en touristes. Les Américains redoutent l'instabilité dans cette partie du monde.

.../...

Il faut ajouter à cela que lorsque l'Américain négocie, il est habitué à ne pas payer plus que le prix qui lui a été primitivement fixé. Dans un hôtel ou un restaurant, il entend, pour le prix indiqué, avoir le meilleur service et n'admet pas de voir à côté de lui quelqu'un obtenir davantage à plus haut prix. Il ne conçoit pas davantage le système des suppléments si largement pratiqué chez nous.

Il faudrait donc que nos organisations touristiques s'imposent une sorte de discipline intérieure, qu'on envisage une réglementation, professionnelle ou autre. Nous reverrons alors le tourisme étranger.

Mme ROCHE.- Pourriez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, ce que vous entendez par "sacrifices très lourds" que vous demanderez encore au pays ?

M. LE MINISTRE.- Cela veut dire que nous ne reviendrons pas encore au niveau de vie qui était le nôtre en 1939. Nous n'atteindrons pas ce niveau avant deux ou trois ans. Et il ne suffira pas pour cela d'avoir rejoint le niveau de production de 1939.

Je rejoins ici l'intervention de M. ARMENGAUD sur nos besoins d'équipement. Lorsque nous aurons atteint le niveau de production de 1939, nous n'aurons pas atteint le niveau de production des biens de consommation de 1939.

Cependant, je me montrerai peut-être un peu plus timide que M. ARMENGAUD sur ce point, car il ne faudrait pas pousser d'une façon excessive notre effort en matière d'équipement alors que nous ne parviendrions pas à stabiliser les prix et les salaires.

C'est pourquoi j'ai accepté ce que j'avais refusé jusqu'ici, bien que notre balance des comptes soit dans une situation grave, j'ai accepté de faire cet effort pour le blé et les céréales secondaires.

Il faut en effet cette année sortir à tout prix du problème alimentaire et pour cela faire les efforts d'importation nécessaires. Si, au moment de la récolte, nous avons une politique permettant d'assurer le contrôle des produits, nous pourrons résoudre notre problème alimentaire.

Mais, en ce qui concerne les textiles, par contre, notre production augmente, mais c'est une industrie pour laquelle il y a actuellement un marché important à conquérir. C'est un élément important pour l'industrie française et qui doit nous permettre de couvrir en partie le déficit de notre balance. Nous avons aussi d'importantes demandes de cotonnades pour notre Empire. Mon collègue M. MOUTET est toujours à me demander des attributions complémentaires. C'est un problème plus encore politique qu'économique. De plus, nous nous trouvons devant une consommation de vêtements qui n'est pas une demande annuelle, mais une accumulation due à la pénurie de plusieurs années. Et même lorsque la production des textiles aura atteint 40% au dessus du niveau d'avant-guerre, nous ne serons pas revenus pour autant au niveau de consommation de cette époque.

Il en est de même pour l'automobile. Nous ne pouvons pas faire davantage pour le marché intérieur, et peut-être même devrons-nous nous résoudre à faire moins encore.

L'automobile vit avec l'essence importée. La question des pneus est également très grave; nous avons des commandes importantes de pneus, notamment pour la Chine, mais nous en avons si peu pour notre propre consommation que nous ne pouvons pas nous permettre d'en exporter de grosses quantités.

Par contre, il y a lieu de résérer nos produits de qualité, et notamment nos automobiles, pour le marché européen, alors surtout que l'industrie automobile anglaise est en difficulté, que l'Allemagne est hors de course et que l'Italie est à peine en train de reprendre sa production.

Nous devons donc accepter que la France n'ait à sa disposition qu'une quantité d'automobiles très restreinte.

Voilà le sens des sacrifices que j'ai indiqués tout à l'heure.

M. Charles CROS.- J'ai l'habitude de ne jamais disso-cier les territoires d'Outre-Mer de la France métropolitaine. Et j'aimerais que Monsieur le Ministre puisse me dire dans quelle mesure la politique économique de la métropole est liée à la politique économique des territoires d'Outre-Mer. Car si j'ai voté la constitution, c'est essentiellement parce qu'elle forme cette République une et indivisible, métropole, départements et territoires d'Outre-Mer. D'une façon plus précise, sur quels apports de la Métropole peut compter la France d'Outre-Mer et inversement.

M. LE MINISTRE.- La fonction de l'économie nationale, c'est de faire la répartition globale des marchandises dans l'ensemble des territoires français. Il est évident qu'une fois cette répartition faite pour une certaine catégorie de territoires d'Outre-Mer, par exemple, il appartient au Ministre compétent de s'occuper du détail, pour lequel je ne suis nullement qualifié. Le problème se pose pour toutes les matières à répartir et chaque fois, je discute avec mon collègue M. MOUTET des besoins des territoires d'Outre-Mer. Pour ma part, je fais tout ce que je peux, mais, comme c'est son devoir, M. MOUTET trouve toujours ces efforts insuffisants et me presse de faire davantage.

M. CARDONNE.- Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de développer nos exportations. Je voudrais simplement vous signaler certaines opérations commerciales qui, si elles se généralisaient, iraient à l'encontre du but poursuivi. C'est ainsi par exemple qu'on importe d'Italie, en territoire algérien, des douelles, alors que nous en avons en abondance en France.

M. LE MINISTRE.- Je suis bien d'accord avec vous; cela peut présenter un danger certain.

Mais il ne faudrait pas oublier que nous ne sommes pas seuls en ce qui concerne notre politique extérieure économique.

Nous voulons par exemple exporter du vin et des parfums; on nous dit : nous voulons bien en prendre, mais à condition que vous exportiez aussi tel produit dont nous avons besoin. Ce produit demandé, nous aimerais bien le garder, car nous en avons besoin nous aussi. Mais pour faire passer l'élément essentiel de nos exportations, nous sommes contraints de faire ce sacrifice.

Il en va de même pour les importations. Nous désirons importer un produit déterminé; on nous répond : d'accord, mais il faut nous prendre également ceci.

Pour prendre un exemple, afin d'importer de la main-d'œuvre italienne, nous avons importé par la même occasion des accordéons.

Vous soulevez ainsi le problème général des accords commerciaux.

M. POHER.- C'est, je crois, l'histoire des stylos Reynolds.

M. CARDONNE.- Je ne méconnais pas les nécessités dont vous faites état, Monsieur le Ministre, mais je voulais simplement signaler un fait en demandant qu'il ne se généralise pas.

M. LE MINISTRE.- Nous y veillerons dans toute la mesure du possible.

M. MONNET.- Je voudrais soulever une question qui, il est vrai, concerne davantage M. SOHUMAN que vous même.

L'équilibre général des prix se trouve rompu par une accumulation de la para-fiscalité, au centre de laquelle se trouve la sécurité sociale.

Il se pose là, de toute évidence, un problème sentimental, mais aussi politique. Cependant il faut savoir l'utiliser pour avoir l'indispensable, et puisque aussi bien, vous demandez des sacrifices, il faut savoir également en faire.

Or, dans une entreprise de travaux publics qui me montre récemment ses comptes, j'ai constaté que le prix d'un ouvrier se trouve augmenté de 48% par l'ensemble des opérations para-fiscales qui portent sur le salaire.

Quarante huit pour cent, c'est une simple affaire de bon sens, cela ne tient plus debout.

Vous voyez ce que cet ouvrier représente dans le prix de revient.

Si vous capitalisez, vous trouvez que ces charges sont de l'ordre de 250 milliards par an, et que l'ensemble de tout cela produira en 1949 1.250 milliards, lesquels, venant en concurrence avec les 2.000 milliards du plan Monnet, produisent un fardeau insupportable pour le pays.

Je me permettrai d'attirer l'attention de M. le Ministre de l'Economie Nationale - en le priant d'être mon interprète auprès de son collègue des Finances - sur le danger qu'il y aurait à accumuler toutes ces charges.

Je crois que des mesures modérées, judicieuses, humaines vis-à-vis des travailleurs permettraient de porter l'accent sur le principal objet de nos préoccupations : l'allègement des prix et l'équipement de ce pays.

M. LE MINISTRE.- Il m'est difficile de répondre sur ce point, qui intéresse mes collègues des Finances et du Travail.

Je peux vous dire simplement, d'une part, que je veille - du fait de leur répercussion sur l'économie du pays - à la répression de quelques abus qui ont pu s'introduire dans certains aspects de la sécurité sociale; d'autre part, que les commissions qui travaillent actuellement envisagent peut-être de compenser les charges supplémentaires par un léger relèvement des salaires anormalement bas et par un léger abaissement de certains taux d'assurances sociales. Je crois qu'on pourrait compenser l'un par l'autre.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.- Je suis sûr d'être l'interprète des sentiments de la commission en adressant à M. le Ministre de l'Economie Nationale tous nos remerciements pour avoir accepté de répondre avec tant de bonne grâce et de compétence aux questions posées. Nous sommes certains que chacun de nous pourra tirer de cette réunion les enseignements qui lui serviront à travailler à réaliser l'équilibre du budget et le relèvement de la France.

(M. le Ministre de l'Economie Nationale quitte la salle de la Commission des Finances à dix-sept heures quarante minutes).

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. ROUBERT, Président
et de M. AVININ, vice-Président

Séance du Mardi 25 Février 1947

La Séance est ouverte à 9 heures 30

PRÉSENTS : MM. Avinin, Cardonne, (Gaston), Courrière, Dorey, Gerber (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Janton, Lanbadoure, Monnet, peschaud, Poher, Reverbori, Mme Roche (Marie), MM. Roubert (Alex), Thomas (Jean-Marie), Vieljeux.

Assistait à la séance de la Commission des Finances : M. Gadoïn.
des R. J. J. et C. M. L. P. et C. M. L. P.

ABSENTS : MM. Boyer (Jules), Duchet, Laffargue, Landry, Mahdad, Merle (Toussaint), Minvielle, Pauly, Sauer, Voyant.

EXCUSÉ : M. Berlioz.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 2 -

PARIS, LE

25 FEV 1947

COMPTÉ-RENDU

M. LE PRESIDENT déclare la séance ouverte à 9 heures30 Il indique dès l'abord qu'il faut prévoir, pour la séance du mardi après-midi à l'Assemblée Nationale, une demande de discussion immédiate formulée par le Gouvernement pour le projet de loi relatif à la quote-part française dans les organismes de Bretton-Woods.

M. LE PRESIDENT fait remarquer que le projet a été déposé devant l'Assemblée le 20 Février et que sa commission des Finances a eu tout le loisir d'examiner cette affaire. Il risque de n'en pas être de même au Conseil de la République. Or, ce projet est important et engage toute notre politique financière à l'extérieur. Il faudrait donc obtenir de l'Assemblée et du Gouvernement que la discussion ne vienne au Conseil que dans sa séance de jeudi comme l'article 64 du règlement de l'Assemblée semble en donner la possibilité et comme cela semble être dans l'esprit de la Constitution qui veut éviter l'obstruction par la 2ème chambre mais en donnant toutefois à celle-ci les mêmes facilités de discussion que celles prévues pour la 1ère.

La Commission se déclare d'accord avec son Président sur cette interprétation.

Elle passe ensuite à la suite de l'étude du projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

Sur l'article 53 M. POHER expose que la législation des taxes sur le chiffre d'affaires et à la production est extrêmement complexe et que cet article a pour but de simplifier, d'uniformiser ce système et, en aménageant certains tarifs, d'en obtenir un rendement meilleur.

L'article est adopté.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 3 -

PARIS, LE

25 FEV 1967

L'article 54 et l'article 55, qui ont le même caractère, sont adoptés.

M. AVININ assume la Présidence à la place de M. ROUBERT, obligé de s'absenter.

M. POHER donne quelques explications sur des articles disjoints par l'Assemblée et qui n'ont pas semblé assez étudiés. Il s'agirait de rétablir une taxe ^{échappant} au stade de la production mais dont le montant viendrait en déduction au stade suivant. Il y a d'ailleurs dans ce domaine un gros effort à faire pour réprimer la fraude.

Sur l'article 56 M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL expose qu'il s'agit de mesures de publicité et d'affichage à l'encontre des personnes ayant fait l'objet d'amendes pour cause de profits illicites. Il estime, toutefois, qu'il y aurait lieu de supprimer cet affichage pour celles qui se seraient acquittées dans le délai d'un mois, puisque cette mesure a surtout pour but d'accélérer le payement de ces amendes.

M. AVININ ne pense pas que l'article soit bien fertile en résultats positifs sur la moyenne des petits commerçants frappés par cette mesure.

M. REVERBORI propose une addition au paragraphe 2^o de l'article ainsi conçu "exception faite des redevables pour lesquels le montant de l'amende a été supérieur à la confiscation prononcée". Ceci afin de frapper d'une sanction morale les gros trafiquants et d'impressionner favorablement l'opinion publique.

L'amendement est adopté.

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 4 -

PARIS, LE

25 FEV 1947

M. GERBER demande si l'affichage aura lieu dans le cas d'appel devant le Conseil supérieur de confiscation.

M. LE PRESIDENT indique que le comité pourra afficher avant et pendant l'appel.

L'article 56 est adopté.

M. REVERBORI demande l'introduction d'un article 56 bis qui aurait pour but de ne confisquer les provisions des sociétés frappées que dans la mesure où celles-ci ne seront pas utilisées dans un délai pour la rénovation du matériel et la reconstitution des stocks.

M. AVININ reconnaît le bien fondé de l'amendement mais craint que cette mesure n'aille à l'encontre de la politique de déblocage des stocks pratiquée par le Gouvernement.

Il demande également, qui contrôlera que la provision n'a pas été employée.

M. MONNET pense que le contrôle devra être fait par l'Administration elle-même.

Sous le bénéfice de ces observations l'article 56 bis proposé est adopté.

L'article 57 est adopté.

L'article 58 est adopté avec la modification suivante proposée par M. AVININ : "Au 3ème alinéa repousser au 31 Juin 1948 la date limitée à laquelle les décisions de confiscation ne pourront plus avoir lieu."

"Après cette date les opérations de confiscation seront confiées aux Commissions de taxation prévues par la loi du 26 Décembre 1946."

- 5 -

25 FEV 1947

PARIS, LE

L'article 59 et l'article 60 sont adoptés.

L'article 59, qui assure des ressources à l'association française de Normalisation, est adopté.

L'article 60 est adopté.

L'article 61 est critiqué par M. VIELJEUX qui demande ce que vont représenter les centimes additionnels à la contribution foncière des propriétés non bâties, prévus pour subventionner certains organismes agricoles.

M. POHER en estime le montant à 15 millions.

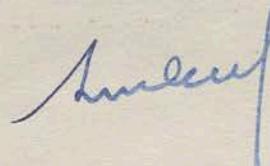
L'article est adopté.

Les articles 62 à 67 sont adoptés, sauf la modification suivante à l'article 64 :

"Les dates limites d'évaluation et de demande de remise concernant les dommages de guerre supportés par certains officiers publics sont repoussées au 1er Juin et au 1er Septembre."

La Commission lève sa séance après avoir fixé au lendemain à 9 heures 30, sa prochaine séance consacrée à la suite de l'étude du projet N° 25.

LE PRÉSIDENT :



CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. ROUBERT, Président

Séance du Mercredi 26 Février 1947

La séance est ouverte à 9 heures 30

PRÉSENTS : MM. Avinin, Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Gerber (Philippe),
Grenier (Jean-Marie), Janton, Lanbadoure, Monnet, Peschaud,
Poher, Reverbori, Mme Roche (Marie), MM. Roubert, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux.

EXCUSES : MM. Berlioz, Courrière, Minvielle, Pauly, Mme Roche (Marie), M. Thomas.

ABSENTS : MM. Laffargue, Mahdad, Mme Brisset, Merle.

assistait à la séance: M. Gadoïn.

26 FEV 1947

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 2 -

PARIS, LE

COMPTÉ-RENDU

M. LE PRÉSIDENT Nous allons examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, approuvant une convention entre l'Etat et la Banque de France, et l'augmentation du montant de la quote-part française dans les organismes de Bretton-Woods. Nous avons pu obtenir que la discussion de ce projet en séance publique fût reportée à demain, de façon que la Commission des Finances eût tout le loisir de l'étudier.

Je donne la parole à M. le Rapporteur Général.

M. POHER, RAPPORTEUR GÉNÉRAL. Le projet que nous examinons comporte deux articles : le premier, approuvant la convention, passée, le 20 Février 1947 entre le Ministre des Finances et le Gouvernement de la Banque de France, relative à la cession ^{par} la Banque à l'Etat de 12 milliards de francs; le second, autorisant le Gouvernement à exécuter les obligations résultant de l'accord des 2 et 3 octobre 1946 en vertu duquel le montant de la quote-part de la France dans le Fonds monétaire international et le montant de sa souscription au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sont portés de 450 à 525 millions de dollars.

Cet accord oblige la France à souscrire une augmentation de capital d'une valeur correspondante. La souscription au Fonds monétaire est payable à raison de 25% en or et de 75% en monnaie nationale. Cette opération doit être effectuée vendredi prochain, le Fonds monétaire devant fonctionner à partir du 1er mars 1947.

Le versement en francs est la contre-valeur de 435 millions de dollars au cours officiel actuel de 119 Francs.

M. VIELJEUX Je suis surpris que le Fonds monétaire accepte ce cours de 119 francs, qui ne correspond pas à la valeur réelle du franc.

26 FEV 1947

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 3 -

PARIS, LE

M. LE PRÉSIDENT cela prouve que les étrangers ont plus confiance dans notre monnaie que certains Français.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL L'opération s'effectuera par la remise d'un bon du Trésor qui ne sera même pas négocié.

Notre participation au fonds monétaire nous permettra de nous procurer les devises dont nous avons besoin. Il est, d'ailleurs, certain que le Fonds monétaire ne nous versera pas systématiquement des dollars, si nous n'avons pas une gestion financière saine.

Il y a une limitation annuelle au tirage possible, 25% du quota, soit 131 millions de dollars par an. Nous ne pourrons demander au total plus de 615 millions de dollars au Fonds monétaire international. J'ajoute que le Fonds monétaire s'est réservé la faculté de contingenter les monnaies rares.

M. LE PRÉSIDENT Il s'agit, en somme, d'une mutuelle monétaire internationale; de toute façon, c'est pour nous une excellente opération.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL: le deuxième versement à faire est une souscription au capital de la Banque internationale pour la reconstruction. Cet organisme favorise les prêts internationaux à long terme. Son capital est divisé en deux parties : l'une, fixée à 80% du capital, ne pourra servir que pour faire face aux emprunts garantis par la Banque; l'autre, fixée à 20%, est destinée à financer les prêts directs; elle n'est exigible que pour 2% en or.

En ce qui concerne le versement en francs, une première tranche de 5 milliards a déjà été versée; le solde, soit 10 milliards, sera versé avant le mois de juin 1947.

26 FEV 1947

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 4 -

PARIS, LE

La France a demandé 500 millions de dollars à la Banque; elle peut espérer obtenir 300 millions de dollars.

M. MONNET La Banque a eu des ennuis du fait de la démission de son Président; on n'était pas d'accord sur le placement des obligations mais je crois qu'elle nous prêtera les 500 millions demandés.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. Cette démission a-t-elle un rapport avec notre demande ?

M. MONNET: nullement.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL La convention du 20 Février 1947 fixe à 12 milliards de francs la somme à verser par la Banque à l'Etat. Le fonds de stabilisation des changes a besoin de devises et n'a plus de ressources actuellement. Il ne nous reste actuellement que 618 tonnes d'or; depuis la libération, nous avons dû, en effet : rembourser à la Belgique 199 tonnes d'or, puis verser successivement 210 tonnes en septembre 1945, 400 tonnes en décembre 1945, 261 tonnes en avril 1946 et actuellement 89 tonnes.

M. VIELJEUX Combien a-t-on versé au total au fonds d'égalisation des charges ?

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL: 960 tonnes depuis 1945. La Banque de France va recevoir de l'Etat 12 milliards de bons du Trésor à échéance de 3 mois, elle se réserve la faculté de les vendre ou de les acheter sur le marché. En fait, l'opération se traduira par une diminution de 12 milliards de l'encaisse or de la Banque de France.

26 FEV 1947

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 5 -

PARIS, LE

M. VIELJEUX: C'est donc de l'inflation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL: Non, car cela n'augmente pas le volume des billets. Etant donné la situation des récoltes, il nous faudra encore sortir des devises pour l'achat de blé à l'étranger.

La balance des comptes a accusé en 1945 un déficit de 1 milliard 1/2 de dollars, dont 900 millions pour la balance commerciale; en 1946, le déficit a été de 2 milliards de dollars, dont 1.100 millions pour les opérations commerciales. Ce déficit a été comblé par la liquidation de notre avoir en or, par des emprunts à l'étranger s'élevant à 2100 millions de dollars et par la réquisition des avoirs privés.

Pour 1947, de lourdes charges sont encore à prévoir, même en escomptant le doublement des exportations, on peut envisager un déficit de 1.300 millions de dollars. Nous espérons pouvoir obtenir un prêt de 500 millions de dollars de la Banque internationale et 131 millions de dollars du Fonds monétaire international.

Le plan Monnet ne prévoit le retour à l'équilibre que vers 1950. La situation est donc sérieuse. Il faudra prendre garde aux importations et limiter l'importation des biens de consommation.

M. REVERBORI: La tendance de la balance des comptes s'est-elle renversée en 1946 ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL: Oui, dans les derniers mois, mais dans certains secteurs, comme le textile, nous avons à faire à la concurrence internationale.

M. VIELJEUX: Notre participation au Fonds monétaire nous rapporte-t-elle un intérêt ?

26 FEV 1947

52

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 6 -

PARIS, LE

M. LE RAPPORTEUR GENERAL : Non.

M. LE PRESIDENT: Il ne s'agit pas d'un placement, mais de coopération internationale.

M. VIELJEUX: Pourrait-on connaître l'emploi des 960 tonnes d'or versées au fonds de stabilisation ?

M. LE PRESIDENT: Nous l'avons demandé. En tous cas, pas une sortie d'or n'a eu lieu sans une autorisation régulière.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL: J'ai demandé dans quelle mesure les versements correspondaient à des achats de biens de consommation; cela représente pour 1946 une perte sèche.

M. LE PRESIDENT: Il faut toutefois remarquer que certains produits importés comme l'essence, sont revendus par l'Etat avec bénéfice. Il en résulte un soulagement pour la Trésorerie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL: Depuis la libération, les trois quarts des sorties d'or ont été faites pour l'achat de biens de consommation mais, à cet égard, il y a tendance à l'amélioration.

M. VIELJEUX: On ne peut acheter des monnaies étrangères qu'avec de l'or, non avec du papier. Et quand M. PHILIP nous dit que le dollar vaut 119 Francs, c'est une plaisanterie! Nos exportations sont freinées par ce cours artificiel de conversion du franc.

26 FEV 1947 53

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 7 -

PARIS, LE

M. LE PRÉSIDENT Le cours du dollar a été fixé, non pas arbitrairement, mais à la suite de négociations. Le Fonds monétaire international nous fait des avances qui nous permettent des rééquipements.

Actuellement, chaque pays réglemente ses sorties d'or et de devises. Si l'on rétablissait la liberté des échanges, il y aurait des variations de change importantes qui bouleverraient les échanges internationaux.

M. VIELJEUX Quand on réquisitionne des valeurs françaises, on les paie au taux de 119 francs le dollar; mais quand on vend un tracteur, on ne peut trouver des dollars à 119 francs. C'est l'arbitraire qui règne. Je m'étonne qu'on persévere à faire une politique de grandeur : dépenser 180 millions de francs pour notre armée, c'est de la folie !

M. AVININ Notre balance commerciale de 1946 accuse un rapport de 1 à 3 entre les exportations et les importations. Dans quelle mesure ce rapport s'est-il amélioré dans les derniers mois ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL L'amélioration se fait sentir depuis le mois de juillet; les exportations ont doublé.

M. AVININ Les prévisions pour 1947 sont donc fondées sur l'expérience des derniers mois, mais nous allons rencontrer de grandes difficultés d'exportation. Nos produits risquent d'être trop chers à cause de l'élévation des prix intérieurs français.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL C'est exact; il y a, dès maintenant, des annulations de commandes.

M. AVININ Le Gouvernement a-t-il une doctrine en ce qui concerne la liquidation des valeurs étrangères détenues par les Français ? L'appel au dépôt de ces valeurs a toujours

26 FEV 1947 54

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 8 -

PARIS, LE

été fait avec la plus grande discréction, parmi les petits porteurs, un très grand nombre n'ont certainement pas déposé leurs valeurs dans les établissements publics. Ainsi certains porteurs de valeurs étrangères sont en train de laisser périr leurs revenus; c'est là une perte nette pour le pays.

D'autre part, je suis effrayé par les importations massives de biens de consommation. Il ne faudrait pas acheter à l'étranger des produits que nos colonies pourraient fournir.

La nationalisation des assurances a-t-elle permis une exploitation bénéficiaire des branches françaises en Amérique du Sud et au Canada ?

Enfin, a-t-on prévu, pour 1947, une large politique de tourisme permettant d'importantes rentrées de devises ? Si on ne fait pas le nécessaire, la France risque de se trouver vis-à-vis des Etats-Unis dans la même situation que l'Allemagne en 1928. Au bout de cette politique, il y a la faillite ou la cession à l'étranger de fractions importantes du patrimoine national.

Il faudrait favoriser les exportateurs français. Je connais un gros exportateur qui n'a pu obtenir un bon d'achat pour une automobile !

M. LE PRESIDENT Ce tour d'horizon est une excellente introduction à l'audition cet après-midi de M. Félix GOUIN, Ministre du Plan. Il nous reste maintenant à passer au vote des articles du projet en discussion.

Etant donné la procédure d'urgence, il n'y aura pas de débat organisé en séance publique : l'Assemblée Nationale a voté le projet sans discussion.

Le projet mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

26 FEV 1947

55

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 9 -

PARIS, LE

M. LE PRESIDENT Nous revenons à l'examen du projet relatif à diverses dispositions d'ordre financier. Nous en sommes arrivés à la section III (dispositions diverses).

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Il s'agit de six articles (68 et suivants) qui précisent les attributions des deux Chambres en matière de contrôle financier. Les textes sont dus à l'initiative de M. PINEAU, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale. Le Parlement doit contrôler l'application des lois qu'il a votées. Mais il faut éviter que ce contrôle se transforme en commandement; d'autre part, il ne faut pas multiplier les contrôles : des contrôles trop nombreux sont, en effet, inefficaces.

L'article 68 est mis en discussion.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Je propose pour cet article un texte nouveau relatif à la communication des documents et au droit d'investigation directe du Parlement. Il faut fixer la liste des documents à fournir aux Chambres et la présentation de ces documents. M. Louis MARIN insiste là-dessus à l'Assemblée Nationale.

M. VIELJEUX Vous avez supprimé les mots "non limitative". Pourquoi ?

M. LE PRESIDENT Ces mots sont cependant nécessaires pour obtenir la communication de documents nouveaux.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Sans doute, mais les commissions des Finances ont tout pouvoir d'investigations.

M. REVERBORT Ne peut-il y avoir d'autres modes de contrôle, comme les commissions d'enquête ? Votre texte ne doit

26 FEV 1947 56

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 10 -

PARIS, LE

pas être limitatif.

M. LE PRESIDENT Le Parlement a pour premier objet le contrôle des dépenses. Il ne faut donc pas faire un texte limitatif qui diminuerait nos droits.

La rédaction de l'article provient d'un complexe d'in-fériorité du Parlement vis-à-vis des administrations qui ont cherché à se soustraire au contrôle du Parlement. Il appartient aux Assemblées de rappeler leur droit de contrôle par leurs actions plutôt que par un texte.

M. JANTON Ce pourrait être l'objet d'une déclaration à la tribune.

M. LE PRESIDENT Pour chaque document, il y a lieu d'indiquer le mode de présentation, le mode de communication et l'époque à laquelle il doit être produit.

L'article 68 modifié est adopté.

L'article 69 est mis en discussion.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Il existe dans chaque administration des contrôleurs des dépenses engagées qui font, chaque mois, un rapport sur la gestion du service qu'ils sont chargés de contrôler. Ces contrôleurs sont en rapport avec nous, comme c'est naturel, mais le Ministre des Finances a fait des objections au premier texte qui avait été proposé par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale. Je demande qu'on ajoute au texte proposé un paragraphe relatif à l'abrogation de l'ancien texte (loi du 17 Décembre 1945).

M. LE PRESIDENT L'usage s'est établi de nous faire accompagner devant les administrations de magistrats de la Cour des comptes. Nous n'avons pas toujours rencontré toute la bonne volonté désirable auprès des contrôleurs des dépenses engagées. Nous sommes très attachés à cette notion de contrôle des administrations par le Parlement. Les administrations ont pris des habitudes fâcheuses; nous devons les rappeler à leur devoir.

26 FEV 1947

57

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 11 - PARIS, LE

L'article 69 modifié est adopté.

L'article 70 est mis en discussion.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Ce texte est mal rédigé et a besoin d'être précisé. Je demande la disjonction de cet article. L'état dont il s'agit sera prévu dans la liste visée à l'article 68.

M. LE PRÉSIDENT On est en train de supprimer les indemnités diverses accordées aux fonctionnaires. Cet article deviendra donc inutile.

L'article 70 est disjoint.

L'article 71 est mis en discussion.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL On veut que les Commissions des Finances vérifient la gestion des entreprises nationalisées mais pourquoi créer des sous-Commissions ?

Il faudrait n'en prévoir qu'une seule, comme la sous-commission de la Défense nationale.

M. VIELJEUX - Un seule sous-commission ne suffira pas.

M. LE PRÉSIDENT . Les rapporteurs spéciaux devront faire partie de la sous-commission.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Ce qui m'inquiète, c'est la dispersion qui en résultera. Nos rapporteurs spéciaux risquent d'être toujours absents.

26 FEV 1947 58

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 12 -

PARIS, LE

M. LE PRÉSIDENT Cela est nécessaire pour nous renseigner.

M. LANBADOURE Il faudrait avoir la liste des catégories industrielles des usines nationalisées; il n'y en a pas tant.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Mon texte a l'avantage de ne pas engager l'avenir.

M. VIELJEUX Je demande qu'on ajoute au 1er alinéa de l'article les mots : "et des rapports du Conseil d'administration". D'autre part, il y a certains comptes qui échappent à notre contrôle, comme les comptes spéciaux.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Ces derniers sont rattachés à la Trésorerie de l'Etat. L'article 68 nous permet de nous renseigner à cet égard.

M. JANTON On devrait aussi pouvoir contrôler les établissements privés auxquels l'Etat accorde des subventions pour en surveiller l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT Quand une subvention est accordée, nous demandons la comptabilité de l'établissement. C'est le rôle des rapporteurs spéciaux.

L'article 71 est adopté avec l'adjonction proposée
par M. VIELJEUX.

26 FEV 1947 59

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 13 - PARIS, LE

L'article 72 est mis en discussion.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Le Ministre de la guerre trouve choquant que les Commissions des Finances puissent s'adresser directement au corps de contrôle militaire. Le Ministre pourrait inviter les membres de ce corps à se mettre à la disposition des Commissions; mais je n'admetts pas que le Ministre désigne un contrôleur déterminé. Je propose une rédaction dans ce sens.

A l'Assemblée Nationale, M. Louis MARIN a estimé qu'on faisait une confusion entre la commission des existants et le contrôle financier des établissements militaires. M. PINEAU lui a fait remarquer que le texte prévoyait les deux.

D'autre part, les contrôleurs de l'armée signalent que le contrôle des dépôts, arsenaux et casernes ne suffirait pas en cas de mobilisation, qu'il faut aussi vérifier le potentiel industriel des établissements militaires.

M. LE CONTROLEUR de l'ARMÉE : PERNOT. Le développement des armements a prouvé que la puissance d'un pays est fondée sur son armature économique. La sous-Commission de défense nationale doit donc contrôler les établissements chargés des fabrications militaires. Les crédits investis dans les établissements d'Etat ou privés doivent être soumis à ce contrôle. On pourrait donc apporter le complément suivant à l'article 72 : "Le potentiel industriel des établissements militaires et des établissements du secteur privé appelés à effectuer des fabrications de guerre."

M. LE PRÉSIDENT Nous avons eu l'an dernier une longue discussion avec M. TILLON, Ministre de l'armement, au sujet du maintien du potentiel industriel de ces établissements. Certaines usines reçoivent une subvention de l'Etat pour garder leurs ouvriers spécialisés, même s'ils ne sont pas occupés momentanément. On va demander au pays un gros effort pour augmenter son potentiel industriel, il faudra contrôler ces dépenses.

26 FEV 1940

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 14 -

PARIS, LE

M. MONNET Dans notre pays, le grand commanditaire est l'Etat. Allons nous contrôler la totalité de l'Economie française ? Ce texte me paraît absurde.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Il n'est question que des établissements chargés de fabrications de guerre. Par exemple avant la guerre l'usine RENAULT avait un contrat pour maintenir une chaîne de fabrication de chars. On pourrait introduire la notion de crédit pour limiter l'application du texte : le contrôleur des crédits, c'est le rapporteur spécial, non la sous-commission de défense nationale. Il y a contradiction entre l'article 72 et l'article 73.

M. LANBADOUR Nous n'avons pas à vérifier si les crédits ont été judicieusement employés, car nous ne sommes pas des techniciens. Nous avons à vérifier si les crédits ont bien été employés pour l'objet auquel ils étaient affectés.

M. LE PRESIDENT La sous-Commission de Défense Nationale comprend aussi des techniciens ; trois membres de la Commission de défense nationale, un membre de chaque commission des territoires d'outre-mer.

M. MONNET Il s'agit d'un budget de 180 milliards; il y a lieu d'étoffer le rapporteur spécial par une sous-Commission.

M. LE PRESIDENT L'article 73 devrait logiquement précéder l'article 72.

M. VOYANT Les commissaires devraient également vérifier le rendement technique des administrations; ils pourraient être assistés de techniciens de l'organisation scientifique du travail. Je dépose un amendement dans ce sens.

26 FEV 1947

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 15 -

PARIS, LE

A Lyon, dans les services de régie, nous avons ainsi obtenu des résultats intéressants. On signale des cas scandaleux dans certains services. Il faut que les contrôleurs soient assistés de personnes étrangères à l'administration.

M. LE PRESIDENT Le contrôleur peut toujours demander la suppression d'un service. L'amendement créerait des dépenses supplémentaires : nous ne pouvons l'adopter.

M. VIELJEUX J'avais fait une proposition analogue l'an dernier. Actuellement, il nous est impossible de nous rendre compte de ce qu'on pourrait faire dans une administration, il faut des techniciens pour indiquer les remèdes.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL Il est nécessaire de réformer les méthodes administratives. Pour y amener l'administration, nous avons un moyen, qui est de supprimer les crédits. Autrefois, un fonctionnaire était attaché au rapporteur spécial pour l'exécution de sa mission; cela paraît indispensable.

M. LE PRESIDENT Il faudrait ajouter à l'article 73 : "devront leur être fournis les renseignements et moyens matériels de nature à faciliter leur mission."

La question posée par M. VOYANT sera reprise lors de l'examen des rapports spéciaux. Elle pourra être posée en séance publique.

Les articles 72 et 73 sont adoptés avec modifications.

La séance est levée à 12 heures 20 minutes.

LE PRESIDENT :

Ambleau

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. ROUBERT, Président

Séance du mercredi 26 Février 1947-

La séance est ouverte à 15 heures

Audition de M. GOUIN, Ministre d'Etat

PRÉSENTS : MM. Avinin, Boyer (Jules), Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Duchet, Grenier (Jean-Marie), Janton, Laffargue, Lanbadoure, Minvielle, Monnet, Peschaud, Poher, Reverbori, Roubert (Alex), Sauér, Vieljeux, Voyant.

EXCUSES : MM. Berlioz, Pauly, Mme Roche, M. Thomas.

SUPPLÉANT : M. Nicod (de M. Berlioz).

ABSENTS : MM. Gerber (Philippe), Landry, Mahdad, Mme Brisset, M. Merle (Toussaint).

PARIS, LE

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT remercie M. le Ministre d'Etat d'avoir bien voulu venir donner à la commission, au moment où elle va commencer l'examen du budget extraordinaire, des éclaircissements sur ce qu'on appelle communément le plan Monnet et qui, lorsqu'il sera réalisé, s'appellera peut-être le plan Gouin.

M. GOUIN indique qu'il a déféré à l'invitation de la Commission avec d'autant plus de plaisir que le relèvement financier du pays est lié à l'essor économique. Il s'excuse par avance de la longueur et de l'aridité des explications qu'il sera amené à fournir.

Ce qui domine la conjoncture, c'est la prépondérance des phénomènes économiques ainsi que leur interdépendance. Le problème central est de rendre à la France son équilibre économique en augmentant sa capacité de production.

A ce propos, on a parfois évoqué l'expérience de POINCARE en 1926. Mais elle n'offre aucune mesure commune avec l'expérience présente.

En 1926, le malaise était principalement d'ordre financier; le franc avait perdu, en raison notamment de la carence des versements allemands, les deux tiers de sa valeur; actuellement, il a perdu les 99/100 de sa valeur de 1914. D'autre part, nous avions les moyens, en 1926, de nous procurer les 30 millions de tonnes ^{de charbon} et les 6 millions de tonnes de carburants qui nous étaient nécessaires. Enfin, en 1926, la reconstruction était achevée; aujourd'hui, elle est à peine commencée.

Le mérite des hommes qui ont élaboré le plan Monnet, c'est d'avoir attiré l'attention sur la réalité française qui peut se résumer ainsi : L'usine France est écrasée, et par l'insuffisance de la production, et par l'excès des charges. La France vit sur son capital sans le renouveler et surtout sans l'accroître.

26 FEV 1947

63

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

26 FEV 1947 64

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 3 -

PARIS, LE

Après la guerre de 1914, un dixième du sol était ravagé et 927.000 immeubles détruits; après celle de 1939, 79 départements sur 90 ont été touchés et 1.840.000 immeubles détruits. La destruction a plus particulièrement porté sur les villes, les usines, les canaux, les routes et les voies ferrées.

Sur le plan de la productivité, l'âge moyen de l'outillage en 1938 était: en France, de 20 ans; en Allemagne, de 7; aux Etats-Unis, de 5. En raison de la vétusté de notre outillage, notre productivité horaire n'avait augmenté que de 120%, lorsqu'elle avait augmenté de 320 % aux Etats-Unis et de 270% dans les autres pays. Le résultat, c'est qu'en 1914, la France a pu équiper, et ses armées, et les armées alliées; tandis qu'en 1939, la situation s'est trouvée rigoureusement inverse. Enfin, en ce qui concerne l'agriculture, tandis que les Etats-Unis comptent 8.475.000 agriculteurs sur 130 millions d'habitants, la France en compte 7 millions sur une population de 40 millions.

La guerre de 1939 a aggravé le tableau. Nous sommes pauvres en énergie mécanique. Nous devons importer du charbon, de 25 à 30 millions de tonnes avant la guerre. Nous possédons 550.000 machines; l'Angleterre, 2 millions; les Etats-Unis, 3 millions. Sur le plan agricole, les Etats-Unis possèdent 2 millions de tracteurs; la France, 35.000.

En ce qui concerne les matières premières, nous sommes riches en fer, en potasse, en bauxite. Mais nous devons importer 25 millions de tonnes de charbon, 8 millions de tonnes de pétrole, 98 % de nos besoins en métaux ferreux, 65 % de nos besoins en plomb, 60% de nos besoins en corps gras. Avant la guerre, nous pouvions nous procurer ces produits. Actuellement la situation est plus délicate. Nos avoirs à l'étranger ont été perdus en majeure partie; la perte peut s'évaluer globalement à 1.400 milliards en francs actuels. De plus, les ressources du tourisme ont fléchi. Malgré la reprise de nos exportations, le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 132 milliards en 1946 contre 45 milliards en 1945.

26 FEV 1947 65

- 4 -

PARIS, LE

Il faut tenir compte enfin du déficit de notre natalité. La population française atteignait 18% de la population européenne en 1800, 13% en 1900, 11% en 1930. A ce rythme, nous n'aurons plus que 37 millions d'habitants en 1970, tandis que l'Angleterre en aura 42; l'Allemagne, 70; la Russie, 250. Il est, d'ailleurs, à noter que l'âge électoral moyen est de 45 ans en France contre 34 ans en U.R.S.S.

Tels sont les différents postes du bilan, évidemment sévère, que j'avais à vous présenter. Nous serions sur la pente de la décadence si nous ne prenions pas en temps voulu les mesures nécessaires de rénovation et de transformation que lui apporte précisément le plan Monnet.

Pour ce qui est de la méthode suivie, il est apparu rapidement que c'est une nécessité d'abandonner les plans partiels pour réaliser un plan d'ensemble. Toute modification dans une partie de la structure entraîne des modifications dans d'autres parties.

Il a fallu classer les besoins par ordre de priorité, déterminer les étapes de la productivité, dégager les objectifs à atteindre et les moyens de réalisation; travail d'ajustement délicat pour lequel se sont confrontés les divers éléments intéressés à la production. 18 Commissions de modernisation ont été constituées, une liaison constante a été assurée entre elles et cette coordination a permis de dégager rapidement deux objectifs; l'économie de main-d'œuvre et la réduction des prix de revient.

A l'intérieur de ce premier plan de cinq ans, trois lignes successives ont été discernées: retrouver le niveau de 1938, passer à celui de 1929, enfin le porter à 25% au-delà. Le premier palier devrait être atteint vers la fin de cette année, à condition que nous ayons une quantité suffisante de charbon, une répartition satisfaisante de la main d'œuvre, une amélioration réelle des transports. Le second palier, que nous comptons atteindre en 18 mois, exigera le renforcement des transports et l'immigration de 200.000 travailleurs étrangers. Le troisième palier suppose l'augmentation de notre potentiel d'énergie, l'amélioration des transports, l'accroissement de la main d'œuvre de 500.000 unités.

20 FEV 1947 66

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 5 -

PARIS, LE

Les investissements prévus sont de 2.250 milliards (le décompte étant fait en Frs 46) - dont une partie à demander à l'étranger. C'est pourquoi, lorsque j'étais à la tête du Gouvernement, j'avais envoyé M. Léon BLUM en Amérique. Il n'est pas douteux cependant qu'un grand effort devra être fait sur le plan intérieur.

Il s'agit maintenant d'examiner successivement les principaux secteurs.

Voir compte-rendu sténographique en annexe.

Fin de la séance (après le départ de M. GOUIN)

M. LE PRESIDENT rappelle que la commission est saisie pour avis, la commission de l'intérieur étant saisie au fond, du projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant et complétant l'article 49 de la loi de finances du 30 Juillet 1913, relatif aux indemnités de déplacement et de séjour allouées aux conseillers généraux.

M. AVININ, Rapporteur, indique que ce texte laisse aux Conseils généraux le soin de fixer le taux des indemnités. Il préfère le texte adopté par la commission de l'intérieur et rapporté par M. BOLLAERT qui fixe le taux uniformément pour tous les conseils généraux, par référence aux traitements et indemnités des conseillers de préfecture. Il propose à la commission de se rallier à ce texte, sauf à disjoindre les dispositions relatives aux conseillers généraux parlementaires dont il estime qu'ils ne doivent pas cumuler, avec l'indemnité parlementaire, une indemnité au titre de conseiller général.

M. LE PRESIDENT évoque, par analogie, le cas des conseillers généraux fonctionnaires.

M. LANBADOUR observe que les conseillers généraux parlementaires peuvent être amenés, dans l'accomplissement d'une mission, à exposer des frais dont il est équitable de les indemniser...

67
26 FEV 1947

- 6 -

PARIS, LE

D'autre part, il croit préférable de laisser à chaque conseil général le soin de fixer le taux des indemnités.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part notamment MM. le Président, Avinin, Cardonne, Courrière, Lan~~da~~boüre, Minvielle, Poher, Monnet, Laffargue, Reverbore et Boyer.

M. AVININ indique que le Ministère des Finances, sur la base moyenne d'une indemnité de 500 Frs par jour, évalue à 20 Millions environ le montant global de la dépense pour tous les départements. Sur la base de 754 Frs, traitement moyen d'un conseiller de préfecture, la dépense s'élèverait à 30 millions. Il conclut en demandant que la commission se rallie au texte de la commission de l'intérieur avec, toutefois, une modification relative aux conseillers généraux parlementaires qui ne pourraient avoir droit qu'au remboursement des frais de transport non couverts par leurs titres de circulation.

M. THOMAS propose de reprendre sans modification le texte de la commission de l'intérieur.

Il en est ainsi décidé.

M. CARDONNE remplace M. ROUBERT au fauteuil présidentiel.

M. LAN~~da~~BOÜRE estime que la commission des Finances, n'étant pas saisie au fond, avait à donner un avis non pas sur le texte proposé par la commission de l'intérieur mais sur le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale.

Un échange d'observations a lieu à ce propos entre MM. Laffargue, Janton, Lan~~da~~boüre, Poher, Vieljeux, Courrière et Avinin.

26 FEV 1947

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 7 -

PARIS, LE

Indemnités de fonctions des membres du
Conseil général de la Seine.

M. LE PRESIDENT rappelle que la commission est saisie pour avis, la commission de l'intérieur étant saisie au fond, du projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'ordonnance N° 45-2400 du 18 octobre 1945 relative aux indemnités de fonctions des membres du conseil général de la Seine.

M. AVININ, Rapporteur, indique que la commission de l'Intérieur propose de modifier le texte adopté par l'Assemblée Nationale et de fixer l'indemnité mensuelle de fonctions des Conseillers généraux de la Seine par référence au traitement moyen des conseillers de préfecture de la Seine. Ce traitement moyen est de 34.000 Frs; le chiffre voté par l'Assemblée Nationale est de 15.000 Frs; l'augmentation de dépenses serait d'environ 13.500.000 Frs.

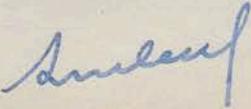
Sur la suggestion de M. VIELJEUX, la commission décide de se rallier au texte proposé par la commission de l'intérieur en réduisant toutefois l'indemnité de fonctions des Conseillers généraux de la Seine à 50 % du traitement moyen des conseillers de préfecture de la Seine.

En ce qui concerne les membres parlementaires du Conseil général de la Seine, la commission décide de proposer après un échange d'observations entre MM. Minvielle, Courrière, Avinin et le Président, une disposition aux termes de laquelle ils n'auraient pas droit à l'indemnité mensuelle, ce qui ne les exclurait pas du droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

M. LE PRESIDENT rappelle que la prochaine séance se tiendra vendredi 28 Février à 9 heures 30.

La séance est levée à 18 heures 45.

LE PRESIDENT :



COMMISSION DES FINANCES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du Mercredi 26 Février 1947

AUDITION DE M. FELIX GOUIN,
Ministre d'Etat......
.....CHARBON

Pour indiquer à quel point nous sommes inférieurs à l'étranger, je rappellerai simplement que les américains ont certainement 14.000 ans d'exploitation possible pour leurs mines. Voyez la marge qu'il y a entre l'Amérique, pays riche, et notre pays.

J'ajoute, et c'est encore une autre cause qui rend la situation de nos charbonnages difficile^{que}, nos mines se présentent d'une façon irrégulière. Les couches charbonnières sont, chez nous, de peu d'épaisseur, de peu de largeur, et ne se prêtent pas à une exploitation mécanique. De plus, nos charbons sont, en général, peu propres à la cokéfaction qui est un élément essentiel de la sidérurgie moderne.

Quelles sont les difficultés; quelle solution propose-t-on pour vaincre ces difficultés inhérentes à notre sous-sol national ? La commission se propose d'intensifier la production du bassin lorrain, dont on n'a pas poussé à fond l'explo-

tation. Ceci est d'autant plus nécessaire que nous avons dans cette région la chance de trouver des veines plus appropriées au travail mécanique.

La commission se propose de créer de petits chantiers de taille, dans lesquels l'émulation de l'ouvrier se fait davantage sentir que dans les grands chantiers. D'autre part, elle propose de remplacer partout l'air comprimé par l'électricité et d'installer dans les mines des rabots électriques permettant d'entamer très massivement les couches de charbon, de façon à augmenter considérablement la productivité.

En ce qui concerne les veines exploitées, la commission propose également d'employer le système qui est utilisé en Amérique, c'est-à-dire le procédé du *foudroyage*; en laissant s'effondrer les galeries on améliorera également assez considérablement notre exploitation.

La commission se propose aussi de remplacer nos bois de mines qui, vous le savez, sont produits en quantité limitée, par des piliers mécaniques et d'instituer partout des méthodes de triage mécanique, au lieu d'employer les méthodes de triage à main, comme cela se fait encore dans la plupart des bassins miniers.

D'ici dix ans, il nous faudra vingt-cinq batteries de fours à coke.

On va partout faire un effort pour utiliser nos charbons de qualité médiocre. Ils avaient été abandonnés presque partout avant-guerre, mais aujourd'hui, même un charbon qui a été médiocre, représente de la valeur et je crois que, de ce côté-là, il faudra faire un effort pour exploiter toutes les veines.

Evidemment, tout cela exigera un effort de main-d'oeuvre, et vous allez voir que l'on retrouve partout les mêmes besoins. Au point de vue de la main-d'oeuvre, le rendement individuel ~~exceptionnel~~ de nos mineurs témoigne de leur admirable effort, mais il est moindre qu'en 1938 où nous produisions 1200 kilogs par jour, ^{et par ouvrière du fond,} tandis qu'aujourd'hui nous arrivons seulement à 950 kilogs.

^{beaucoup}
Nous avons cependant ~~infiniment~~ plus de mineurs qu'autrefois puisqu'on en décompte aujourd'hui 220.000. Avant-guerre nous en avions 160.000. Il y a un problème grave qui va se poser dans nos mines, après le départ de 60.000 prisonniers. Il va falloir songer à les remplacer, et ce ne sera pas une chose facile.

Le métier de mineur est volontiers abandonné de nos jours car c'est un métier difficile et dangereux. Autrefois, il y avait une sorte d'élite ouvrière qui, orgueilleusement, se paraît de ce beau nom de mineur ; aujourd'hui, il semble que ce métier ait tendance à disparaître, et c'est précisément parce qu'il faut attirer le plus possible les travailleurs aux mines que, sous mon Gouvernement, nous avons essayé de donner à ces travailleurs un statut spécial.

En dehors des avantages pécuniaires que l'on peut réservier aux mineurs, il faut également songer à leur construire des logements modernes. La plupart des anciennes compagnies ~~minières~~ ont gagné beaucoup d'argent, mais n'ont pas doté les mineurs de logements salubres.

Il y aura également des écoles spécialisées à créer,

de façon à assurer les cadres nécessaires car, en matière de mines, tout tient en définitive dans les cadres, aussi bien ~~les~~ ingénieurs que ~~les~~ contremaîtres.

Tout cela exigera des investissements considérables.
 On prévoit, pour le secteur des mines, ¹¹⁵ milliards d'investissements, dont 67 devront être dépensés d'ici 1950. Il est prévu là-dessus ~~4~~ milliards pour l'achat ^{à l'heure} de machines modernes.

Si l'effort que l'en se propose d'accomplir est réalisé, voici quels seront les résultats: La production lorraine sera développée; d'ici 1950 on perforera 11 puits nouveaux dans ce secteur. Les mines du Nord et du Pas-de-Calais dépasseront leurs années de meilleure production, c'est-à-dire 35 millions de tonnes.

Vers 1955, nous pourrions avoir une productivité accrue de 28 % et le rendement, qui est actuellement de 550 kilos, passerait à 935 kilos, ce qui permettrait d'obtenir un prix de revient plus bas.

Ceci vous donne une idée suffisamment approximative, je le crois, de l'ensemble des travaux qu'il faut effectuer. Au point de vue de l'électricité, je rappelle que celui qui a présidé les travaux, est un technicien qualifié, je veux parler de M. Boudeville, qui a été longtemps à la tête d'une grande compagnie d'électricité.

ÉLECTRICITÉ
 Les commissions ont repris, à peu de chose près, le plan de 1938 en l'aménageant selon les données les plus modernes. La commission d'électricité s'est rendue compte très rapidement que, en ce qui concerne la production par centrale thermique, il y avait en France un très mauvais rendement. Cela est dû à

l'outillage désuet de nos centrales ~~kek~~ thermiques qui réclament 800 grammes de charbon par kilowatt produit, tandis qu'^{peut} aux Etats-Unis, on obtient^{peut} 1 kilowatt avec 390 grammes de charbon.

Les perspectives devant lesquelles nous sommes, sont celles-ci : en 1938, nous avons produit 21 milliards de kilowatts; en 1946, nous avons dépassé la production moyenne de 1938 et notre production actuelle est de 25 milliards de kilowatts. Il faudrait arriver, en 1951, à 39 milliards et demi et, pour cela, il faut songer à développer notre production hydro-électrique.

Celle-ci, en 1929, était de 6 milliards et demi de kilowatts; en 1938, elle était de 11 milliards. Nous voudrions qu'en 1951 elle atteigne^{et dépassera} 24 milliards de kilowatts.

Pour cela, il va falloir réaliser une série de barrages dont la plupart sont conçus mais non encore réalisés, à part le barrage de Génissiat qui est en train de s'effectuer et qui nous apportera un supplément d'environ 1 milliard de kilowatts.

D'autres barrages sont prévus; il faut ajouter à cela^{et dépassera} le triplement des réservoirs actuellement existants. En ce qui concerne les centrales thermiques, l'expérience prouve qu'il faut, de plus en plus, les rapprocher des mines, ne serait-ce que pour éviter les frais de transport.

Il est prévu une série de centrales sidérurgiques qui marcheront avec les gaz des hauts fourneaux, et qui permettront d'obtenir 640.000 kilowatts.

Pour la région de Paris, on prévoit une usine à Gennevilliers et une autre à Ivry, ce qui permettrait, vers 1950,

d'arrêter les centrales thermiques à mauvais rendement.

Bien entendu, il faudraachever nos lignes de transport à grande distance et instituer pour ces lignes de transports des échelons de tension de l'ordre de 400.000 volts.

Les investissements prévus, pour l'ensemble de ces travaux, sont de 200 milliards de francs, dont ~~30~~ doivent être affectés à l'équipement de nouvelles chutes d'eau. Pour cet équipement hydro-électrique, notre sidérurgie ~~sera~~ ^{devra être} capable de nous livrer environ 400.000 tonnes, le reste devra être demandé à l'importation.

Là encore, un problème de main-d'œuvre se pose. En 1948, il nous faudra 80.000 personnes employées dans ce qui a trait à l'électricité, ^{non compris les chantiers hydro-électriques,} actuellement, nous avons seulement 25.000 personnes employées, ~~dont 7.000 prisonniers de guerre.~~

CARBURANTS
Au point de vue du carburant, la commission, qui s'est occupée plus particulièrement de l'étude des réformes à envisager, a dégagé deux notions essentielles. Il faudra évidemment - cela n'est pas, hélas, une chose facile - envisager une importation plus massive que celle dont nous disposons à l'heure actuelle. Il faut essayer de la réaliser en économisant au maximum nos devises, pour tenir compte de la situation difficile dans laquelle nous sommes.

Il faudra également, et c'est un travail qui a déjà été commencé, essayer de prospection notre sous-sol car, je suis persuadé que, non seulement en France, mais probablement dans ^{territoires d'outre-mer,} ^{dans le sous-sol} nos colonies, nous pouvons trouver des ressources non encore exploitées.

En 1938, nous avions consommé 6 millions 500.000 tonnes de carburants; il faut prévoir, si le ~~plain~~ se réalise, qu'en 1955 nous aurions probablement besoin, pour satisfaire aux nécessités nationales, de 15 millions de tonnes de carburants.

En effet, notre aviation se sera développée, notre économie aura prospéré et notre agriculture utilisera beaucoup la moto-culture. Si nous arrivons à donner à l'agriculture française 200.000 tracteurs, cela représente, pour chacun d'eux, une consommation de 6 mètres cubes par an.

Pour la prospection de notre sous-sol, il a été prévu 6 milliards d'investissement. Bien entendu, lorsque l'on envisage, dans son ensemble, une politique pétrolière, il faut penser au transport pétrolier. Si nous voulons diminuer l'importance des frêts, que nous payons à l'étranger, pour le transport des pétroles, il faut construire une série de navires de 16.500 tonnes et pour les pétroles de l'Irak, des navires de 21.000 tonnes.

Il faut essayer également de voir par quels moyens on pourrait, de ce côté-là, économiser un certain nombre de devises. Si l'on arrive à réaliser un ~~new~~ pipeline entre le golfe Persique et la Méditerranée, le nombre des navires nécessaires pourrait être réduit à 18.

D'autre part, si on développait le nombre des raffineries, à partir de 1950, nous pourrions économiser 100 millions de dollars par an.

Il faut construire une pipeline entre Le Havre et Paris et une autre entre Marseille et Lyon.

Ceci permettra de réaliser des économies de transports particulièrement importantes. Dans les cas où l'on ne pourra ~~ut~~ utiliser les pipe-lines, la commission a conclu qu'il ~~faudrait~~ construire de gros camions ainsi qu'un certain nombre de péniches et de citernes.

SIDÉRURGIE
~~Voilà les quelques éléments qui vous permettront de vous rendre compte du travail effectué par la commission des carburants.~~ Je voudrais, en arrivant à la sidérurgie, qui donne véritablement la mesure du potentiel d'un peuple, rappeler les chiffres suivants: en 1938, la France ~~possédait~~ ^{cousoumain} 146 kilos d'acier par habitant, la Grande-Bretagne 285 et les Etats-Unis 351.

Je crois que nous pouvons faire beaucoup mieux et que les chiffres qui viennent d'être avancés pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis doivent nous inciter à faire un effort, car nous occupons, malgré tout, le premier rang pour les gisements de bauxite et le troisième rang pour le minerai de fer.

Ce qui manquait à la France, jusqu'à présent, c'était le coke et c'est ce qui fait que, pendant longtemps, nous avons dû avoir recours à la Ruhr. Il y avait une sorte de "combinat" France-Ruhr qui permettait de réaliser des échanges.

En 1929, je rappelle que, grâce à ces échanges, nous avions produit 10 millions de tonnes tandis que nous étions descendus à 6 millions de tonnes en 1938. Nous avions donc marqué un affaiblissement assez sensible de notre production métallurgique.

Eh bien il faut atteindre, d'ici 1950, 15 millions de tonnes et nous devrions progresser de la façon suivante, si les travaux prévus au plan se réalisent: pour l'acier brut, nous devrions produire, en 1946, 4.300.000 tonnes, en 1948, 9 millions de tonnes et vers 1950, 11 millions.

la ce qui concerne la fonte de moulage, nous en avons produit 500.000 t de a. 1946; en 1950 nous obtiendrons 2.300.000 tonnes, +

Pour arriver à ces chiffres de production, que préconise la commission ~~ministérielle~~ présidée par M. Roy, directeur des aciéries de Longwy, un praticien très compétent en la matière, ~~qui est de~~ ~~une~~ ~~préconise la commission ?~~ D'abord, la concentration des usines et la mise en œuvre d'engins de grand rendement.

Elle voudrait créer 18 stations nouvelles de concassage, ce qui nous permettrait de réaliser environ 15 p.100 d'économie, *plus de 45% de fonte par jour*. Elle propose de créer 24 hauts fourneaux de 600 tonnes chacun.

Pour nous équiper en tôle, dont nous sommes très déficitaires, la commission préconise la création de deux grandes usines analogues à celles de l'Amérique. Dans les usines américaines, des trains à bande continue fabriquent 40 kilomètres de tôle par heure.

En créant, dans l'est et le nord de la France, des usines analogues, nous arriverions à être parmi les *grands* pays ~~plus~~ producteurs de tôle.

En dehors de cet ensemble de réalisations prévues, la commission pense que l'on pourrait créer trois centrales au gaz de haut-fourneau, et quatre autres centrales productrices pourraient être créées, donnant au total 90.000 kwts.

Pour le coke, il nous faut également pousser la carbonisation, si l'on veut arriver à une relative indépendance de la France vis-à-vis des cokes de la Ruhr. Il faut poursuivre tout ce qui permettra le traitement de nos charbons et cet ensemble de travaux va exiger également un accroissement du nombre des ouvriers de la métallurgie. Il y en a 95.000 aujourd'hui; en 1949, il en faudra 120.000 et en 1951, 150.000.

Pendant que nous serons obligés de développer ainsi nos effectifs, il faudra songer à investir dans la métallurgie, en sept ans, 70 milliards de francs.

Au terme de ces gigantesques travaux, les résultats escomptés seront les suivants: à l'heure actuelle, un ouvrier produit 44 ^{d'au} tonnes ~~par~~ ^{unitaire} an; si on modernise notre sidérurgie, en 1948, il pourra produire 72 tonnes; en 1950, 80 et, en 1955, 94, ~~Et~~ cela avec une consommation de charbon réduite de 20 p.100. ~~De plus, si tout cela se réalise, le prix de revient pourra être abaissé de 1.000 francs.~~

Si nous arrivons à exporter un dixième de notre production, nous pourrons amortir les débours que nous aurons consacrés à nos achats extérieurs nécessaires à la modernisation de la sidérurgie. Ce n'est pas impossible, car, en 1929, nous avions exporté 38 p.100 des laminés et 45% ~~de~~ ^{au bâtiment} de deux- produits.

J'en arrive maintenant aux ~~bâtiment~~ ^{matériaux de construction} dont la commission ~~on~~ a été présidée, également, par ~~de~~ ^{un} technicien particulièrement qualifié, ^{pour la première et M. ARRACHARD, pour la seconde.} M. Caquot. Ici, nous avons un très gros retard à rattraper; de 1919 à 1939, nous n'avons construit en France que 1.500.000 logements, tandis que l'Allemagne en a construit 4 millions, l'Angle-

l'Angleterre 3.700.000 et ~~les~~ Pays-Bas, ~~moins de 1.000.000~~
~~peut-être 820.000.~~

Quelles sont les causes de ce retard ? La loi sur les loyers ? Certainement, mais aussi une mauvaise répartition des revenus français. A l'étranger, ~~l'ouvrier~~ l'ouvrier consacre des sommes relativement considérables - 25 p.100 de son salaire parfois au logement qui est considéré comme une chose essentielle; en France, on n'a pas l'habitude de consacrer au logement autant qu'à l'étranger.

Les conséquences directes de cet état de choses sont la mauvaise hygiène et une faible natalité. Je crois qu'au point de vue du bâtiment, il faut d'abord songer à économiser au maximum notre main-d'œuvre dans ce que l'on va entreprendre, il faut économiser également au maximum le charbon, et il faut, en même temps, essayer d'accroître la production.

L'effort à faire doit porter d'abord sur le ciment dont nous avons produit 3.800.000 tonnes en 1938 et 3 millions de tonnes en 1946. En 1950, il faudra porter ce chiffre à ~~13.500.000~~ 13.500.000 tonnes, soit en développant les usines existantes, soit en créant des usines dans les régions dévastées.

Pour le plâtre, dont nous avons produit 995.000 tonnes en 1946, il faut porter la production à 2.200.000 tonnes en 1950 et on envisage à cet égard d'étendre l'usage du carton plâtré qui permet d'aller très vite pour le plâtrage des appartements.

Il y a une usine qui produit 8 millions de mètres carrés de ~~plaster-board~~, il faudra que la production de cette usine soit doublée. Il y aura des besoins financiers et des besoins de

main-d'œuvre .

Nous avons 95.000 ouvriers employés ici; il nous en faudra 150.000. Là encore, nous devrons mettre une politique d'immigration.

Quelles sont les économies que l'on peut escompter de ces réformes ? La durée de fabrication doit être réduite à la tonne, vers 1950, si on se décide à moderniser et à rééquiper; pour le ciment, de sept heures à deuxheures cinquante; pour le plâtre, de sept à quatre heures et pour les briques de onze heures à six heures . La consommation de charbon à la tonne serait réduite pour le ciment de 280 kilos à 180.

De telle sorte que, si l'on arrivait à réaliser cet ensemble de rééquipement, nos exportations pourraient être facilement le triple de ce qu'elles étaient en 1938.

de matériaux de construction.
A côté de cette commission qui s'est occupée par conséquent de moderniser ce qui est l'élément essentiel du bâtiment, il y a une commission des bâtiments et des travaux publics qui a été présidée par M. Arnaudant qui a fait le bilan des efforts qu'il y aurait lieu de fournir pour l'ensemble des réalisations qui ont été prévues par le plan.

D'ici 1950, il faut prévoir, pour la réalisation intégrale du plan, 11 milliards d'heures de travail ce qui, par conséquent à raison de 2.200 heures par an et par ouvrier, conduit à une utilisation possible dans l'industrie du bâtiment d'un million d'ouvriers, or, nous n'en avons que 860.000 parmi lesquels figurent 60.000 prisonniers de guerre.

Il faudra encore demander à l'immigration 250.000 ~~travail-~~

travailleurs et instituer des cours de formation professionnelle accélérée.

Agriculture

J'en arrive, maintenant, à l'agriculture et, là encore, je dois vous indiquer l'effort qui a été effectué. La commission s'est inspirée directement de la compétence et de la technicité d'un certain nombre d'agriculteurs. Elle s'est efforcée d'abord d'élaguer dans les idées courantes ce qui est apparu comme une erreur. On a dit bien souvent que la France était un pays heureux par suite de la répartition très égale de sa population et de ses ressources, je crois qu'en ^{vérité} réalité, c'est là une idée qui ne correspond pas à la réalité économique.

L'Amérique, par exemple a réduit considérablement la proportion de ses effectifs agricoles. Elle n'a pas craint d'aller à ce déséquilibre entre la population purement agricole et la population industrielle et cela lui a permis de consauver davantage de main-d'œuvre aux autres secteurs. Les Etats-Unis nourrissent, à l'heure actuelle, leur population avec 18 p.100 de leur main-d'œuvre, tandis que la France nourrit sa population avec 36 p.100 de sa main-d'œuvre. C'est là, peut-être, dans le présent, une cause de faiblesse de notre pays, étant donné surtout la nécessité de main-d'œuvre dans la plupart des secteurs industriels que je viens d'examiner.

D'autre part, il faut bien dire qu'en France nous sommes en présence d'un morcellement excessif de notre terre. La moyenne des exploitations en France est de 14 hectares; elle est de 40 hectares en Angleterre et de 70 en Amérique. Ceci explique l'insuffisance de la mécanisation et l'insuffisance du rendement de notre ~~terre~~.

en partie

En ce qui concerne la production animale, nous avons noté un certain nombre de faiblesses identiques: en France, une vache laitière ne donne que 2.000 litres de lait; aux Etats-Unis, 2.500 au Danemark, 3.000; en Hollande 3.500? ^{Parce qu'il y a plusieurs facteurs de progrès agricole qui, chez nous, sont quelque peu déficients.} Mais nous avons noté des déficiences notamment dans notre enseignement agricole et dans nos recherches agronomiques.

Nos savants ne manquent pas de bonne volonté, mais ils n'ont pas les moyens nécessaires pour poursuivre leurs recherches. Evidemment, à côté de ces déficiences, il ne faut pas nier qu'il y a heureusement de grandes possibilités en France. Nous avons, en particulier, la possibilité de poursuivre les cultures de qualité et d'améliorer notre cheptel. Nous pouvons ~~fournir~~ produire surtout du beurre, des œufs dans des conditions de qualité meilleures que nos voisins.

Il y a de larges perspectives qui s'offrent à l'agriculture française à la condition cependant qu'elles veuillent s'équiper et se moderniser.

L'objectif des commissions qui se sont occupées de problèmes agricoles a été, à la fois, de développer la production végétale et la production animale. Au point de vue de la production végétale, l'objectif à atteindre sera de diminuer ^{environ} ~~de~~ 11 p.100 la superficie des terres labourables au profit des prairies. Pour cela, il faudra perfectionner les techniques et il est évident que nous allons avoir à faire face à

des investissements considérables.

Un plan de recalcification a été créé; dans deux ans, il permettra d'obtenir un résultat appréciable.

D'ici 1950, il faudra développer l'utilisation des engrais chimiques; bien entendu, si l'on veut faire de la grande culture et du gros rendement il faudra remembrer nos terres. Cette année, on a remembré 500.000 hectares; à partir de 1948, c'est au rythme d'un million d'hectares par an qu'il faudra remembrer. En dehors de cela, il faudra assainir, irriguer et on pourra ainsi développer puissamment notre production végétale.

Pour la production animale, il faut améliorer la qualité de l'animal et, en même temps, la qualité des produits. Pour améliorer la qualité de l'animal, un élevage rationnel sera nécessaire; en ce qui concerne la qualité des produits, c'est un problème d'organisation, d'équipement.

aux travaux de

Ceci me permet de passer très rapidement à ce que la commission a appelé l'équipement rural. ~~Cela~~ pense que, pour donner à la terre de France une pleine productivité, il faudrait 200.000 tracteurs et 30.000 véhicules à pneus, qu'il faut développer les services publics ruraux, électricité, eau, gaz. Pour l'électricité, le plan qu'elle a dressé s'étend sur dix ans; pour l'eau sur une vingtaine d'années. 2.000 abattoirs modernes seront à créer, dont 200 entre 1947 et 1950. Il faudrait également généraliser l'emploi de la machine à traire, créer des centres de pasteurisation qui nous manquent, construire 30. ~~usines~~ pour traiter le beurre, améliorer les 150 beurreries actuelles. Enfin dans le domaine de l'habitat rural tout est à faire.

Les investissements prévus pour l'agriculture sont de l'ordre de 364 milliards : 192 milliards pour les machines, 55 milliards pour le gaz et l'électricité, 14 milliards pour l'eau potable, 15 milliards pour les abattoirs, 46 milliards pour le traitement des produits, l'effort financier étant réparti entre l'Etat, les collectivités locales et enfin les cultivateurs et les particuliers.

transports
Dans le domaine des transports il s'agit d'assurer un trafic comparable à celui de 1939 pour aboutir, vers 1950, à une augmentation de trafic de 25 %. Du fait de la guerre, notre parc à wagons est tombé de 430.000 à 270.000, notre parc de péniches de 12.000 à 8.000 et les véhicules utilitaires ont été diminués de 38 %. Pour remédier à cette situation on a accru le parcours moyen des wagons et porté leur chargement de 9 à 12 tonnes.

Le problème des transports nécessitera probablement une coordination entre des modes de transport qui souvent se contrarient ou se concurrencent, qu'il s'agisse de la concurrence entre le rail et la route ou de la prochaine concurrence entre les voies ferrées et les voies aériennes. Pour cela il faut reconstituer le matériel roulant et l'infrastructure des voies. Nous avons commandé à l'étranger 1460 locomotives, 1900 voitures de voyageurs et 120.000 wagons. La S.N.C.F. se propose également d'acquérir 180 autorails, 1250 remorques et 350 tracteurs. Il faudra renforcer les voies pour permettre une charge par essieu de 23 tonnes sur 10.000 kilomètres et de 20 tonnes sur 15.000 kilomètres, pendant que la vitesse pourra être portée à 140 kilomètres à l'heure. Enfin les études sont poursuivies activement pour assurer l'électrification de la ligne Bordeaux-Montauban, de la ligne Sète-Nîmes et de la ligne Paris-Lyon. Cela permettrait une économie de 1.400.000 tonnes de charbon.

Le réseau fluvial était un des meilleurs du continent. En 1938 il avait transporté environ 13 % du tonnage transporté par fer. Il s'agit de reconstituer le parc à péniches et de remplacer les vieux bateaux en bois par des ~~un~~ péniches en fer, soit 600 unités, dont 500 automoteurs. Il faudra également relever le plan d'eau des rivières et canaux jusqu'à 2 m 20. Pour accélérer la rotation des péniches il faudra assurer l'éclairage de nos écluses.

A côté du problème des transports il y a le secteur de l'industrie automobile, de l'industrie textile, de l'Union française, des machines-outils, de la marine marchande, de la recherche scientifique, du tourisme. Tout cela est en train. Les commissions vont

être constituées au fur et à mesure des possibilités et vous serez tenus au courant.

Ce qu'il faut envisager quand il s'agit de réaliser un plan, c'est l'effort financier qu'il représente. D'abord, deux remarques préalables. La majeure partie des investissements prévus au plan concerne ~~des~~ des investissements qui sont rendus nécessaires soit par suite des destructions que nous avons subies du fait de la guerre, soit par suite d'un mauvais entretien qui remonte déjà à l'avant-guerre. Par conséquent, même si le plan n'existe pas, nous serions obligés de faire ces dépenses véritablement indispensables qui sont plus importantes que les dépenses concernant la modernisation elle-même. Deuxième remarque, il existe évidemment une limite matérielle pour les investissements envisagés pour la période comprise entre 1946 et 1951. Cette limite, c'est la capacité de production du pays. La masse des investissements ne peut évidemment dépasser le maximum des biens d'équipement que la France pourra ou bien produire directement ou acheter à l'étranger grâce à ses exportations.

Compte tenu de ces données essentielles, je crois qu'il sera possible de produire ou d'importer, d'ici 1950, environ 2900 milliards sur la base des prix au mois de juin 1946 et alors, déduction faite de l'entretien, les investissements peuvent être de l'ordre de 2250 milliards, dont 50% seront consacrés à l'outillage et 50% aux bâtiments et travaux publics. Sur ces 2250 milliards 1530 représentent ~~l'électrical~~ ~~l'effacement~~ ~~normal~~ de l'outillage ~~en des~~ ~~entretien~~ et en même temps la reconstruction de ce qui a été perdu, et 720 milliards, c'est-à-dire le tiers, représentent la modernisation ~~proprement~~ ~~dite~~.

Cette masse d'investissements pose le problème de l'emploi du revenu national, qui n'est pas du reste un problème particulier à la France. Au cours de la prochaine année nous pensons que la part des investissements devrait atteindre 23 à 25% de nos revenus, alors qu'il atteignait 16% en 1938, 20% en 1929, 19% en 1946. Il faut donc accroître la productivité, car ce n'est que dans cette mesure que la masse des investissements ne pèsera pas trop sur la consommation. Le plan va exiger un effort d'épargne et un effort de travail prolongé, conditions de l'établissement de prix stables et par conséquent de la confiance du pays dans sa propre monnaie.

A côté de cela il faudra par exemple une politique de la main-d'œuvre. Là encore le gouvernement est à pied d'œuvre. Il essaie, par des négociations avec l'Italie et ~~par les personnes~~ ~~au la recherche de~~ déplacées, en Allemagne, de trouver au moins l'équivalent du nombre de prisonniers de guerre que nous allons être obligés probablement de rendre à l'Allemagne d'ici la fin de cette année, et il va essayer par des mesures de compression de fonctionnaires de rendre à la production le maximum de travailleurs.

Il faut encore envisager, et la classe ouvrière ne s'y refuse point, une augmentation ~~du rendement et de la productivité~~.

En réalité c'est toute une politique nouvelle qu'il s'agit de promouvoir et qui ne pourra se faire que si nous obtenons l'adhésion réfléchie, volontaire et consciente de tous les Français.

Dans la mesure où les représentants de nos populations seront conscients de la gravité des problèmes qu'il faut surmonter et du caractère sévère des mesures qu'il faudra prendre, dans cette mesure le plan deviendra réalité. Le plan a été établi par les techniciens les plus qualifiés. Il sera demain l'œuvre de la nation.

M. LE PRESIDENT. - Il est superflu de dire, monsieur le ministre, à quel point votre exposé si clair a intéressé la commission. Il était bon que vous veniez ici indiquer vos préoccupations, qui rejoignent les nôtres.

Je donne la ~~sy~~ parole aux commissaires qui auraient des questions à poser.

M. AVININ. - Vous envisagez un programme d'exportations de 24 milliards de dollars pour la période planifiée. Or ce matin même le distingué rapporteur général de la commission nous a dit que nous avions exporté pour 625 millions de dollars en 1946 et que nous espérions atteindre 1300 millions de dollars en 1947. Votre chiffre représente donc 38 ~~4~~ fois le chiffre des exportations de 1946 et 18 à 19 fois le chiffre des espérances pour 1947. Permettez-moi de craindre qu'il ne soit légèrement optimiste.

La ligne Montauban-Bordeaux devrait, dans un programme d'électrification, avoir une prépondérance marquée, car cette fraction se trouve dans un secteur entièrement électrifié. 500 ou 800 tonnes de charbon sont consommées par les trains à vapeur entre ces deux villes, auxquelles il faut ajouter la consommation des trains qui transportent ce charbon à partir de bassins houillers assez éloignés.

M. VIELJEUX. - A combien s'élève la dépense qu'il a fallu faire pour élaborer ce plan de rééquipement ?

Je voudrais savoir aussi où en est l'importation de main-d'œuvre en 1947.

En troisième lieu je me demande si en 1950 un accroissement de notre production est bien assuré d'avoir un débouché à l'extérieur.

M. LAFFARGUE. - Ne croyez-vous pas qu'il est nécessaire d'intégrer une partie du plan de sécurité sociale - qui coûtera 1200 milliards pendant la même période - dans le plan même de reconstruction ?

Quelle est la part des crédits extérieurs qui a été affectée à l'équipement et la part qui a été affectée à des biens de consommation ?

Autre question : un emprunt obligataire de 45 milliards a été émis par les houillères du nord et du Pas de Calais aux fins de rééquipement de ces houillères ; est-ce que par hasard la totalité des fonds n'aurait pas servi de fonds de roulement aux houillères ?

La partie cruciale du plan, dites-vous, concerne la métallurgie. Or les usines de métallurgie vendent à l'heure actuelle au-dessous de leur prix de revient. N'y a-t-il pas là contradiction ?

Je voudrais savoir quelle est dans ce plan la politique d'intervention que le gouvernement SWP va suivre, puisque tout est commandé par une politique d'énergétique.

M. LAMBABOURE. Il a été déposé un projet n° 545, je ~~voudrai~~ voudrais simplement savoir si ce projet de loi a été établi en concordance avec le plan.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. Je voudrais, monsieur le ministre, si vous le permettez, faire également une ~~re~~marque et poser une question.

Ma remarque a trait à la politique de la main-d'œuvre. Nous poursuivons déjà depuis un certain temps une politique de réduction du nombre des fonctionnaires, une politique également de réduction du nombre des militaires sous les armes. Nous ne conserverons que ce qui est strictement nécessaire.

Vous nous dites: "Il faudra rejeter ces fonctionnaires vers les secteurs directement productifs". Or, jusqu'à présent, un certain nombre de mes collègues et moi-même n'ont pas eu l'impression qu'un fonctionnaire qui vient d'être ~~remercié~~ ou qu'un militaire dégagé des cadres trouve facilement à s'employer.

Il y a peut-être là une certaine difficulté de mise en application et peut-être la commission de ~~remplacement~~ ^{relâchement} qui était prévue fonctionne ~~de~~ d'une façon plus ou moins vicieuse; ce qui est certain toutefois, c'est que de très nombreux fonctionnaires et militaires dégagés des cadres se trouvent dans l'impossibilité totale de trouver un emploi.

La question est la suivante: dans le plan concernant le charbon, ~~que~~ vous mettez l'accent sur la création de ce bassin de la Moselle qui est appelé à un avenir plus important encore que les autres bassins plus épuisés. Vous ne nous avez pas parlé

du tout des possibilités de la Sarre qui pourra compléter admirablement ce bassin de la Moselle.

Je crois qu'il faudra non pas le "combinaté" France-Ruhr mais ce "combinaté" France-Sarre, parce qu'il y a là des possibilités énormes de production de charbon et de ciment.

Pour l'instant, la France ne touche que 25 p.100 du charbon de la Sarre; est-ce qu'on envisage une politique intensive d'intégration économique?

M. FELIX GOUIN, ministre d'Etat. Je voudrais répondre rapidement aux questions qui m'ont été posées et qui témoignent de l'intérêt que vous portez à la réalisation du plan.

M. Avinin m'a parlé de nos programmes d'exportation, il a craint que le plan que nous envisageons soit terriblement ambitieux et qu'il ne puisse être réalisé. Je dois vous indiquer à ce sujet que dans le plan il y a deux hypothèses qui ont été formulées: il y a évidemment une hypothèse optimiste à partir de laquelle l'intégralité du plan pourrait être réalisée et une autre moins optimiste, d'après laquelle une partie du plan pourrait être réalisée, le reste devant être différé.

Le plan n'est pas quelque chose de fixe, d'immuable, c'est quelque chose qui doit s'adapter dans le temps, suivant les circonstances. Il a été prévu qu'au fur et à mesure que se présenteraient devant nous les plans annuels d'investissement, on tiendrait compte des possibilités réelles, de manière à adapter à ces possibilités réelles ce qui a été prévu par le plan.

Par conséquent, je crois que de ce côté-là, il faut faire la part de toutes choses humaines. Il est évident qu'au cours

des cinq années à venir, le monde économique subira des vicissitudes et des transformations et que ~~les~~ commissions de modernisation du plan, de même que les commissions parlementaires, seront amenées à voir, année par année, ce qui est économiquement possible et à élaguer de l'ensemble du plan la partie qui a été faite d'un trop grand optimisme.

Ceci dit, je me permets d'indiquer à M. Avinin que les exportations prévues par le plan de 1946 à 1949 sont de l'ordre de 659 milliards de francs, soit 5,5 milliards de dollars.

En 1946, alors que nous n'avions atteint que 80 % de notre production de 1938, elles ont culminé à 68 milliards de francs et les exportations de 1947 sont prévues pour 140 milliards, si nous arrivons dans le courant de l'année, comme les données du plan permettent de le penser, à obtenir la production de 1938.

Il est ~~peut-être certain~~ que les prévisions pour 1947, en ce qui concerne nos exportations, ne seront pas pleinement réalisées, mais il est probable que nous serrerons d'assez près, malgré tout, la réalité. A partir du moment où le plan commencera à être exécuté, à partir du moment où faisant boule de neige, l'ensemble des améliorations apportées à la production se feront sentir, nous pourrons espérer ~~arriver~~ ~~atteindre~~ ~~à plafonner~~ ^{la chiffre} assez certainement dans la limite des exportations prévues.

Nous avons, en tout cas, un volant de sécurité qui n'est pas indéfini dans le temps, ce sont les crédits

obtenu ou
 extérieurs que nous avons sollicités qui nous permettront de compenser, dans la mesure où ils ne seront accordés, le fléchissement possible de certaines exportations prévues.

Dès cette année, on va mettre au moins ce travail délicat d'ajustement qui nous permettra de voir clair sur ce que nous pouvons escompter comme exportations réellement réalisables au cours de l'exercice 1947 et sur ce qu'il faudra demander à l'ap-point des crédits extérieurs.

En ce qui concerne la ligne Montauban-Bordeaux, j'indique tout de suite que je soumettrai à mon collègue des Travaux publics des observations très pertinentes que vous m'avez présentées. J'empie~~te~~te un peu sur les travaux publics en parlant des projets d'électrification; celui dont vous m'avez parlé doit ^{M. le Ministre des} retenir particulièrement l'attention des Travaux publics.

M. Vialoux m'a demandé le coût approximatif des dépenses qui ont été faites par le plan. Je ne crois pas qu'une administration aurait pu fonctionner avec aussi peu de crédit que ceux qui nous ont été impartis au budget du haut commissariat du plan. ^{pour 1946, fin à 50} Ce budget ne se chiffre en effet, qu'à 20 millions de francs. Nous avons veillé avec un soin jaloux à ne pas dilapider les deniers mis à notre disposition par la collectivité. L'administration du plan ne compte pas faire du tout faire appel à des créations d'emploi, elle a fonctionné avec le minimum de frais et les commissions de modernisation que nous avons appelées à siéger l'ont fait dans des conditions telles que pratiquement, on peut dire qu'elles n'ont pas grev^é fortement notre budget. En tout cas, la dépense, par rapport au

travail entrepris, n'est pas ~~énormément~~ considérable.

Vous m'avez parlé d'une question infiniment plus importante, le problème de la main-d'œuvre et vous avez dit avoir lu, ~~dans~~ dans un document, qu'au cours de l'année 1947, nous devrions atteindre le chiffre de 750.000 travailleurs nouveaux à recruter, si l'on veut réaliser les objectifs du plan pour cette année.

Le chiffre de 750.000 travailleurs qui a été donné dans un document public s'entend dans l'hypothèse de la totalité du départ des prisonniers. Or, malgré tout, je crois que c'est une hypothèse pessimiste; je ne crois pas que les 750.000 prisonniers que nous avons ~~en~~ nous fassent complètement ^{d'aut} d'ici la fin de l'année.

En effet, 180.000 ont été faits prisonniers par l'armée française, et dépendent donc entièrement de nous.

D'autre part, le chiffre de 750.000 correspond à des besoins qui ont été exprimés par les différentes branches d'activité au mois de juillet 1946 et, en raison même de la cruelle pénurie de charbon dont nous sommes affligés, il paraît quelque peu exagéré. Une seconde évaluation est en cours, ^{er.} par conséquent, le chiffre de 750.000 sera notablement abaissé.

Je dois indiquer, du reste, que les possibilités que nous avons prévues pour cette main-d'œuvre sont en train de se réaliser. Nous avons entrepris des négociations avec l'Italie; M. Croizat doit signer prochainement l'accord franco-italien qui porte sur une immigration de 200.000 travailleurs.

D'autre part, nous avons adressé à nos résidents généraux ^{français} et gouverneurs généraux de l'Afrique du nord un appel ~~important~~

pour avoir de la main-d'œuvre et, plus particulièrement, de la ^{main-d'œuvre} africaine qui est très précieuse pour l'exploitation des mines.

D'autre part, nous avons en ce moment, en ~~zone occupée~~, soit en zone américaine, soit en zone anglaise, soit en zone française, des personnes déplacées. Il y a là 1 million de personnes (Baltes, Lithuaniens, Polonais, etc.), personnes qui, pour des raisons diverses, ne veulent pas rentrer chez elles. Nous avons entrepris des démarches de façon à voir ce qui pourrait être récupéré parmi ces personnes déplacées et nous pourrons obtenir, de ce côté-là, un apport de main d'œuvre particulièrement important.

Par ailleurs, nous allons faire un effort pour comprimer au maximum les besoins de l'armée, pour essayer de conserver, dans leur foyer, le maximum de jeunes gens. ~~milliards et milliards, si nous céderons aux demandes de l'armée qui a demandé 200 milliards de crédits pour cette année, rien ne sera possible.~~

Il faudra faire des économies de ce côté-là et nous resterons, à peu près, dans les possibilités qui ont été prévues. Je ne crois pas que du côté de la main-d'œuvre, si la politique suivie est poursuivie avec énergie, nous ayons des à-coups.

M. Vulpux m'a dit aussi; est-ce que vous avez la certitude, en admettant que vous réalisiez tout votre plan, d'avoir le placement certain de ce que vous allez être obligé d'exporter ? Je me permets de faire observer à M. Vulpux qu'en ce moment, et pour une période d'années qu'il est difficile

de chiffrer, les besoins de la demande seront extrêmement considérables. Les pertes dues à la guerre sont tellement effroyables qu'il est évident que le monde entier a besoin d'une quantité de produits que l'on ne fabrique que difficilement et que dans des quantités relativement limitées.

Ce n'est que dans la mesure que nous arrivons à moderniser notre équipement que nous pourrons offrir à l'exportation une grande quantité de produits.

Une difficulté supplémentaire réside dans le fait que pendant que nous allons nous équiper, les autres nations procéderont à la reconversion avec le maximum de rapidité.

Grâce à la modernisation de notre équipement, nous arriverons à établir un courant d'exportation régulier et abondant, tout au moins durant les années pendant lesquelles s'appliquera le plan. A cet égard, la France s'est engagée à poursuivre une politique telle qu'il permette une politique saine entre les peuples sur le plan des échanges. C'est en développant au maximum les échanges de tous les pays que l'on arrivera à réintroduire la notion d'une certaine richesse intérieure à chaque pays et c'est participer à cette réalisation de richesses que de se consacrer à l'œuvre à laquelle le plan appelle tous les Français.

M. Laffargue m'a parlé du côté spectaculaire du plan. Lorsqu'on envisage un plan d'ensemble, on peut partir d'une hypothèse optimiste ou ~~ou~~ d'une hypothèse pessimiste, c'est une notion évidente pour ceux qui ont coopéré au plan.

Je crois que si l'on veut réaliser le plan ^{dans} des conditions raisonnables, il faut, malgré tout, partir d'une hypothèse optimiste car, si nous avions basé nos calculs sur une hypothèse

pessimiste, nous nous ~~serions~~ par avance avoués vaincus dans la compétition.

Je crois qu'il est bon, en même temps que l'on appelle les Français à l'effort, de faire toucher du doigt qu'il est certain que cet effort correspondra à l'amélioration des conditions de vie des populations laborieuses, d'autant que je ne pense pas, malgré tout, qu'il soit au-delà que cela de demander les sommes que nous avons prévues. Voyez-vous, le problème du placement de nos épargnes est un problème international; nous avons tout de même, en 1929, consacré une grande part de notre revenu national aux investissements, et la part que demande le plan n'est guère supérieure à celle que l'on avait réclamée au pays en 1929.

Je ne crois pas qu'il soit au-dessus des possibilités françaises d'imaginer que d'ici quatre ou cinq ans, nous trouverons dans l'ensemble de la productivité les sommes nécessaires à la réalisation du plan. Nous ~~demandons~~ ^{en moyenne,} ~~aujourd'hui,~~ ²⁴ ~~23~~ ²⁵ p.100 sur ~~une productivité~~ ^{productivité} qui, normalement, ~~doit~~ ^{dovient} s'accroître. (des disponibilités totales)

M. LAFFARGUE. Monsieur le ministre, vous permettez, la question était toute là: "Est-ce que le plan de sécurité sociale, qui n'existe pas en 1929, et qui pèsera sur notre production, ne gênera pas l'application de votre plan?"

M. LE MINISTRE. Il faut tenir compte, aussi, que nous arrivons à équiper notre pays, nous aurons une augmentation de la productivité, ~~Il faut faire la part entre ce qui devra être fait~~ ^{et celle-ci doit faciliter l'effort d'investissement humain} ~~pour la sécurité sociale.~~

~~atre consommé et ce qui devra être investi par les collectivités à des œuvres d'un retentissement certain. Là encore, il faudra dire au pays qu'il fasse un effort plus considérable qu'il ne l'a jamais fait.~~

En Russie, le ^{même} problème s'est posé. Lorsque la Russie a commencé de s'occuper de son rééquipement industriel, elle avait à choisir entre les biens de consommation et les biens d'équipement; elle a eu la possibilité de donner le pas aux biens d'investissement; et je crois qu'elle a été sagement inspirée parce que, si elle n'avait pas fait ce travail, je ne crois pas qu'elle eut été capable de se défendre et de triompher dans la guerre que nous venons subir.

Nous sommes ^{un peu} aujourd'hui, dans la même situation ^{quelle} où se trouvait la Russie au lendemain de la guerre de 1914-1918. Nous avons, nous aussi, un immense travail de modernisation et de rééquipement à faire; si nous le réalisons, pendant un certain temps, nous serons amenés à diminuer les biens de consommation mais je crois que, même avec le plan de sécurité sociale dont ~~opéra un certain hausse de revenus~~ vous venez de parler et qui ~~pèsera sur notre production, que~~ pourra serrer de près les chiffres qui ont été prévus par le plan.

En ce qui concerne la mission de M. Léon Blum, je vous répondrai par une série de considérations générales. Vous m'avez demandé de discriminer ce qui, dans les crédits alloués à la France est relatif aux biens d'équipement et ce qui est relatif aux besoins de consommation. En ce qui concerne l'état général des crédits extérieurs, voici où nous en sommes: ~~nos~~

crédits aux Etats-Unis ont été utilisés dans la proportion de 30 p.100 et nos crédits canadiens à raison de 80 p.100.

Nous n'avons pas encore de décompte précis pour les biens d'équipement et les approvisionnements, ce travail est en cours d'élaboration. Je dois vous indiquer que, malheureusement, à cause des circonstances que nous connaissons bien, au cours de l'année 1946, nous avons dû hélas faire appel à des biens de consommation dans des proportions ~~accordées~~ considérables.

Nous avons été obligés d'acheter à l'étranger, pour faire vivre notre population, des quantités considérables de produits. Je crois que, de ce côté-là, il est évident que nous aurons probablement des mécomptes. Je crains qu'au cours de la campagne de 1947-1948, si nous n'apportons rapidement des moyens de parer à cela, nous soyons obligés de consacrer des crédits importants aux biens d'approvisionnement.

Le gel du blé sur de grandes superficies va nous conduire à un déficit qui sera de 20 millions de quintaux pour l'année prochaine et il faudra peut-être consacrer 100 milliards de dollars pour parer à cette situation. Toutefois, nous n'avons pas épuisé la marge de nos crédits possibles aux Etats-Unis; nous n'avons pas touché à nos avoirs à l'étranger mais il faut prévoir que les circonstances seront telles que nous serons obligés d'y faire appel.

Les hypothèses optimistes du plan ont été détruites, non parce qu'elles étaient trop optimistes en elles-mêmes, mais par le déroulement des choses, par des phénomènes auxquels ni vous ni moi, ne pouvons rien.

Vous m'avez parlé de la métallurgie, vous m'avez dit qu'en ce moment elle travaille et elle livre au-dessous des prix de revient et vous avez fait allusion aux subventions économiques que nous donnons pour maintenir dans une certaine mesure les prix intérieurs de nos aciers, mais ~~je~~ ne perds pas de vue que la métallurgie travaille dans des conditions qui sont complètement à réviser.

Le jour où vous aurez rééquipé, vous aurez diminué les prix de revient et vous aurez également fait des économies de main-d'œuvre. A ce moment-là, la métallurgie, sur le plan de la production, reprendra son cours normal et la situation dans laquelle elle se trouve pourra être certainement améliorée.

Vous m'avez demandé, également, ce que la commission envisage en ce qui concerne les autres possibilités énergétiques. Nous allons créer d'abord une commission de la recherche scientifique; cela a été demandé par M. Joliot-Curie et cette proposition a recueilli l'assentiment général. Je crois que d'ici cinq ou six ans, il est possible que nous puissions utiliser l'énergie nucléaire. Si on donne à nos savants les moyens de réaliser leurs travaux, la France trouvera la possibilité de suppléer à ses insuffisances de charbon. Nos savants pensent aboutir dans sept ou huit ans.

M. Landaboure m'a parlé du budget extraordinaire que vous avez entre les mains. Dans ce budget extraordinaire tout ce qui a trait à la part de l'Etat a été mis en place d'accord avec les finances et le commissariat du plan. Les finances vous proposent le vote de 160% de dépenses à engager, uniquement parce que le budget ordinaire n'est pas encore voté. Il faudra engager tout de suite les travaux de l'année 1947 et c'est pour cela que les finances vous proposent d'utiliser dans la masse des crédits du budget extraordinaire les 60% en question. Les 40% restant reviendront en discussion lorsque nous aurons voté le budget ordinaire, car ce n'est qu'à ce moment-là qu'on pourra se rendre compte si le budget ordinaire est en équilibre ou non et ce n'est qu'à ce moment-là par conséquent que nous saurons avec certitude quel est le volume des investissements que nous devons demander pour financer les dépenses totales du plan d'investissement.

M. le président de la commission m'a parlé de l'emploi de la main-d'œuvre licenciée soit des administrations civiles soit de l'armée, qui, paraît-il, éprouve beaucoup de difficulté à se réemployer. Il a été créé une caisse de réemploi de cette main-d'œuvre. Jusqu'à présent elle n'a pas fonctionné dans des conditions satisfaisantes. Mais le conseil des ministres a été appelé à se préoccuper de cette question précisément à l'occasion du renvoi des 50.000 fonctionnaires non titulaires dont il a été question dans la dernière loi de finances votée sur la proposition du cabinet Blum. Il a été précisé que c'est vers cette commission que devront de plus en plus se centraliser les demandes de main-d'œuvre afférentes aux divers secteurs de l'économie. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'elle commencera à entrer en fonctions normalement et à jouer le rôle utile qu'elle doit être appelée à jouer.

M. le président m'a rappelé également avec raison que j'avais omis dans mon exposé ~~la question de la Sarre~~, en parlant des questions relatives au charbon, de parler du problème de la Sarre. C'est une affaire internationale. Le gouvernement est décidé à demander à nos alliés le rattachement économique de la Sarre à la France. C'est un problème majeur dans les circonstances où nous sommes, alors que nous ne sommes plus sûrs de pouvoir compter sur les exportations de charbon des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, et aussi parce que nous n'obtiendrons peut-être pas l'internationalisation des mines de la Ruhr et de l'appareil métallurgique de la Ruhr. Nous n'avons jusqu'à présent eu qu'une très faible part du charbon en provenance de la Ruhr. Nous avons atteint environ 310.000 tonnes par mois. C'est là un minimum que nous voudrions voir dépassé. Rien ne dit que nous le dépasserons, même dans l'hypothèse où, l'internationalisation n'étant pas acquise, on accorderait une sorte de droit de priorité aux pays dévastés par l'Allemagne. Par conséquent il faut faire un effort pour la Sarre. Nous le ferons et je dois dire que les négociations sont suffisamment avancées pour que, sans excès d'optimisme, on puisse penser qu'un jour la Sarre sera rattachée à notre économie.

Effet l'heure

Il m'a été agréable de vous apporter ici l'essentiel de ce que nous envisageons et de penser que dans l'œuvre que nous voulons essayer ~~de~~ de poursuivre vous donnerez votre part d'efforts pour que la France puisse bientôt rivaliser sur le terrain international avec la maximum de chances et d'atouts.

M. LE PRESIDENT. ~~6~~ - Je vous remercie à nouveau, monsieur le ministre.

(M. Le ministre ~~se~~ retire.)

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DES FINANCES

Présidence de M. ROUBERT, Président

Séance du Vendredi 28 Février 1947

La séance est ouverte à 10 heures

PRÉSENTS : MM. Avinin, Boyer (Jules), Courrière, Mme Brisset, MM. Gerber (Philippe), Janton, Landaboure, Minvielle, Monnet, Poher, Reverbori, Mme Roche (Marie), MM. Roubert, Sauer, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux, Voyant.

EXCUSES : MM. Berlioz, Cardonne, Dorey.

ABSENTS : MM. Duchet, Grenier, Laffargue, Landry, Mahdad, Merle, Pauly, Peschaud.

Paris, le 28 Février 1947

COMPTE-RENDUREGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. LE PRESIDENT fait connaître que M. le Ministre des Finances demandera au Conseil de donner au plus tard le 10 Mars, son avis sur le projet de budget extraordinaire. Il faudra donc que les rapporteurs spéciaux activent leurs travaux afin de faciliter l'examen de la Commission.

Celle-ci ne tardera d'ailleurs pas à être saisie du projet de budget extraordinaire, qui exigera qu'elle tienne de très nombreuses séances, même le Vendredi et le Samedi, voire la nuit, d'autant qu'elle aura également à étudier un certain nombre de projets de moindre importance.

M. LE PRESIDENT exprime le regret qu'à la séance publique du Jeudi 27 Février la Commission ait pu donner l'impression de travailler sans méthode précise et sans entente intime. Peut-être fut-ce une erreur de mettre en discussion commune deux projets n'ayant pas exactement le même objet ; mais il était hors de doute que la Commission avait le droit de faire état de tous les documents venus à sa connaissance, y compris les rapports et avis émanant d'autres Commissions. Le différend LANBABOURE-AVININ n'aurait pas dû être porté devant le Conseil, en séance publique ; il devait être réglé par la Commission.

M. LANBADOUR déclare persister dans son opinion : la commission n'avait pas à prendre position sur des rapports dont elle n'était pas saisie officiellement. Toutefois, il ne serait pas intervenu si M. AVININ n'avait pas affirmé en séance publique que la Commission avait approuvé le rapport BOLLAERT, ce qui était inexact.

M. LE PRESIDENT concède que M. AVININ aurait pu mieux nuancer ses observations. Quoiqu'il en soit, l'incident doit être considéré comme clos ; et il faut simplement en tirer la conclusion que l'on devra toujours s'efforcer, à l'avenir, de dissiper l'équivoque.

M. AVININ reprend sa thèse : il était impossible à la Commission des Finances d'affecter d'ignorer le rapport au fond déposé par une Commission spécialisée.

EXAMENDU PROJET DE LOI RELATIF A DIVERSES DISPOSITIONSD'ORDRE FINANCIER (Suite et Fin)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture d'un nouveau texte pour

.....

le 28 Février 1947

- 2 -

... l'article 72 (ancien 67 sexiès), lequel prendra place après l'article 73, précédemment adopté par la Commission.

La modification à l'article 72 est la suivante ; « les Ministres intéressés inviteront les membres des corps de contrôle des administrations militaires, à se mettre à la disposition des Commissions. »

L'article 72, ainsi rédigé, est adopté.

A l'article 74 (emprunts des associations syndicales autorisées), M. LE RAPPORTEUR GENERAL, souligne qu'il s'agit de porter de 200.000 Fr. à 5 millions le maximum de l'ensemble des emprunts d'une association pouvant être autorisés par le Préfet.

Sur la proposition de M. GERBER, le dernier alinéa de l'article 74 est ainsi modifié :

"L'article 37, alinéa 2 du décret du 18 Décembre 1927 est abrogé", étant bien entendu que l'alinéa Ier de l'article 37 sus-visé, relatif à la modification des statuts des associations syndicales, est maintenu.

L'ensemble de l'article 74, ainsi rédigé, est adopté.

Après un échange d'observations entre M. le Rapporteur Général, M. le Président, MM. VIELJEUX, AVININ, GERBER, COURRIERE et REVERBORI, l'article 75 (gestion et alienation des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat français en Syrie et au Liban) est adopté. Toutefois la Commission charge son Rapporteur Général de demander au Gouvernement en séance publique, de préciser les conditions d'application de l'article 75.

L'article 76 (rappel à l'activité de magistrats honoraires) est disjoint sur la proposition de M. le Rapporteur Général, après observations présentées par MM. GERBER, LANBADOURE et COURRIERE, qui objectent que cet article, touchant au recrutement et à l'avancement des magistrats, ne saurait trouver place dans une loi de finances.

Après observations de M. AVININ et de M. le Rapporteur Général l'article 77 (domiciliation des valeurs du Trésor non inscrites au Grand Livre) est adopté.

L'articles 78 et 79, complétant le précédent, sont adoptés, après observations de M. le Rapporteur Général, MM. AVININ, et COURRIERE ; la Commission charge son président de provoquer, en séance publique, des précisions du Gouvernement sur les conditions d'application de l'article 78.

Les articles 80, 81, et 82 (ouverture par la Banque de France de comptes courants de traites acceptées par le Crédit National) sont adoptés, sous réserve de la substitution à l'alinéa Ier de l'article 82, des mots "avant le 1er Avril 1947", à ceux de : "avant le 1er Mars 1947".

Paris, le 28 Février 1947

- 3 -

L'article 83 (montant nominal des coupures émises par la Banque de l'A.O.F.) et l'article 84 (infraction à la réglementation des changes) sont adoptés.

L'article 85 (prolongation de 2 à 5 ans de la limite d'âge, prévue au point de vue fiscal, pour les enfants à charge, en faveur des enfants dont les études ont été retardées du fait de leur participation à la Résistance) est adopté, sous la double réserve : de supprimer la référence : 8 F, et d'insérer cet article dans les dispositions fiscales.

M. LE PRESIDENT donne lecture de l'article 86 (garantie accordée par l'Etat aux emprunts contractés par les Sociétés Nationales de construction aéronautiques).

M. VIELJEUX dépose un amendement tendant à subordonner à l'autorisation législative l'octroi de la garantie de l'Etat, quel que soit le montant de l'emprunt. Le texte, ajoute-t-il, autorise le Ministre des Finances à accorder la garantie de l'Etat pour un montant global ne pouvant excéder 50 millions de francs par Société. Cette limite, qui a pu paraître acceptable à certains, serait aisément dépassée en pratique : il suffirait de faire éclater une société en 2, 3 10 filiales, pour atteindre, sans le contrôle du Parlement, un montant global garanti de 100 millions, 150 millions 500 millions. Les finances publiques ne résisteraient pas à de telles facilités.

Après observations de M. le Président, de MM. AVININ, REVERBORI et LANDABOURE, contre l'amendement, celui-ci, mis aux voix, n'est pas adopté.

L'article 86 (texte de l'Assemblée Nationale) est adopté.

M. LE PRESIDENT met en discussion l'article 87 (sanctions en cas de non publication, dans un certain délai, du bilan annuel, du compte de profits et pertes des Sociétés Nationalisées).

M. VIELJEUX demande que la date limite de publication soit fixée à l'expiration du 6ème mois suivant la clôture de l'exercice, qui n'a pas toujours lieu le 31 Décembre.

Sur la proposition de M. le Rapporteur Général, la Commission décide de reporter cette date limite du 1er Juin au 1er Août.

Une discussion s'engage sur les sanctions à intervenir en cas de non publication.

M. LE PRESIDENT observe que le seul responsable, en fait, est le Président Directeur Général ; lui seul doit être frappé. M. le Rapporteur Général soutient ce point de vue.

M. AVININ estime qu'il faut laisser la possibilité d'exclure les administrateurs qui ont soutenu la position du Président Directeur

Paris, le 28 Février 1947

- 4 -

... ou qui ont fait preuve d'incompétence ou d'incapacité.

M. VIELJEUX déclare que les administrateurs doivent être considérés comme solidaires de leur Président ; ce sont eux qui le nomment, et, presque toujours, ils s'inclinent devant ses directives. M. VIELJEUX reconnaît toutefois qu'il peut y avoir des événements de force majeure excusant la non publication.

M. AVININ objecte que, dans tout Conseil, il y a généralement des minoritaires, qui ne seraient être frappés.

M. LE PRESIDENT appuie cette observation, et évoque les administrateurs désignés par l'Etat, les Syndicats, qui, bien souvent, ont protesté contre la gestion du Président-Directeur, et rendu compte fidèlement à leurs mandants. Il serait inique de les révoquer et inopportun de s'interdire de recourir à l'avenir, à leur expérience : il faut se réserver la possibilité de reprendre les administrateurs qui n'ont pas démerité (Assentiment).

Après observations de MM. REVERBORI, MONNET, BOYER, LANDABOUR, THOMAS, de M. le Président et de M. le Rapporteur Général, sur la meilleure rédaction susceptible d'exprimer l'opinion exposée par M. le Président, le texte suivant est adopté :

Article 87 : Le dernier alinéa de l'article 46 de la loi N°46-607 du 5 Avril 1946 est complété comme suit :

"Dans le cas de non publication du bilan annuel, du compte de profits et pertes, du rapport du Commissaire aux Comptes, et du rapport du Conseil d'administration, avant la date du 1er Août, le Président Directeur Général est déclaré démissionnaire. Cette démission entraîne la dissolution du Conseil d'Administration. Les Ministres responsables devront procéder aux remplacements nécessaires et en rendre compte au Parlement".

L'article 88 (avances au Crédit Hôtelier),

L'article 89 (avances aux banques populaires)

L'article 90 (Subventions au fonds collectif de garantie du Crédit populaire),

L'article 91 (prorogation par décret des délais de révision des marchés de la reconstruction)

L'article 92 (Désignation des membres parlementaires de la Commission de Contrôle de la circulation monétaire)

L'article 93 (rapport annuel de la Commission précitée)

106
Paris, le 28 Février 1947

- 5 -

L'article 94 et dernier (abrogation de diverses dispositions),
sont adoptés.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait connaître qu'il attirera l'attention
du Gouvernement sur les mauvaises méthodes de travail de l'administra-
tion et sur l'urgence de procéder à une réforme fiscale.

PROCHAINE SEANCE

La Commission décide de se réunir Mardi 4 Mars à 10 heures, pour
l'examen du projet relatif à la législation économique.

La séance est levée à 12 heures 40.

Amelot